

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 23 Décembre 1939

Conseil Municipal :

Séance. — Président. M. Charles Saint-Venant	445
Secrétaire. M. Léon Treels	445
Délégations. — Institut Pasteur. Conseil d'Administration et de Perfectionnement M. le Professeur Debeyre	532
Subventions. — Comité d'Entr'aide Sociale de la Ville de Lille. Création	509
Funérailles. — Auguste Ragheboom. Adjoint au Maire. 1° Crédit ; 2° Concession à perpétuité	484

Baux :

Locations diverses. — Immeubles communaux. Occupation temporaire. Homologation	453
--	-----

Contentieux :

Assurances. — Compagnie l'Industrielle du Nord. Ristourne sur prime. Admission en recette	448
Instances. — Bendaert Lucien. Contravention zonière	504
Honoraires d'avocat. — M ^e Defert. Règlement	456
Honoraires d'avoué. — M ^e Bacrot. Règlement	455
Honoraires d'un Conseiller juridique. — M. le Doyen Duez. Règlement	529
Transactions. — Accidents. Guilbert Louis, cantonnier. Révision	449

Lacherez, gardien de la paix. Admission en recette	449
Vanderperre. Van Vooren Marie (veuve). Révision	450
Divers. Admission en recette	451
Dégâts. Véhicules divers. Admission en recette	452
Plaque d'égout, square de Jussieu. Admission en recette	452
Trottoir, rue Jean-Jaurès 54-56. Admission en recette	453
Trottoir, rue du Long Pot 162. Admission en recette	453

Dons et Legs :

Legs. — Veuve Basuyau-Delcroix. Avis	455
Veuve Delhaye-Wancauwelaert. Avis	455

Fêtes et Cérémonies :

Exposition du Progrès Social. — Pavoisement de la ville. Résiliation du marché	512
Foire-Attractions d'Août-Septembre. — Illuminations. Réduction du marché	512

Administrations diverses :

Guerre. — Défense passive. Sirènes des établissements privés. Déclenchement à distance. Installation d'un dispositif. Réception définitive	501
Dépenses de secours en nature aux chômeurs et aux familles nécessiteuses des mobilisés. Demande de subvention départementale	507

Bâtiments Communaux :

Généralités. — Chauffage central. Conduite. Révision de marchés	513
Entretien. Travaux repris au 7 ^e , 12 ^e et 19 ^e lots. Marchés.	467
Chauffage. Fourniture de coke. Cahier des charges	495
Chauffage. Bois d'allumage. Fourniture. Marché Desprez et Verschoore	513
Chauffage central. Conduite. Marché Sté Chauffage-Service	466
Vente de vieux métaux et de matériel usagé. Admission en recette	517
Hôtel de Ville. — Chauffage et ventilation. Conduite. Appareils sanitaires Entretien. Marché Delannoy-Dewailly	465
Institut Denis-Diderot. — 1 ^{er} lot. Modification de la dépense autorisée	462
6 ^{me} lot. Modification de la dépense autorisée	463
21 ^{me} lot. Mobiliers divers. Réception et décompte définitifs	463
22 ^{me} lot. Matériel divers. Réception et décompte définitifs.	464
Groupe scolaire des Bois-Blancs. — 1 ^{er} au 9 ^{me} lot et 11 ^{me} lot. Limitation de la retenue de garantie	458
Mobilier et matériel. Cuisine au gaz. Réception et décompte définitifs	460
Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. — 5 ^{me} lot. Toitures-terrasses. Réception et décompte définitifs	458
Travaux exécutés par la main-d'œuvre municipale. Honoraires des architectes	461
8 ^{me} et 10 ^{me} lots. Limitation de la retenue de garantie	461
Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — Travaux exécutés par la main-d'œuvre municipale. Honoraires des architectes	461

Ecoles communales. — Eclairage au gaz. Marché Sté d'incandescence par le gaz. Renouvellement	465
Bains-Douches de Moulins-Lille. — 8 ^{me} lot. Revêtements. Réception et décompte définitifs	456
11 ^{me} lot. Ferronnerie. Réception et décompte définitifs ..	457
Immeubles :	
Achat d'immeubles. — Jules Lefebvre 7. (rue)	510
Jules Lefebvre 7 (rue). Demande de déclaration d'utilité publique	511
Achat de terrains. — Epinette (chemin de l')	445
Vente de terrains. — Malpart (rue). Aliénation par adjudication publique	446
Armand Carrel (rue). Main-levée l'inscription d'office.	447
Démolition d'immeubles appartenant à la Ville. — Malpart 33 (rue). Admission en recette	470
Paris 259 et Charles Decottignies 1 et 3 (rues). Admission en recette	504
Barré 1 et 3 (rue). Admission en recette	505
Jeanne Hachette 75 (rue). Admission en recette	517
Voirie :	
Dénomination de voie publique. — Adolphe Max (rue)	528
Pologne (rue de)	528
Finlande (rue de)	528
Kiosques. Châlets. Urinoirs. — Châlets de nécessité. Exploitation. Concession. Prorogation	448
Lotissements. — Rue du Faubourg de Béthune. Avis	471
Avenue de la République. Avis	472
Voirie nationale, départementale et chemins vicinaux. — Chemins vicinaux. Budget de l'exercice 1940. Avis.	469

Canaux. — Egouts. — Ponts :

Canaux. — Curage. Adjudication pour 1940	470
Egouts. — Curage. Adjudication pour 1940	470
Construction. Exposition du Progrès Social. Raccorde- ment au collecteur Est. Décompte définitif	473

Pavage. — Chaussées empierrées :

Carrières de la Manche. — Vente de matériaux. Admission en recette	530
Vente d'un gravillonneur. Admission en recette	530
Trottoirs. — Reconstruction. Ciment spécial. Fourniture. Mar- ché Société des Ciments et Chaux hydrauliques du Nord	468

Propreté Publique :

Généralités. — Fourrages et balais. — Fourniture. Cahier des charges	499
Enlèvement des ordures ménagères. — Société A. Collin et C ^{ie} . Ajustement de la redevance pour 1939	522

Bibliothèques :

Bibliothèque communale. — Livres et publications diverses. Fourniture. Année 1940	473
Bibliothèques de prêt. — Achat d'ouvrages. Année 1940. Marché Société Séquana	472

Musées :

Palais des Beaux-Arts. — Collections. Remaniement et reclas- sement	495
--	-----

Œuvres d'art et collections. Travaux de protection. Marché Guelton	515
--	-----

Théâtres Municipaux :

Généralités. — Vestiaires et W.-C. Exploitation. Vente de bons. Concession. Modification	474
Exploitation. — Dépenses de l'exploitation. Saison 1939-1940. Prise en charge par la Ville	474
Exploitation pendant les hostilités. Situation du Directeur	531

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts de Paris. — Bourses et subsides. Année scolaire 1939-1940. Bourses remboursables	478
Conservatoire de musique de Lille. — Fourniture : A, d'un piano. ; B, d'un célesta ; C, d'un jeu de tubes cloches. Marché Gras	467

Enseignement Supérieur :

Faculté des sciences. — Bourses et subsides. Année scolaire 1939-1940. Bourses remboursables	478
--	-----

Enseignement Secondaire :

Lycée Faidherbe. — Bourses et subsides. Année scolaire 1939-1940	477
Lycée Fénelon. — Bourses et subsides. Année scolaire 1939-1940	476
Internat. Budget supplémentaire. Exercice 1939. Avis..	509

Enseignement Technique :

Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. — Bois. Fourniture. Cahier des charges	498
---	-----

Enseignement industriel et Commercial :

Ecole des hautes études commerciales de Caen. — Bourses et subsides. Année scolaire 1939-1940. Bourses remboursables	478
--	-----

Enseignement Primaire :

Généralités. — Personnel enseignant. Indemnités de départ....	476
Ecoles primaires supérieures. — Garçons. Assurance des élèves	496
Ecoles primaires élémentaires. — Ecoles payantes. Rétribution scolaire. Modifications	497
Ecoles maternelles. — Fourniture de jouets. Année 1940. Marché Lenfant	475
Ecoles payantes. Rétribution scolaire. Modifications	497

Ecoles de l'Etat :

Ecole Polytechnique. — Avis sur bourses	479
Ecole nationale vétérinaire d'Alfort. — Avis sur bourses	480

Assistance :

Familles nombreuses. — Admissions	607
Femmes en couches. — Admissions	604
Médicale gratuite. — Admissions	616

Vieillards, Infirmes, Incurables. — Hospitalisations	607
Allocations complémentaires	609
Assistance à domicile	610

Bureau de Bienfaisance :

Legs. — Veuve Basuyau-Delcroix. Avis	455
--	-----

Hospices :

Généralités. — Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils. Cahier des charges	483
Finances. — Budget primitif 1940. Avis	521

Caisse de Crédit Municipal et Fondation Masurel :

Finances. — Ouverture d'un compte d'avances par le Trésor Public. Avis	501
--	-----

Œuvres Diverses :

Comité d'Entr'Aide Sociale. — Création. Subvention	509
Aide aux mobilisés et à leurs familles. Secours en nature. Envoi de colis. Allocations en argent. Crédits ..	505
Lillois mobilisés aux armées. Envoi de colis. Achat de denrées. Marché. Union Lilloise de l'Alimentation	507

Fonds municipal de chômage. — Dépenses de secours en nature
aux chômeurs et aux familles nécessiteuses des
mobilisés. Demande de subvention départemen-
tale 507

Secours en nature aux chômeurs nécessiteux. Subvention
départementale attribuée à tort. Reversement. 525

Fourneaux économiques. — Fournitures de denrées. Marchés.. 502

Dépenses :

Crédits supplémentaires. -- Insuffisance de crédits. Exercice
1939 480

Budgets et Comptes :

Budget primitif. — Exercice 1940 533

Distribution d'eau. — Bains :

Service des Eaux. — Désincrustant. Fourniture. Marché Société
Casimir Bez et Fils 482

Usine élévatoire d'Emmerin. — Charbon. Fourniture. Marché.
Association Charbonnière 515

Charbon. Fourniture. Adjudication. Cahier des charges.. 516

Hygiène :

Service des désinfections. -- Fourniture de formol. Année 1940.
Marché Société des Anciens Etablissements
Verbièse 483

Cimetières :

Sud — Agrandissement. Eviction Lepers	503
Agrandissement. Autorisation	503

Eclairage :

Eclairage de la voie publique. — Eclairage de guerre. Fourniture d'armatures spéciales. Marché Société Holophane	500
--	-----

Police :

Circulation. — Visibilité. Amélioration. Angle Fg de Roubaix Saint-Gabriel	469
--	-----

Sapeurs-Pompiers :

Matériel. — Matériel d'incendie. Renforcement. Marché Société Delahaye	482
--	-----

Adjudications. — Marchés :

Impressions. — Budgets et comptes d'administration. Affiches administratives. Fourniture année 1940. Marché Imprimerie Ouvrière	484
Reliures et cartonnages. — Année 1940. Marchés	499
Divers. — Bois. Fourniture. Cahier des charges	498
Fournitures diverses. Cahier des charges	500

Essence et pétrole nécessaires aux Services Municipaux. Année 1940. Marché Société les Consommateurs de Pétrole	518
Fournitures diverses pour 1940. Marchés	526
Ferrage des chevaux. Soins vétérinaires. Marché Faillie.	527

Caisse des Retraites :

Liquidation de pension :

Deuxième Direction :

Laurent Eugène	486
----------------------	-----

Quatrième Direction :

Cazé Edmond (Veuve)	519
Hémery Eugène (Veuve)	485

Cinquième Direction :

Ducamp Louis (Veuve)	484
----------------------------	-----

Octroi :

Bulart Henri	486
Copin Jules	487
Duribreux Léon (Veuve)	488
Lepers Jules	489
Navez Pierre (Veuve)	520

Police :

Egot Henri	489
Gottrand Jules	490

Lemaire Maurice	491
Mouray Victor	491
Roupin Charles (Veuve)	520
Sapeurs-Pompiers :	
Moret René (Veuve)	492
Vanhulle Théophile (Veuve)	493

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Allocation annuelle et renouvelable :

Quatrième Direction :

Selmy Eugène	532
--------------------	-----

L'an mil neuf cent trente-neuf, le 23 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. SAINT-VENANT, maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BATAILLE, BAUCHE, BERTRAND, BOUR, BROUX, CLAES, COOLEN, CORBU, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, FARVACQUES, FAVIÈRES, GISSELAIRE, GODINOT, HERMEZ, JANSSENS, LEROY, MARTIN, NOTERMAN, PEETERS, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, TREELS, VANDENBERGHE, WILLEMS.

Représentés : MM. CORDONNIER, LECOMTE, mobilisés aux armées.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, MASSON, WARINGHIEN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. LE MAIRE. — Avant de donner la parole au secrétaire pour l'appel, je dois faire connaître que j'ai reçu de nos collègues, M. l'adjoint Cordonnier et M. le conseiller Lecomte, mobilisés aux armées, des délégations de vote, conformément au décret du 19 Octobre 1939.

Délégation
de vote
—

M. l'adjoint Cordonnier m'a délégué ses pouvoirs ; M. le conseiller Lecomte a chargé de ce mandat notre collègue, M. Fernand Broux.

Je prie l'Assemblée de prendre acte de ces déclarations.

Acte est pris par le Conseil Municipal.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation de l'alignement du chemin de l'Épinette homologué par décision de la Commission Départementale en date du 1^{er} Juillet 1908, nous avons obtenu de M. et M^{me} Delhaye-Dervaux, propriétaires d'un immeuble portant le N^o 77 dudit chemin, repris au cadastre section E N^o 1101 p, une promesse de vente de la partie du sol de cette propriété, d'une superficie de 15 m² 50, destinée à être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition a lieu moyennant un prix de trois cent dix francs payable après l'accomplissement des formalités de transcription et de

N^o 2748
—
Achat de terrain
—
Chemin
de l'Épinette
—

la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Pourbaix, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit d'emprunt destiné à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Nous vous prions, en outre, en raison de la modicité du prix, de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 2749

MESSIEURS,

—
Aliénation
par adjudication
publique

—
Terrain
rue Malpart

La Ville est propriétaire d'un terrain sis rue Malpart, d'une superficie totale de 410 m² 76 et repris au cadastre sous les numéros 2641 p, 2673, 2674, 2675, 2666 p, 2668 p et 2669 p de la section I, grevé d'une servitude de passage au profit de M. Mathieu dont les immeubles se trouvent enclavés dans ledit terrain.

M. Mathieu serait disposé à acquérir ledit terrain.

Votre Commission du Plan a donné un avis favorable à cette aliénation à condition que :

1^o celle-ci ait lieu par voie d'adjudication publique sur une mise à prix qu'après avis des Domaines, nous avons cru équitable de fixer à deux cent cinquante-six francs le mètre carré ;

2^o l'acquéreur bâtitte, sur ledit terrain, dans un délai de deux ans à compter du jour de la vente, sauf impossibilité résultant des circonstances actuelles, un immeuble ayant la hauteur maxima prévue par les règlements municipaux.

Le demandeur s'étant engagé à couvrir la mise à prix le jour de l'adjudication et à se soumettre à l'obligation susvisée, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, d'émettre un avis

favorable à l'aliénation de ce terrain aux conditions ci-dessus et sous celles insérées au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des terrains communaux, homologué par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 Janvier 1870 et modifié par délibération municipale du 29 Septembre 1931, laquelle a été approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Octobre suivant.

D'autre part, il sera stipulé au cahier des charges que l'acquéreur devra construire, entretenir, réparer et reconstruire à ses frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, le trottoir au droit de l'immeuble qu'il érigera sur la parcelle vendue.

Nous vous prions de nous autoriser à signer le procès-verbal d'adjudication et de décider, conformément à votre délibération du 21 Juillet 1931, que le produit de cette aliénation sera versé au compte hors budget ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal sous la rubrique : Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de passage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication en date du 8 Février 1934, la Société à responsabilité limitée « Bienvenu Frères et Sœurs », dont le siège est à Orchies (Nord) est devenue propriétaire d'un terrain de 297 m² sis à Lille, rue Armand Carrel, moyennant le prix de 59.400 francs.

Le prix a été stipulé payable 1/5 dans le mois de l'adjudication et 1/5 à l'expiration de chacune des années suivantes avec intérêts à 5 % l'an.

La Société « Bienvenu Frères et Sœurs » s'étant acquittée intégralement sollicité la mainlevée de l'inscription prise le 1^{er} Mars 1934, volume 340, n^o 56 pour sûreté du paiement du prix et des intérêts.

M. le Receveur Municipal a émis un avis favorable à la demande de cette société.

Nous vous prions de nous autoriser à donner cette mainlevée et de consentir à la radiation de la dite inscription.

Adopté.

N^o 2750

—
Vente de terrain

—
rue Armand
Carrel

—
Mainlevée
d'inscription
d'office

—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2751

—
Assurances—
*C^{ie} l'Industrielle
du Nord*—
*Ristourne
sur prime*—
*Admission
en recette*
—

MESSIEURS,

« L'Industrielle du Nord », dont le siège social est à Lille, boulevard de la Liberté 50, qui assure la Ville contre les accidents du travail pouvant survenir au personnel bûcheron, met à notre disposition la somme de 2.434 frs 05 à titre de ristourne sur le montant de la prime payée pendant l'année 1938.

D'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, nous vous proposons d'admettre en recette ladite somme de 2.434 frs 05.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2752

—
*Exploitation
des châlets
de nécessité*—
*Prorogation
de la concession*
—

MESSIEURS,

M. Daure, entrepreneur d'affichage, 10 rue du Curé-St-Etienne, avait consenti à proroger jusqu'au 31 Décembre 1939 le contrat passé avec la Ville pour l'exploitation des châlets de nécessité de la Grand' Place et du Jardin Vauban.

Il ne saurait être question actuellement de réaliser le projet de construction d'urinoirs et de châlets de nécessité autrefois envisagé et une adjudication pour l'exploitation des seuls châlets existants aurait peu de chance de donner des résultats.

Nous avons pressenti M. Daure en vue d'une nouvelle prorogation de la concession.

Ce dernier serait disposé à maintenir l'exploitation dans les mêmes conditions, c'est-à-dire moyennant une redevance annuelle de 3.300 francs augmentée des frais de consommation d'eau au tarif industriel.

Il sollicite toutefois l'autorisation de payer la redevance par trimestre et d'avance.

Nous vous demandons d'agréer la proposition de M. Daure et de proroger la concession pour la durée d'une année.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Guilbert, cantonnier au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail le 23 Février 1935.

Suivant procès-verbal de conciliation en date du 17 Janvier 1936, le Tribunal a évalué à 12 % le taux d'incapacité permanente partielle de travail et fixé à 510 frs 19 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé.

Dans votre séance du 30 Juin 1936, vous avez décidé le paiement de cette rente.

Depuis la consolidation de la blessure, M. Guilbert ayant repris ses fonctions au service de la Ville et, recevant le même traitement qu'avant son accident, le service de la rente a été différé.

Il nous est apparu que l'état du blessé que nous avons fait contre-visiter s'était sensiblement amélioré. Nous avons donc demandé au Tribunal, en application de l'article 19 de la loi du 9 Avril 1898 modifiée par celle du 31 Mars 1905, la révision de l'indemnité fondée sur une atténuation de l'infirmité de l'ouvrier.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation intervenu le 16 Juin 1939 devant M. le Président du Tribunal de Première Instance, l'incapacité de travail a été ramenée à 10 % et la rente a été réduite à 425 frs 16 à compter du 24 Avril 1939.

Nous vous demandons de modifier en ce sens votre délibération du 30 Juin 1936 et de décider que la rente dont le montant sera prélevé sur le crédit inscrit au budget ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites » ne lui sera servie qu'au moment où M. Guilbert quittera les services municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 20 Février, M. Lacherez, gardien de la paix, a été blessé dans l'exercice de ses fonctions par Charles Zind, marchand forain, demeurant à Lille, 11 rue Degland.

N° 2753

—
Accident Guilbert

—
Révision
—

N° 2754

—
Accident Lacherez

—
Admission
en recette
—

Nous avons réclamé à ce dernier le remboursement des frais consécutifs à cette blessure, soit :

1° traitement servi à M. Lacherez, pendant son incapacité de travail	685 frs 05
2° frais médicaux	78 frs »
3° frais pharmaceutiques	40 frs »
4° coût d'un timbre pour certificat médical	6 frs »
	809 frs 05

D'accord avec votre Commission de l'Administration générale, nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme de 809 frs 05.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2755

—
Accident
Vanderperre
—
Révision
—

MESSIEURS,

M^{me} Marie Van Vooren, veuve Vanderperre, aide-cuisinière à la Colonie scolaire de Wormhoudt, a été victime d'un accident au cours de son travail le 6 Août 1935.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 10 Juin 1936, le Tribunal a évalué à 18 % le taux d'incapacité permanente partielle de travail et fixé à 626 frs 40 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressée.

Dans votre séance du 30 Juin 1936, vous avez décidé le paiement de cette rente.

Il nous est apparu que l'état de M^{me} Vanderperre que nous avons fait contrevisiter, s'était sensiblement amélioré. Nous avons donc demandé au Tribunal, en application de l'article 19 de la loi du 9 Avril 1898 modifiée par celles des 31 Mars 1905 et 1^{er} Juillet 1938, la révision de l'indemnité fondée sur une atténuation de la blessure.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 26 Septembre 1939, devant M. le Président du Tribunal Civil de Dunkerque, la précédente décision a été modifiée ainsi qu'il suit : 1° le taux d'incapacité permanente partielle a été évalué à 15 % ; 2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressée a été ramenée à 522 frs à compter du 13 Juillet 1939.

Nous vous prions de modifier en ce sens votre délibération du 30 Juin 1936 et de décider que le montant de la rente sera prélevé sur le crédit inscrit au budget ordinaire sous la rubrique Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Divers accidents sont survenus, occasionnant des dégâts au matériel de la Ville.

Nous avons pressenti les auteurs responsables à l'effet de récupérer les frais consécutifs à ces accidents.

Les intéressés, par l'intermédiaire de leur Compagnie d'Assurance, ayant consenti à nous dédommager, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette des indemnités réglées ainsi qu'il suit :

DATE DE L'ACCIDENT	NATURE DES DÉGATS	NOM DE L'AUTEUR RESPONSABLE	NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE	MONTANT DES DÉGATS
3-2-39	Signal lumineux, angle rues Nationale et Esquermoise.	M. Callens, négociant à Wambrechies.	La Confiance, l'Urbaine et la Seine, 274 rue Nationale, Lille.	400,20
6-4-39	Clôture du groupe de jardins ouvriers, Fg d'Arras.	M. Lenfant, 6 rue Durnerin, Lille.	d°	332, »
20-4-39	Vasistas du frigorifique des abattoirs.	M. Vanholme, 15 r. Montesquieu, Lille.	La C ^e d'Assurance Mutuelle, 50, r. des Ponts-de-Comines, Lille.	131,10
29-7-39	Appareil de signalisation angle rues Nationale et Esquermoise.	M. Debacker, 31 rue de Condé, à La Madeleine.	M. Elisée Lehoucq, 3 rue du Crédit Municipal, Lille.	475,25

Adopté.

N° 2756
—
Accidents divers
—
Admission
en recette
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2757

*Dégâts à divers
véhicules**Admission
en recette*

MESSIEURS,

Des accidents sont survenus à divers véhicules appartenant à la Ville.

Nous avons pressenti les auteurs responsables de ces accidents, lesquels, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs Compagnies d'assurances, ont accepté de nous rembourser le montant des dégâts.

Nous vous proposons, dès lors, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette des sommes reprises au tableau ci-dessous.

NATURE DU VÉHICULE	DATE DE L'ACCIDENT	AUTEUR RESPONSABLE	COMPAGNIES D'ASSURANCES	MONTANT DES DÉPÔTS
Auto 6671 M. D. 5	3 Février 1939	M. Vandeveldé, droguiste, rue Gambetta, Hau- bourdin.	Défense automo- bile et sporti- ve, boulevard de la Liberté 32.	84,25
Berline	27 Juillet 1939	M. de Saint-Au- bert.	d°	25, »
d°	8 Novembre 1939	M. Palmyre Mayeux, 41 rue Inkermann, Lil- le.	d°	150, »

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2758

*Dégâts
à une plaque
d'égout
square de Jussieu**Admission
en recette*

MESSIEURS,

Une plaque d'égout a été brisée, angle du square de Jussieu et de la rue du Vert Bois, par un véhicule automobile appartenant à M. Boone, entrepreneur de démolitions, quai du Halage à La Madeleine.

Le remplacement de cette plaque a coûté 132 frs 05, somme que M. Boone s'est engagé à rembourser.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre en recette la somme précitée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un camion automobile appartenant à M. Lucien Cibeer, route de Sedan à Carignan (Ardennes) a défoncé une partie du trottoir des immeubles sis à Lille, 54 et 56 rue Jean Jaurès.

La remise en état de ce trottoir a été faite par le Service des Travaux Municipaux et a occasionné une dépense de 455 frs 30, somme que M. Cibeer s'est engagé à rembourser.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 2759

Remise en état
d'un trottoir
rue Jean Jaurès

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un camion automobile appartenant à la Société Arthur Collin et C^{ie}, 62 rue de la Justice à Lille, a démoli le trottoir de l'immeuble sis 162 rue du Long Pot, à Lille.

La remise en état de ce trottoir a été faite par le Service des Travaux Municipaux et a occasionné une dépense de 362 frs 35, somme que la Société A. Collin et C^{ie} s'est engagée à rembourser.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 2760

Remise en état
d'un trottoir
rue du Long Pot

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2° de n'exiger aucune réparation.

N° 2761

Occupation
temporaire
d'immeubles
communaux

Homologation

Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions suivantes :

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DE L'IMMEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
M. Emile Vanbranteghem	64, rue Saint-Sauveur, 2 pièces	1 ^{er} juin 1939	30 frs par mois
M. Jules Carpentier.	9, rue Alphonse-Colas, 2 pièces	1 ^{er} Sept. 1939	32 frs par mois
M. Augustin Gomez.	64, rue Saint-Sauveur, 1 pièce	d ^o	20 frs par mois
M. et M ^{me} Lenglen ..	19, rue Lottin	1 ^{er} Sept. 1939	100 frs par mois
M ^{me} Despières	64, rue Saint-Sauveur, 2 pièces	d ^o	30 frs par mois
M. Lagache	46, rue du Curé Saint-Sauveur, 2 pièces au r.de-c.	d ^o	60 frs par mois
M. Jules Longrez ..	150, rue Gustave-Delory, 3 pièces au 1 ^{er}	15 Nov. 1939	48 frs par mois
M. Gustave Leclercq.	12, rue Maracci, 4 pièces	1 ^{er} Déc. 1939	150 frs par mois plus eaux et vidange
M. Tailliez	10, rue des Robleds, 4 pièces au rez-de-chaussée	d ^o	100 frs par mois
M. Dellouve	2, rue du Curé Saint-Sauveur Rez-de-chaussée et 1 pièce au 1 ^{er}	1 ^{er} Janv. 1940	71 frs par mois

D'autre part, en raison des constructions édifiées par le Tennis Club Lillois sur une parcelle de terrain située entre la Promenade du Préfet et le Nouveau Boulevard qui lui est louée par la Ville, le loyer annuel a été porté de 220 francs à 1.030 francs. Il a été décidé que ce loyer serait payable par semestre et d'avance, à compter du 1^{er} Janvier 1940.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de vouloir bien ratifier ces décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de son testament en date du 16 Janvier 1939, passé devant M^e Pourbaix, notaire à Lille, M^{me} V^{ve} Basuyau-Delcroix, décédée le 19 Janvier 1939, a légué au Bureau de Bienfaisance une somme de 30.000 francs à charge d'entretien de tombes.

Par délibération du 2 Septembre, la Commission Administrative de cet établissement a décidé d'accepter ce legs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N° 2762

—
*Legs V^{ve} Basuyau
au Bureau
de Bienfaisance*

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de ses testaments en date des 15 Mars et 18 Novembre 1938 déposés au rang des minutes de M^e Debosque, notaire à Tourcoing, M^{me} Delhaye-Wancouwelaert, Directrice d'école honoraire, décédée à Tourcoing le 13 Février 1939, a légué la somme de dix mille francs nette de tous frais à l'Orphelinat Départemental de l'Enseignement Primaire du Nord.

Suivant procès-verbal du 20 avril 1939, le Bureau de cette Association a décidé d'accepter ce legs.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de donner un avis favorable à l'exécution des dispositions testamentaires de M^{me} Delhaye.

Adopté.

N° 2763

—
*Legs V^{ve} Delhaye
à l'Orphelinat
Départemental
de l'Enseignement
Primaire*

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^e Bacrot, avoué, 2 rue du Maréchal Foch, à Dunkerque, nous a transmis la note des frais, s'élevant à 215 frs 10 qui lui sont dus pour avoir occupé pour la Ville, dans une instance en révision de la rente

N° 2764

—
*Honoraires
de M^e Bacrot*

—
Règlement
—

pour incapacité permanente partielle, allouée à M^{me} Veuve Vanderperre-Vanvooren, qui fut blessée au cours de son travail alors qu'elle était au service de la Ville.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de la somme de 215 frs 10 qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2765

MESSIEURS,

Honoraires
M^e Defert
—
Règlement

M^{me} Demesnay, professeur honoraire au Conservatoire de Musique de Lille, s'était pourvue devant le Conseil d'Etat contre un arrêté du Conseil de Préfecture Interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais, en date du 23 Juin 1936, rejetant la requête qu'elle avait introduite contre un arrêté municipal la mettant à la retraite à compter du 1^{er} Octobre 1935.

M^{me} Demesnay étant décédée le 14 Novembre 1937, ses héritiers ont repris l'instance engagée par elle.

Par arrêt du 10 Mai 1939, le Conseil d'Etat a rejeté ce recours.

M^e Defert, avocat à Paris (VII^{me}) 10 Square de la Tour Maubourg, nous présente aujourd'hui la note des honoraires qui lui sont dus pour avoir occupé pour la Ville, honoraires s'élevant à 2.000 francs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de nous autoriser à régler cette somme dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2766

MESSIEURS,

Programme des
Grands Travaux
—
Etablissement
de Bains-Douches
du Quartier de
Moulins-Lille
—
8^e Lot
Revêtements
—
I. - Réception définitive.
II. - Décompte définitif.

Le 2 Décembre 1939, une Commission composée de MM. Domsin Adjoint au Maire ; Gisselaire et Martin, Conseillers municipaux ; Hof, chef du Service des Bâtiments, par intérim ; Maillet, architecte, s'est réunie à l'Etablissement de bains-douches du quartier de Moulins-Lille à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de revêtement et cloisons en briques pleines et plaquettes spéciales en grès émaillés formant le 8^{me} Lot de la construction.

Le montant des dépenses autorisées, compte-tenu des hausses accordées par la Commission des Marchés a été porté à 466.700 frs par votre délibération du 1^{er} Avril 1938. Le montant du décompte général et définitif s'élève à la somme de 465.063 frs 34.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions de l'adjudication et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 30 Novembre 1939, une Commission composée de MM. Domsin, Adjoint au Maire ; Leroy et Peeters, Conseillers municipaux ; Hof, chef du Service des Bâtiments par intérim ; Maillet, architecte, s'est réunie à l'établissement de bains-douches du Quartier de Moulins-Lille à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° DU LOT	INDICATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	MONTANT DES DÉCOMPTES
11 ^{me}	Ferronnerie Partie A	23.000, »	22.816,09
	» Parties B-C-D	26.474, »	29.373,68

Le supplément de dépense résulte de l'augmentation constatée du poids des escaliers en fer ainsi que de la modification de la structure de l'escalier de la chaufferie à la salle des bâches, prévu avec 2 limons droits et exécuté avec un limon courbe.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien.

Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

N° 2767

Programme des
Grands Travaux

Etablissement
de Bains-Douches

Quartier
de Moulins-Lille

Construction

11^e lot :
Ferronnerie

I. - Réception définitive.

II. - Décomptes définitifs.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2768

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux**Groupe Scolaire
du Faubourg
d'Arras*5^e Lot :*Toitures-Terrasses*

- I. - Réception définitive.
- II. - Décompte définitif.

Le 30 Novembre 1939, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Treels et Bataille, Conseillers municipaux ; Hof, chef du Service des Bâtiments, par intérim ; Watier, architecte, s'est réunie au groupe scolaire du Faubourg d'Arras, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de toitures-terrasses, formant le 5^{me} lot de la construction.

Le montant des dépenses autorisées par le procès-verbal d'adjudication a été arrêté à la somme de 165.600 francs, le montant du décompte général et définitif s'élève à 156.714 francs, accusant une diminution de 8.886 francs par rapport au montant des dépenses autorisées.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions de l'adjudication et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, les délais de garantie étant expirés, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2769

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux**Groupe scolaire
des Bois Blancs**Construction
1^{er} au 9^e Lot*11^e Lot :*Limitation
de la retenue
de garantie*

Les adjudicataires ci-après désignés de travaux de construction du Groupe scolaire des Bois Blancs, savoir :

- 1^{er} et 2^{me} Lots. — Société Le Bâtiment du Nord, 3 rue de la Gare à Lomme. Terrassement, maçonnerie, béton armé.
- 3^{me} Lot. — M. Lepez, 130, rue Meurein à Lille. Pierres et marbres.
- 4^{me} Lot. — Société Le Bâtiment du Nord, 3 rue de la Gare à Lomme. Plâtrerie et cimentage.
- 5^{me} Lot. — M. Adriaens, rue Bauduin l'Edifieur, Valenciennes. Carrelages, granito.
- 6^{me} Lot. — Société Ouvrière l'Union des Menuisiers, 131 rue

du Luxembourg à Roubaix. Charpente, Menuiserie.

- 7^{me} Lot. — M^{me} Beaucamp et fils, rue Carnot à Aseq. Ferronnerie.
- 8^{me} Lot. — Société Pavage et Asphalte du Nord, 6 rue Abé-
lard à Lille. Asphaltage.
- 9^{me} Lot. — M. Carpentier, 13 rue de Dunkerque à Armentières. Couverture et Zingage.
- 11^{me} Lot. — Partie A. - M. Zanone, 29 rue de Jussieu à Rouen. Peinture.
- 11^{me} Lot. — Partie B. - Etabl. Delepouille, 38 rue d'Arras à Lille. Vitrierie.

Ont demandé, par application des prescriptions de l'article 44 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux à exécuter par la Ville de Lille, la limitation de la retenue de garantie de leurs lots.

Cet article est ainsi conçu :

« Le dixième retenu pour garantie ne sera payé à l'entrepreneur qu'après la réception définitive des travaux.

« Si la retenue du dixième est jugée excéder la proportion nécessaire pour la garantie de l'entreprise, il peut être décidé par l'Administration, sur avis du Directeur des Travaux ou de l'Architecte, qu'elle cessera de s'accroître lorsqu'elle aura atteint un maximum déterminé ».

Le montant des dépenses portées en compte et la retenue de garantie correspondante suivant condition du cahier des charges s'établissent ainsi :

N° DU LOT	MONTANT DES DÉPENSES	RETENUE DE GARANTIE	
		ACTUELLE	PROPOSÉE
1 ^{er} et 2 ^{me}	671.400	67.140	33.000
3 ^{me}	66.300	6.630	3.000
4 ^{me}	200.200	20.020	10.000
5 ^{me}	186.400	18.640	9.000
6 ^{me}	308.500	30.850	15.000
7 ^{me}	117.500	11.750	5.000
8 ^{me}	22.000	2.200	1.000
9 ^{me}	65.800	6.580	3.000
11 ^{me} A	123.200	12.320	6.000
11 ^{me} B	54.300	5.430	2.500

Les travaux sont terminés depuis près d'un an.

Sur proposition de M. Walare, Architecte, et d'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous prions de décider que la retenue de garantie de ces divers lots sera limitée aux sommes fixées dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2770

MESSIEURS,

Programme des
Grands Travaux

Groupe scolaire
des Bois Blancs

Mobilier
et Matériel

Cuisine au gaz

I. - Réception définitive.

II. - Décomptes définitifs.

Le 1^{er} Décembre 1939, une Commission composée de MM. Domsin, Adjoint au Maire ; Bataille et Bour, Conseillers municipaux ; Hof, chef du Service des Bâtiments, par intérim ; Walare, architecte, s'est rendue au Groupe scolaire des Bois Blancs à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux ci-dessous désignés :

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	DÉCOMPTES DÉFINITIFS
15 ^{me} lot. - Mobilier - Tables et bancs de réfectoire	22.176, »	22.176, »
Vestiaires métalliques	49.360, »	49.360, »
Installation d'un monte-charge	21.500, »	21.500, »
Cuisine au gaz	49.355, »	49.355, »

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des marchés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, le délai de garantie étant expiré, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors des constructions des Groupes scolaires du Faubourg des Postes et du Faubourg d'Arras, des travaux de terrassement et de nivellement du terrain, ainsi que l'aménagement des cours de récréation, ont été confiés à l'équipe, dite de chômeurs, de la main-d'œuvre municipale, sous la direction et le contrôle effectifs des architectes.

Ces travaux étaient prévus aux devis respectifs de ces constructions et ont été distraits de l'adjudication des lots de terrassement et de maçonnerie. Ils ont entraîné une dépense totale, fournitures et salaires, de :

188.591 francs pour les écoles Aristide Briand et Ferdinand Buisson au Faubourg des Postes, M. Gaston Secq, architecte :

120.120 francs pour le groupe Bracke-Desrousseaux, au Faubourg d'Arras, M. Jean Watier, architecte.

MM. Secq et Watier sollicitent les honoraires d'usage sur ces sommes.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de nous autoriser à faire droit à ces demandes, la dépense étant à prélever, savoir : celle intéressant le Groupe du Faubourg des Postes, sur le crédit d'emprunt « Prévisions pour travaux scolaires » ; celle concernant le Groupe du Faubourg d'Arras sur la subvention de l'Etat afférente audit groupe.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société la Parqueterie de la Lys, 39 quai de Beauvais, à Armentières et M. Plus, 6 rue Lafayette, à Lille, adjudicataires des huitième et dixième lots de travaux de construction du Groupe scolaire du Faubourg d'Arras : Parquets, peinture et vitrerie, ont demandé, par application des prescriptions de l'article 44 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux à exécuter par la Ville de Lille, la limitation de la retenue de garantie de leurs lots.

Cet article est ainsi conçu :

N° 2771

—
*Programme des
Grands Travaux*

—
*Groupes scolaires
du Faubourg
des Postes
et du Faubourg
d'Arras*

—
*Travaux exécutés
par la
main d'œuvre
municipale*

—
*Honoraires
des architectes*

N° 2772

—
*Programme des
Grands Travaux*

—
*Groupe scolaire
du Faubourg
d'Arras*

—
Construction

—
8^e et 10^e Lots :

—
*Limitation
de la retenue
de garantie*

« Le dixième retenu pour garantie ne sera payé à l'entrepreneur qu'après la réception définitive des travaux.

« Si la retenue du dixième est jugée excéder la proportion nécessaire pour la garantie de l'entreprise, il peut être décidé par l'Administration sur avis du Directeur des Travaux ou de l'architecte, qu'elle cessera de s'accroître lorsqu'elle aura atteint un maximum déterminé ».

Le montant des dépenses portées en compte est de 163.300 francs pour le huitième lot et de 185.000 francs pour le dixième lot ; les retenues de garantie sont par suite de : 16.330 francs et 18.500 francs.

Ces travaux sont terminés depuis l'année dernière.

Sur propositions de M. Watier, architecte et d'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous prions de décider que la retenue de garantie des huitième et dixième lots sera limitée respectivement à huit mille francs et neuf mille francs.

Adopte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2773

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

1^{er} Lot :

Modification
de la dépense
autorisée

MESSIEURS,

Les 12 Juillet et 16 Août 1935, M. André Lecœuche, entrepreneur à Lomme, a été déclaré adjudicataire du 1^{er} Lot des travaux à exécuter pour la construction de l'Institut Diderot — terrassements, maçonnerie et béton armé — moyennant un prix forfaitaire pour les ouvrages en béton armé et un rabais sur les prix unitaires du devis pour les autres travaux.

Au cours de la construction des travaux supplémentaires d'un caractère imprévisible pour la plupart ou provenant de modifications reconnues nécessaires, ont été exécutés par l'entrepreneur, entraînant ainsi une augmentation de dépenses d'environ 400.000 francs. Cette augmentation est due en majeure partie à la nature du sol par suite des démolitions de casemates en béton rencontrées dans les fouilles ; de la confection de radiers sur des massifs trouvés en fondation, ainsi qu'à l'exécution d'un chemin de service.

De plus, des modifications importantes ont été apportées aux bâtiments réservés au secteur « Electricité » en raison de la mise en fonctionnement de nouvelles machines.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous deman-

dons de vouloir bien porter, en conséquence, le montant des dépenses autorisées du 1^{er} lot de 7.170.000 francs à 7.570.000 francs, rabais déduit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 6 Décembre 1935, la maison E. Evin, entrepreneur à Lille, a été déclarée adjudicataire du 6^{me} lot des travaux — couverture et zinguerie — à exécuter pour la construction de l'Institut Denis Diderot, moyennant un rabais sur les prix unitaires du devis estimatif.

Au cours des travaux, des améliorations notables ont été apportées à la couverture en pannes par la pose de tuiles de qualité supérieure à celles prévues au devis estimatif. De plus, sur les versants exposés aux intempéries, il a été assuré une double étanchéité des lucarnes.

Ces améliorations ont entraîné une augmentation de dépenses de 60.200 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de vouloir bien porter le montant des dépenses autorisées du 6^{me} lot de 326.290 francs à 386.590 francs, rabais déduit.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 4 Décembre 1939, une Commission composée de MM. Dompsin, Adjoint au Maire ; Bataille et Bour, Conseillers municipaux ; Hof, chef du Service des Bâtiments par intérim ; Alleman et Chenal, architectes, s'est rendue à l'Institut Denis Diderot à l'effet de procéder à la réception définitive des fournitures ci-dessous désignées, repris au projet sous la rubrique 21^{me} lot, mobilier :

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	DÉCOMPTES DÉFINITIFS
Tableaux noirs Lot A	48.320,	48.320, »
Mobilier du Service de Direction, 1 ^{er} lot ..	20.530, »	20.530, »

N° 2774

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

6^e Lot :

Modification
de la dépense
autorisée

N° 2775

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

21^e Lot :

Mobiliers divers

I. - Réception définitive.

II. - Décomptes définitifs.

La Commission a reconnu que les fournitures faites satisfont aux conditions des adjudication et marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2776

MESSIEURS,

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

22^e Lot :

Matériel divers

Le 4 Décembre 1939, une Commission composée de MM. Dompain, Adjoint au maire ; Claes et Dhoossche, Conseillers municipaux ; Hof, chef du Service des Bâtiments, par intérim ; Alleman et Chenal, architectes, s'est rendue à l'Institut Diderot à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux et fournitures désignés ci-dessous, repris au projet sous la rubrique 22^me Lot - Matériel :

I. - Réception définitive.
II. - Décomptes définitifs.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	DÉCOMPTES DÉFINITIFS
Machines de cuisine	27.270, »	27.270, »
Etablis de menuisiers	12.705, »	12.705, »
Machines à bois	29.760, »	29.760, »
Electrification des machines outils - Lot A..	62.736, »	65.662,75
Matériel de la section de mécanique :		
1° Lot adjugé à la Société Anonyme des Etablissements Henry Hamelle	29.800, »	29.800, »
2° Lot adjugé à M. Louis-Adolphe Huard.	6.750, »	6.750, »
3° Lot adjugé à la Société Anonyme For- ges de Vulcain	3.010, »	3.010, »
4° Lot adjugé à M. Paul-Louis Martin ..	10.500, »	10.500, »

L'augmentation des dépenses du lot A de l'électrification des machines outils est consécutive à de légères modifications apportées aux projets en cours d'entreprise.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés et fournitures faites satisfont aux conditions des marchés et adjudications et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'entretien des becs d'éclairage au gaz dans les écoles communales est assuré depuis l'adjudication du 1^{er} Septembre 1925 par la Société d'Incandescence par le gaz, système Auer, 38 rue Nationale à Lille.

Cette Société nous a toujours donné satisfaction.

Etant donné que le nouvel horaire appliqué dans les écoles permet de réduire les nécessités d'éclairage, cette société accepte de nouvelles conditions.

C'est ainsi qu'elle offre de continuer à assurer l'éclairage au gaz des écoles pendant la période du 1^{er} Octobre 1939 au 31 Mars 1940 et pour un nombre de becs réduit à 1.800 environ moyennant le prix de 7 frs 50 par bec. Cette offre est intéressante pour la Ville.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Bâti-ments, de nous autoriser à renouveler, aux conditions sus-indiquées, le marché passé avec la Société d'Incandescence par le gaz.

La dépense relative à l'année scolaire 1939-1940 évaluée à la somme de 13.500 francs environ sera prélevée sur le crédit ouvert pour l'éclairage des bâtiments communaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1938 avec la Société Anonyme des Etablissements Delannoy et Dewailly à Armentières, pour la conduite du chauffage, de la ventilation, et pour l'entretien des appareils sanitaires de l'Hôtel de Ville, est expiré.

Nous avons invité cette Société à envisager le renouvellement de son marché.

Elle nous a fait connaître qu'elle y était disposée, moyennant règlement du prix net et forfaitaire de 112.680 francs, sous réserve qu'il lui soit tenu compte des variations du taux des salaires résultant d'accords entre syndicats patronaux et ouvriers.

La proposition de la Société Delannoy-Dewailly paraît raisonnable. En conséquence, nous vous demandons d'approuver le marché de

N° 2777

—
Ecoles
communales

—
Eclairage au gaz

—
Renouvellement
de marché

N° 2778

—
Hôtel de Ville

—
Conduite
du chauffage et
de la ventilation

—
Entretien
des appareils
sanitaires

—
Marché

gré à gré conclu avec cette Société, en accord avec votre Commission des Bâtiments.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au budget ordinaire sous la rubrique « Chauffage des Bâtiments communaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2779

MESSIEURS,

—
Bâtiments
Communaux
—
Conduite du
chauffage central
—
Révision
de marchés

Au cours de votre réunion du 28 Juillet 1939, vous avez décidé de confier à une entreprise privée, la conduite du chauffage central

du Palais des Beaux-Arts ;

du Grand Théâtre ;

du Musée d'Histoire Naturelle

avec fourniture du combustible et entretien des installations.

Le contrat a été passé avec la Société « Chauffage-Service » 33 rue de Messines à Saint-André. Or, du fait de la guerre, le Palais des Beaux-Arts sera fermé. Il convient donc de réduire le chauffage de cet important établissement en maintenant une température telle que la bonne conservation de la bâtisse soit assurée.

Les services techniques de la 2^me Direction ont estimé qu'une température de 7° serait suffisant et que l'économie de combustible devant résulter d'un tel abaissement de la température serait de 25 % de la consommation totale de charbon.

En accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de nous autoriser à réduire de 25 % le chiffre représentant le combustible prévu au marché passé avec M. Dewailly, administrateur de la Société « Chauffage-Service », et concernant le Palais des Beaux-Arts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du bon fonctionnement des cours de notre Conservatoire de Musique, le remplacement d'un piano s'impose.

D'autre part, l'achat d'un célesta et d'un jeu de tubes cloches a été jugé nécessaire.

M. Charles Gras, 36 rue Faidherbe à Lille, représentant de la Maison Pleyel, consent à nous livrer :

1° un piano Pleyel neuf, modèle R. C. n° 196.813, moyennant un rabais de 10 % et la reprise d'un piano usagé marque Pleyel n° 157.141 pour le prix de 1.055 francs. De sorte que la soulte à payer par la Ville s'élèverait à 8.800 francs ;

2° un célesta, modèle d'orchestre, 4 octaves, chêne ciré, moyennant le prix de 5.500 francs ;

3° un jeu de tubes cloches accordés chromatiques avec chevalet pliant, étouffoir et mailloche, moyennant le prix de 1.650 francs.

Ces conditions étant avantageuses, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, de nous autoriser à passer avec M. Gras le marché nécessaire.

La dépense sera prélevée sur l'article 192 du budget ordinaire de 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite de la mobilisation, M. Démaretz, entrepreneur adjudicataire des 7^{me}, 12^{me} et 19^{me} lots pour l'entretien des propriétés communales s'est trouvé dans l'obligation de suspendre momentanément, ayant fermé son atelier, l'exécution des travaux qui auraient pu lui être confiés en vertu de cette adjudication.

De même, la mobilisation a privé d'une partie de leur personnel ouvrier les autres adjudicataires de couverture et plomberie continuant à assurer leurs travaux et cette situation peut les mettre, le cas échéant, dans l'impossibilité de répondre rapidement aux besoins urgents.

N° 2779¹

—
Conservatoire
de Musique

—
Fourniture :

- a) d'un piano ;
- b) d'un célesta ;
- c) et d'un jeu de tubes cloches.

—
Marché

—

N° 2780

—
Entretien
des propriétés
communales

—
Travaux repris
aux 7^e, 12^e et 19^e
Lots

—
Marchés

—

Pour obvier à ces inconvénients dans la mesure du possible, étant donné qu'il s'agit de travaux ne souffrant généralement aucun retard, il serait désirable pour la Ville de substituer à M. Démaretz, pendant la durée de la fermeture de son atelier et au maximum jusqu'à l'expiration de son adjudication, d'autres entrepreneurs dont les références seraient satisfaisantes qui : 1° accepteraient de se soumettre aux conditions du cahier des charges de l'adjudication d'entretien ; 2° consentiraient un rabais au moins égal, pour chaque lot, à celui de l'entrepreneur adjudicataire.

M. Joseph Labbé, 47 rue Barthélémy Delespaul et MM. André et Maurice Herbeau, 17 Square Dutilleul, nous ont fait des offres répondant à cette double condition. Nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Bâtiments, de nous autoriser à passer marché avec M. Labbé pour les travaux repris aux 7^{me} et 12^{me} lots et avec MM. A. et M. Herbeau pour ceux repris au 19^{me} lot moyennant des rabais respectivement fixé à 22 % et à 23 %.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2781

MESSIEURS,

—
Reconstruction
de trottoirs
—
Fourniture
de ciment spécial

—
Marché
—

Il y a lieu de procéder à l'achat de liant pour l'exécution des travaux d'entretien et de reconstruction de trottoirs en 1940.

L'augmentation constante des prix du ciment Portland artificiel a amené le Service des Travaux à procéder à l'essai d'un ciment spécial, mélange de clinkers et de laitiers choisis, produit exclusivement par la Société des Ciments et Chaux Hydrauliques du Nord, à Haubourdin, et dont le prix est sensiblement inférieur à celui du ciment Portland.

Le Prix de ce ciment spécial est actuellement de 270 frs la tonne alors que celui du ciment Portland est de 385 francs.

Les résultats obtenus sont très satisfaisants et nous engageant à continuer l'emploi de ce liant pour les travaux d'entretien et de reconstruction de trottoirs.

Nous vous proposons donc, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par la Société des Ciments et Chaux Hydrauliques du Nord. La dépense, soit 79.000 francs environ, sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre XXII bis du budget primitif de 1940.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la suite de la démolition de l'ancien poste de pompiers situé à l'angle des rues du Faubourg de Roubaix et Saint-Gabriel, en vue d'améliorer la visibilité à ce carrefour dangereux, il est apparu que la solution primitivement adoptée par votre délibération du 30 Mars dernier, pouvait être remaniée dans un sens plus complet sans entraîner une dépense supplémentaire considérable.

En effet, nous avons la possibilité de dégager tout le terrain situé entre le presbytère et le trottoir en supprimant l'urinoir, le kiosque de tramways et un local servant au presbytère de buanderie et remise à charbon, réalisant ainsi un nouvel alignement en retraite de 4 m. 75 sur celui actuel.

Une nouvelle étude de ce projet a été établie en traitant la question le plus économiquement possible. Elle prévoit les démolitions indiquées ci-avant et la reconstruction de la buanderie dans le jardin du presbytère, de l'urinoir rue Saint-Gabriel en emprise sur ce jardin ainsi que l'aménagement de la façade dégagée du presbytère sur la rue du Faubourg de Roubaix.

Cette réalisation entraîne une dépense supplémentaire de 30.000 francs qui est pleinement justifiée par l'amélioration que présente la solution envisagée.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'adopter ce nouveau projet ; 2° de voter un crédit de 30.000 francs à prélever sur les ressources de l'exercice en cours et à rattacher à l'article 238 du budget supplémentaire ; 3° de décider que les travaux seront exécutés, partie par l'équipe dite « de chômeurs » affectée au Service des Bâtiments, partie par les entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien aux conditions de leur marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément aux propositions du Service vicinal, vous avez voté, pour l'année 1939, les crédits ci-après :

I. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires	75.000, »
II. — Contribution pour le personnel du Service vicinal.	10.140, »
Total	<u>85.140, »</u>

N° 2782

—
Angle
rue du Faubourg
de Roubaix
et rue St Gabriel

—
Amélioration
de la visibilité
—

N° 2783

—
Chemins vicinaux

—
Budget
de l'exercice 1940

—
Avis
—

Voici les propositions qui nous sont adressées pour l'année 1940 :

I. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires	75.215, »
II. — Contribution pour le personnel du Service vicinal.	10.433, »
	Total
	85.648, »

D'accord avec vos Commissions : a) de la Voie Publique, b) des Finances, nous vous prions : 1° d'admettre les prévisions du contingent établies par le Service vicinal ; 2° de fixer à la somme de 85.648 francs le crédit à ouvrir au budget primitif de 1940.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2784

—
Curage
des canaux
et des égouts

—
Adjudication
pour 1940

MESSIEURS,

Le marché passé avec M. Victor Delefosse pour le curage des canaux et égouts arrivant à expiration le 31 Décembre prochain, il y a lieu de procéder, dès maintenant, à une nouvelle adjudication.

Un cahier des charges et un bordereau de prix ont été établis à cet effet.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, de décider la mise en adjudication de ces travaux pour l'année 1940, sur la base des documents que nous soumettons à votre approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2785

—
Immeuble
33 rue Malpart

—
Démolition

—
Admission
en recette

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du nouvel alignement prévu, nous avons fait procéder à la démolition de l'immeuble portant le N° 33 de la rue Malpart.

Plusieurs entrepreneurs de démolitions ont été consultés et invités à nous faire connaître leurs conditions. L'offre la plus avantageuse a été faite par M. François Wattiez, 13 rue du Cœur Joyeux, à Lomme, qui s'est engagé à effectuer les travaux moyennant le versement dans

les caisses municipales de la somme de quatre cent soixante-et-un francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons de ratifier cette offre et d'admettre en recette la somme de 461 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 juillet 1924 concernant les plans d'embellissement et d'extension des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Maurice Levast, demeurant à Lille, 279 rue du Ballon.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain d'une contenance d'environ 470 mètres carrés, situé en bordure de la rue du Faubourg de Béthune et repris au cadastre sous les numéros 1038 à 1044 de la section E.

La rue du Faubourg de Béthune est une voie publique en bon état d'assainissement et de viabilité.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet sous condition que le cahier des charges sera complété par les dispositions suivantes :

1° Les acquéreurs éventuels seront dans l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° Les dépendances formant marteau seront adossées par paire afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

3° Les constructions en bois seront interdites dans les cours et cela pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

N° 2786

—
*Lotissement
d'un terrain
rue du Faubourg
de Béthune*

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2787

—
*Lotissement
 d'un terrain
 avenue
 de la République*

—
 Avis
 —

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Hubert Motte-Vernier demeurant à Tourcoing, rue du Château 4.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain d'une contenance d'environ 2.300 mètres carrés, situé en bordure de l'avenue de la République et repris au cadastre sous partie du N° 10 de la section C.

L'avenue de la République est une voie publique en bon état d'assainissement et de viabilité.

D'accord avec votre Commission du Plan et votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet sous condition que le cahier des charges sera complété par les prescriptions ci-après :

1° Les acquéreurs éventuels seront dans l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire, à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° Les dépendances formant marteau seront adossées par paire afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération des pièces habitables donnant sur cour ;

3° Les constructions en bois seront interdites dans les cours et cela pour éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIREN° 2787¹

—
*Bibliothèque
 de prêt
 —
 Année 1940
 —
 Achat d'ouvrages*

—
 Marché
 —

MESSIEURS,

La Société Séquana, 33 rue de Naples à Paris, a livré à la Ville, pendant l'année 1939, les ouvrages nécessaires à ses bibliothèques de prêt et ce, moyennant une remise de 10 %.

En vue des fournitures à effectuer pour assurer le bon fonctionnement des dites bibliothèques en 1940, nous vous demandons de nous

autoriser à passer avec cette même société le marché que nous vous soumettons et dont l'importance évaluée à 5.000 francs environ sera prélevée sur le crédit ouvert sous l'article 233 du budget primitif de 1940.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Librairie Générale Tallandier, 11-13, rue Faidherbe, pour la fourniture des livres et publications nécessaires à la bibliothèque communale, pendant l'année 1939, arrivera à expiration le 30 Décembre.

En vue des fournitures à effectuer durant l'année 1940, nous vous demandons de nous autoriser à souscrire un nouveau marché dont l'importance approximative peut être évaluée à dix mille francs.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert sous l'article 232 du budget primitif de 1940.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'un égout pour raccorder le réseau d'égouts de l'Exposition du Progrès Social au Collecteur Est s'élevait d'après les prévisions à 35.000 francs environ.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Victor Knockaert de Marcq-en-Barœul, en vertu du marché en date du 24 Février 1939, approuvé le 15 mai 1939 par M. le Préfet du Nord.

Le montant des travaux à l'entreprise atteignait 28.200 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif le montant total des dépenses atteint 35.544 frs 35 soit une augmentation de sept mille trois cent quarante-quatre francs trente-cinq centimes sur les prévisions.

Cette différence provient notamment de ce que nous nous sommes

N° 2787²

—
*Bibliothèque
communale*

—
*Fourniture
de livres
et publications
diverses*

—
Année 1940
—

N° 2788

—
*Construction
d'égout*

—
*Exposition
du Progrès Social*

—
*Raccordement
au collecteur-Est*

—
*Décompte
définitif*
—

trouvés dans l'obligation d'exécuter un regard sur cet aqueduc et de construire en outre une bouche d'égout et son branchement en vue de desservir l'entrée principale de l'Exposition du Progrès Social.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité, dont le montant soit 35.544 frs 35 sera imputé sur l'article 80 du budget extraordinaire 1939 intitulé « Aménagement des terrains concédés à l'Exposition du Progrès Social 1939. - Egouts ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2789

Théâtres
Municipaux

Dépenses
de l'exploitation

Saison 1939-1940

Prise en charge
par la Ville

MESSIEURS,

Le cahier des charges de l'exploitation des théâtres municipaux stipule, en son article 50, que la Ville assurera le paiement des masses : musiciens, danseuses, choristes, machinistes, employés et ouvriers.

Afin de parer à toute éventualité, nous vous proposons de décider, comme les années précédentes, que, par dérogation aux dispositions de l'article précité du cahier des charges, la Ville acquittera directement — lorsque l'état de la caisse du Directeur ne lui permettra pas de le faire et suivant les besoins dûment justifiés — les différentes dépenses d'exploitation des théâtres pendant la saison 1939-1940 en ce qui concerne notamment les artistes, les éditeurs, le costumier, l'impression, l'affichage, la patente, etc.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 1939-1940 sous le titre « Théâtres ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2790

Théâtres
Municipaux

Exploitation
des vestiaires
et W.-C. et
vente de bonbons

Modification
de la concession

MESSIEURS,

Vous avez, dans votre séance du 2 Juin 1938, décidé de proroger pour les saisons 1938-1939, 1939-1940, le contrat passé avec M. et M^{me} Jongmans pour l'exploitation des vestiaires et W.-C. des théâtres municipaux et la vente des bonbons et autres friandises à l'intérieur des dits théâtres.

Cette concession leur a été consentie, tant pour les représentations données au cours de la saison que pour celles d'intersaison.

M. et M^{me} Jongmans s'étaient engagés : a) à régler à la Ville une redevance annuelle de 6.000 francs ; b) à payer à leurs préposées un salaire de 10 francs par soirée.

En raison de la fermeture du théâtre Sébastopol et de l'exploitation réduite du Grand Théâtre, M. et M^{me} Jongmans ont sollicité une réduction de la redevance qui leur est imposée.

Cette réclamation nous a paru fondée.

Après pourparlers, ils ont accepté de régler par représentation la redevance de 40 francs que nous leur avons proposée et ce, à compter de l'ouverture du Grand Théâtre.

Nous vous demandons de vous rallier à cette proposition et de nous autoriser à passer la convention nécessaire, étant entendu que les effets du contrat intervenu avec M. et M^{me} Jongmans le 3 Juin 1938, seront reportés à la première saison qui sera donnée après les hostilités.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, un marché à passer avec M. Lenfant, domicilié à Lille, 22 rue Neuve, en vue de la fourniture pendant l'année 1940, des jouets à distribuer aux enfants de nos écoles maternelles.

L'importance de ce marché, évaluée à la somme de vingt-huit mille francs, sera prélevée sur les articles inscrits au budget primitif de 1940, sous les rubriques « Distribution de prix aux élèves des écoles » et « Ecoles maternelles - Fournitures diverses ».

Adopté.

N° 2791

—
*Ecoles
maternelles*

—
Année 1940

—
*Fourniture
de jouets*

—
Marché Lenfant
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2792

Personnel
enseignantIndemnités
de départ

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération en date du 10 Mars 1930, et en accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous proposons d'allouer aux membres du personnel enseignant ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes, à prélever sur l'article 187 du budget ordinaire de 1939 :

M. Deman, directeur, 23 années de service à Lille	1.150 frs
M ^{me} Bisiaux, adjointe 11 années de service à Lille	550 frs
M ^{me} Dehorne, adjointe, 13 années de service à Lille ..	650 frs

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2793

Bourses
et subsidesAnnée scolaire
1939-1940

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, les propositions d'allocation de bourses et subsides pour l'année scolaire 1939-1940.

I. — *Lycée Fénelon*

Annette Bellanger ...	Abonnement aux livres.	135, »	
Janine Bellanger	d°	180, »	
Yvette Bibiche	d°	81, »	
Georgette Boner	d°	135, »	} 1.185,30
	Demi-pension	1.050,30	
Geneviève Briraud ..	Abonnement aux livres.	81, »	
Suzanne Brousmiche .	d°	180, »	
Henriette Chrétien ..	d°	135, »	
Nelly Cocq	d°	135, »	
Roberte Colin	d°	180, »	
Janine Delcroix	d°	180, »	
Rose Desmoutier	d°	135, »	
Josiane Desmet	d°	81, »	} 1.131,30
	Demi-pension	1.050,30	
Jacqueline Dolingue ..	Abonnement aux livres.	180, »	
Simone Dumarquez ..	d°	135, »	
Janine Dumillon	d°	135, »	

Marcelle Dumillon ...	d°	135, »	
Renée Fremeaux	d°	135, »	1.185,30
	Demi-pension	1.050,30	
Marguerite Fruchart .	d°	180, »	
Jacqueline Gosselin ..	d°	81, »	1.131,30
	Demi-pension	1.050,30	
Berthe Hautcœur	Abonnement aux livres.	135, »	
Thérèse Hautcœur ...	d°	81, »	
Jeanne Lambert	Demi-pension	1.050,30	
Andrée Laurent	Abonnement aux livres.	180, »	
Jeanne Leclercq	d°	135, »	
Germaine Leclercq ...	d°	135, »	
Hélène Lejeune	d°	135, »	
Andrée Lemaire	d°	135, »	
Renée Ostre	d°	81, »	
Jeanne Questroy	d°	135, »	
Anne-Marie Richard..	d°	180, »	
Janine Richard	d°	81, »	
Christiane Wiart	d°	135, »	

II. — *Lycée Faidherbe*

Gérard Baras	Abonnement aux livres.	135, »	
Louis Battesti	d°	135, »	
Roland Becart	d°	297, »	
Gérard Birraud	d°	135, »	
Julien Bruneval	d°	225, »	
Marcel Cooren	d°	297, »	
Etienne Debrabant ..	d°	135, »	
Albert Defiez	d°	157,50	
Paul Defiez	d°	297, »	637,20
	Externat surveillé	340,20	
Jean Degobert	Abonnement aux livres.	225, »	
Paul Delahaye	d°	297, »	
Jacques Demenge	d°	135, »	
Robert Deruelle	d°	157,50	
Gaston Dillies	Demi-pension	2.187, »	
Jean Dolicque	Abonnement aux livres.	297, »	
Raymond Dumillon ..	d°	297, »	
Michel Forest	d°	135, »	
Henri Fruchart	d°	297, »	
Georges Gadenne	d°	157,50	
Marcel Gossart	d°	157,50	
René Gryson	d°	135, »	

Lucien Hayez	Abonnement aux livres.	225, »	}	565,20
	Externat surveillé	340,20		
Roger Horent	Abonnement aux livres.	225, »	}	475,20
Pierre Laurent	d°	135, »		
Eugène Leclereq	d°	135, »	}	475,20
	Externat surveillé	340,20		
Raymond Lejeune ...	Abonnement aux livres.	225, »	}	2.824,20
Robert Letellier	d°	500, »		
Claude Letombe	d°	297, »	}	475,20
	Externat surveillé	340,20		
	Demi-pension	2.187, »	}	475,20
Jean Mercier	Abonnement aux livres.	135, »		
Edmond Mortelecque.	d°	297, »	}	475,20
Maurice Navez	d°	135, »		
	Externat surveillé	340,20	}	475,20
Roger Osteux	Abonnement aux livres.	297, »		
Robert Ovelacq	d°	297, »	}	475,20
Jacques Oyer	d°	135, »		
	Externat surveillé	340,20	}	497,70
Roger Patou	Abonnement aux livres.	225, »		
Julien Papin	d°	157, »	}	475,20
	Externat surveillé	340,20		
Gustave Tant	Abonnement aux livres.	135, »	}	475,20
Raymond Thisse	Complément de $\frac{1}{2}$ pens.	1.190,80		
Jean Thomas	Abonnement aux livres.	135, »	}	475,20
	Externat surveillé	340,20		
Michel Valains	Abonnement aux livres.	297, »	}	
Jean Valains	d°	225, »		

Les sommes allouées sont calculées prélèvement de 10 % déduit.

III. — Bourses remboursables

a) *Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Caen :*

Pierre Delahaye : 5.000 frs.

b) *Ecole des Beaux-Arts de Paris :*

Yvonne Sempell : 6.000 frs.

c) *Faculté des Sciences de Lille :*

Jacqueline Thomas : 2.500 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

D'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous proposons d'allouer, pour l'année scolaire 1939-1940, une bourse de 1.050 frs 30, représentant les frais de demi-pension au Lycée Fénélon à Berthe et Thérèse Hautœur.

La somme accordée est calculée prélèvement de 10 % déduit.

Adopté.

N° 2793¹

—
Bourses
et subsides

—
Année scolaire
1939-1940
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des lois du 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, des certificats d'insuffisance de fortune sont réclamés à l'appui de demandes de bourses formées par ceux de nos concitoyens ci-après désignés en faveur de leur fils :

N° 2794

—
Ecoles de l'Etat

—
Avis sur bourses
—

A. — *Ecole Polytechnique*

1. — M. Jules Tellier, domicilié en notre ville, 212 rue du Faubourg de Roubaix, Ingénieur-chef du 2^{me} arrondissement, Société Nationale des Chemins de Fer français, région du Nord, accuse un revenu annuel de quatre-vingt-huit mille cinq cents cinquante francs.

Trois enfants à sa charge : Jean Tellier, 20 ans, le candidat ; Jacques Tellier, 17 ans, et André Tellier, 14 ans, élèves au Lycée Faidherbe

Paie un loyer de huit mille cinq cents francs.

2. — M. Auguste Petit, domicilié en notre ville, 29 rue Saint-Sauveur, épicier, accuse un revenu annuel de seize mille deux cent quatre-vingt-quatre francs.

Deux enfants dont un à charge, le candidat Léon Petit, 18 ans, Suzanne Petit, 24 ans, institutrice.

Paie un loyer professionnel de quatre mille six cents francs, et personnel de trois mille six cents francs, soit au total un loyer annuel de huit mille deux cents francs.

B. — *Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort*

M. Jules Dupont, domicilié en notre ville, 19 rue d'Amiens, agent commercial, accuse un revenu annuel de soixante-neuf mille cinq cent soixante-cinq francs.

Quatre enfants à charge : Michel Dupont, 25 ans, étudiant ; Françoise, 20 ans, étudiante ; Antoine, le candidat, 19 ans ; et Lucie, 15 ans, étudiante.

Ne paie pas de loyer.

Nous vous demandons de certifier ces faits.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2795

MESSIEURS,

*Insuffisance
de crédits*

Exercice 1939

*Crédits
supplémentaires*

Nous venons de procéder à la révision des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 1939 et des dépenses en instance de mandatement. Nous constatons les insuffisances ci-après :

Art. 23 D. O. — <i>Conservatoire. Personnel</i>	1.500, »
Motif : imputation momentanée sur ce crédit de la dépense de salaire d'un employé auxiliaire occupé à la confection du catalogue.	
Art. 64 D. O. — <i>Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central et appareils sanitaires de la Mairie</i>	350.000, »
Motif : hausse des prix du combustible.	
Art. 101 D. O. — <i>Bataillon des Sapeurs-Pompiers. Dépenses diverses</i>	25.000, »
Motif : renforcement et renouvellement du matériel et de l'outillage.	
Art. 105 D. O. — <i>Bains municipaux et Ecole de Natation. Dépenses diverses</i>	150.000, »
Motif : hausse des prix du combustible et de toutes fournitures.	

Art. 108 D. O. — <i>Service des désinfections. Dépenses diverses</i>	11.000, »
Motif : même motif qu'à l'article précédent.	
Art. 122 D. O. — <i>Cantines scolaires. Combustible</i> ..	21.100, »
Motif : même motif qu'à l'art. 64 D. O.	
Art. 135 D. O. — <i>Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils</i>	20.000, »
Motif : accroissement de la mortalité parmi les indigents.	
Art. 214 D. O. — <i>Fêtes et cérémonies publiques</i>	25.000, »
Motif : complément nécessaire au règlement des dépenses de l'année.	
Art. 234 D. O. — <i>Assurances sociales. Versements à la réserve mathématique pour les agents quittant le service sans droit à pension</i>	7.016,80
Motif : complément nécessaire au règlement de réserves mathématiques fixées par le Ministère du Travail.	
Art. 50 D. E. — <i>Fonds municipal de chômage. Distribution de secours en argent et frais de service</i>	1.100.000, »
Motif : accroissement du chômage consécutif aux événements actuels.	

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien décider l'ouverture de ces différents crédits, dont le montant sera prélevé sur les ressources à provenir du compte de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2796

MESSIEURS,

—
Distribution d'eau—
Chauffage—
Fourniture
de désincrustant—
Marché

Le marché de gré à gré pour la fourniture de désincrustant au Service des Eaux et divers autres services municipaux, passé avec la Société Casimir Bez et ses Fils, est venu à expiration le 31 Octobre 1939.

Nous avons invité cette Société à nous faire connaître dans quelles conditions elle pourrait continuer ses fournitures.

Après discussion, la société précitée offre de renouveler ce marché en maintenant son prix actuel, soit 317 frs 90 les 100 kgs, marchandise rendue franco domicile, toutes taxes comprises.

Nous vous proposons de passer marché avec la Société Casimir Bez et ses fils, pour une année, à dater du 1^{er} Novembre 1939.

La dépense, fixée approximativement à 50.000 francs, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget ordinaire et afférents aux services utilisant le désincrustant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIREN° 2796¹

MESSIEURS,

—
Renforcement
du matériel
d'incendie—
Marché

En raison des événements nous nous sommes trouvé dans l'obligation de renforcer rapidement notre service de défense contre l'incendie.

A cet effet, nous avons réquisitionné une auto-pompe de premier secours, marque Delahaye, type 104/103, qui se trouvait en dépôt à l'Exposition du Progrès Social.

La Société Delahaye dont le siège est à Paris, 10 rue du Banquier, propriétaire de cet engin, ayant insisté pour en recevoir le prix, nous sommes entré en pourparlers avec elle.

Après discussion elle consent à nous vendre cette auto-pompe et les accessoires complets nécessaires à son fonctionnement moyennant le prix net et forfaitaire de 124.000 francs.

Nous vous demandons d'accepter ces propositions que nos services techniques ont estimé intéressantes et de nous autoriser à passer le marché que nous vous soumettons.

La dépense sera couverte au moyen d'un crédit additionnel à ouvrir sur ressources à provenir de l'exercice en cours.

Conformément à la loi du 28 Juillet 1932, nous vous prions en outre de solliciter la subvention que l'Etat accorde pour l'achat de ce genre de matériel.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La fourniture du formol nécessaire à notre service municipal des désinfections pour l'année 1940 nécessite la passation d'un marché.

La Société des Anciens Etablissements F. Verbièse accepte de nous fournir le formol qui nous est nécessaire pour l'année entière, au prix de 4 frs 90 le kilo rendu franco dans nos magasins et toutes taxes comprises. La proposition est toutefois faite sous la réserve que si par suite de l'état de guerre, l'approvisionnement devenait impossible ou si les conditions économiques changeaient, nous serions avisés en temps utile.

Les autres fournisseurs consultés n'ont pas voulu, en raison des événements actuels, donner un prix valable pour l'année entière.

Nous vous demandons dès lors de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec la Société des Anciens Etablissements F. Verbièse aux prix et conditions indiqués.

La dépense résultant de la fourniture prévue au marché soit environ 11.500 francs sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au budget ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, le cahier des charges préparé en vue de l'adjudication pour la fourniture de cercueils aux indigents pendant l'année 1940.

Adopté.

N° 2797

Service
des Désinfections

Fourniture
de formol
pour l'année 1940

Marché

N° 2798

Fourniture
de cercueils
aux indigents

Cahier
des charges

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2799

Funérailles
de M. Auguste
Ragheboom

1° Crédit ;
2° Concession à
perpétuité.

MESSIEURS,

Au lendemain du décès de notre estimé collègue, M. Auguste Ragheboom, l'Administration Municipale, sur notre proposition, décida :

a) que des funérailles solennelles lui seraient faites aux frais de la Ville ;

b) qu'une concession à perpétuité lui serait réservée gratuitement pour sa sépulture au cimetière du Sud.

Nous vous prions de vouloir bien ratifier ces décisions et voter, à cet effet, un crédit spécial de six mille francs à ouvrir sur les ressources à provenir du compte administratif de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2800

Budgets
et Comptes
d'administration

Affiches
administratives

Fournitures
pour 1940

Marché

MESSIEURS,

Nous avons pressenti la Société Anonyme de Production « Imprimerie Ouvrière », 207 rue d'Arras à Lille, en vue du renouvellement du marché annuel pour la fourniture des Budgets et Comptes Administratifs et des Affiches Administratives au cours de l'année 1940.

Le Directeur de cette firme nous a fait connaître qu'il accepterait de renouveler le marché en cours moyennant une augmentation de 2 % des séries de prix afin de compenser l'augmentation du prix du papier.

Cette proposition étant avantageuse pour la Ville nous vous soumettons, en accord avec votre Commission de l'Administration Générale, le marché à passer à cet effet avec l'Imprimerie Ouvrière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2801

Liquidation
de pension

Services
municipaux

V^e Louis Ducamp

MESSIEURS,

M. Louis Ducamp, ancien Directeur du Bureau d'Hygiène, est décédé le 21 Août 1939, en possession d'une pension de 26.666 frs 66 sur la Caisse des retraites des Services municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} Janvier 1937.

Sa veuve, la dame Berthe-Zulma Wiccart, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil, constatant :

1° que la dame Berthe-Zulma Wiccart est née le 22 Juin 1882 à Lille ;

2° que M. Ducamp et la dame Wiccart ont contracté mariage le 29 Mars 1911 ;

3° que M. Ducamp est décédé le 21 Août 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Ducamp ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M^{me} Vve Ducamp a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 26.666 frs 66 : 2 = 13.333 frs 33.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M^{me} Vve Ducamp à 13.333 frs 33 à partir du 22 Août 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Eugène Hémery, ancien professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, est décédé le 17 Septembre 1939, en possession d'une pension de 14.599 frs 44 sur la Caisse des retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} Octobre 1935.

Sa veuve, la dame Eugénie-Adolphine Devos, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de ladite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Eugénie-Adolphine Devos est née le 7 Septembre 1878 à Lille ;

2° que M. Hémery et la dame Devos ont contracté mariage le 4 Janvier 1899 ;

3° que M. Hémery est décédé le 17 Septembre 1939.

N° 2802

Liquidation
de pension

Services
municipaux

V^{ve} Eugène
Hémery

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Hémerly ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} Vve Hémerly a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 14.599 frs 44 : 2 = 7.299 frs 72.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M^{me} Vve Hémerly à 7.299 frs 72, à partir du 18 Septembre 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2803

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension*

*Services
municipaux*

Eugène Laurent

M. Eugène-Louis Laurent, garde magasin de 1^{re} classe, né à Lille le 8 Mai 1871, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Janvier 1940.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services municipaux depuis le 1^{er} Janvier 1910, M. Laurent comptera, au 31 Décembre 1939, trente ans de versements avec un traitement moyen de 14.005 fr. 66 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite caisse, M. Laurent a droit :

Pour trente ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit 14.005,66 : 2 = 7.002 frs 77

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Laurent sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} Janvier 1940, une pension annuelle de 7.002 frs 77.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2804

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension*

Octroi

Henri Bulart

M. Henri-Paul Bulart, receveur de 2^{me} classe à l'Octroi, né à Genech le 2 Juin 1885, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Juillet 1940.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services municipaux depuis le 1^{er} Janvier 1914, M. Bulart comptera au 30 Juin 1940, vingt-six ans et six mois de versements avec un traitement moyen de 19.133 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite caisse, M. Bulart a droit :

pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 19.133 : 2 =	9.566,50
pour un an : 1/40 de 19.133	478,32
pour six mois : 6/12 de 1/40 de 19.133	239,16
Total	<u>10.283,98</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Bulart, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} Juillet 1940, une pension annuelle de 10.283 frs 98.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules-Victor Copin, Inspecteur à l'Octroi, né à Armentières le 18 Mai 1885, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Juin 1940.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Octobre 1910, M. Copin comptera, au 31 Mai 1940, vingt-neuf ans et huit mois de versements avec un traitement moyen de 32.846,66 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite Caisse, M. Copin a droit :

pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 32.846,66 : 2 =	16.423,33
pour quatre ans : 4/40 de 32.846,66 =	3.284,66
pour huit mois : 8/12 de 1/40 de 32.846,66 =	547,44
Total	<u>20.255,43</u>

N° 2805

Liquidation
de pension

Octroi,

Jules-Victor Copin

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Copin, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} Juin 1940, une pension annuelle de 20.255 frs 43.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2806

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension*

Octroi

*Veuve Léon
Duribreux*

M. Léon Duribreux, ancien Chef de brigade de 1^{re} classe à l'Octroi, est décédé le 23 Septembre 1939 en possession d'une pension de 5.867 frs 04 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Juin 1927.

Sa veuve, la dame Sidonie-Charlotte Lecat, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des Statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Sidonie-Charlotte Lecat est née le 10 Janvier 1866 à Roubaix ;

2° que M. Duribreux et la dame Lecat ont contracté mariage le 16 Avril 1904 ;

3° que M. Duribreux est décédé le 23 Septembre 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Duribreux ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M^{me} V^{ve} Duribreux a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $5.867,04 : 2 = 2.933$ frs 52.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M^{me} Veuve Duribreux à 2.933 frs 52 à partir du 24 Septembre 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules-Joseph Lepers, Receveur Central de 2^me classe à l'Octroi, né à Lille le 12 Mai 1885, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Juin 1940.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services municipaux depuis le 16 Mars 1909, M. Lepers comptera, au 31 Mai 1940, trente-et-un ans deux mois et quinze jours de versements avec un traitement moyen de 26.416 frs 66 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite caisse, M. Lepers a droit :

pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 26.416 frs 66 : 2 =	13.208,33
pour six ans : 6/40 de 26.416,66 =	3.962,50
pour deux mois : 2/12 de 1/40 de 26.416,66 =	110,06
pour quinze jours : 15/30 de 1/12 de 1/40 de 26.416,66 =	27,51
Total	<u>17.308,40</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Lepers sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux à partir du 1^{er} Juin 1940, une pension annuelle de 17.308 frs 40.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henri-Camille Egot, Inspecteur sous-chef des gardiens de la Paix, née à Ruesnes le 18 Janvier 1885, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Février 1940.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Mars 1909, M. Egot comptera, au 31 Janvier 1940, trente ans et onze mois de versements avec un traitement moyen de 17.555 frs 55 pendant les trois dernières années.

N° 2807

—
*Liquidation
de pension*

—
Octroi

—
Jules Lepers
—

N° 2808

—
*Liquidation
de pension*

—
Police

—
Henri Egot
—

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite caisse, M. Egot a droit :

pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 17.555,55 : 2	8.777,77
pour cinq ans : 5/40 de 17.555,55	2.194,44
Pour onze mois : 11/12 de 1/40 de 17.555,55	402,31
Total	<u>11.374,52</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Egot, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} Février 1940, une pension annuelle de 11.374 frs 52.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2809

MESSIEURS,

Liquidation
de pension

Police

Gottrand
Jules-Louis

M. Jules-Louis Gottrand, Gardien de la Paix de 1^{re} classe, né à La Chapelle d'Armentières le 30 Décembre 1884, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Janvier 1940.

Tributaire de la Caisse de Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Août 1912, M. Gottrand comptera au 31 Décembre 1939 vingt-sept ans et cinq mois de versements avec un traitement moyen de 16.055 frs 55 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite Caisse, M. Gottrand a droit :

pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen soit 16.055,55 : 2 =	8.027,77
pour deux ans : 2/40 de 16.055,55 =	802,78
pour cinq mois : 5/12 de 1/40 de 16.055,55	167,25
	<u>8.997,80</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Gottrand, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} Janvier 1940, une pension annuelle de 8.997 frs 80.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Maurice Lemaire, Inspecteur de Sûreté, né à Bantouzelle le 25 Février 1885, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Mars 1940.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services municipaux depuis le 1^{er} Décembre 1908, M. Lemaire comptera, au 29 Février 1940, trente-et-un ans et trois mois de versements avec un traitement moyen de 17.450 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite caisse, M. Lemaire a droit :

pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit 17.450 : 2 =	8.725, »
pour six ans : 6/40 de 17.450 =	2.617,50
pour trois mois : 3/12 de 1/40 de 17.450 =	109,06
Total	<u>11.451,56</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Lemaire sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} Mars 1940, une pension annuelle de 11.451 frs 56.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Mouray Victor-Louis, Gardien de la Paix de 1^{re} classe, né à Lille le 13 Février 1885, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Mars 1940.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services municipaux depuis le 1^{er} Janvier 1913, M. Mouray comptera, au 29 Février 1940, vingt-sept ans et deux mois de versements avec un traitement moyen de 16.300 frs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite caisse, M. Mouray a droit :

N° 2810

—
*Liquidation
de pension*

—
Police

—
Maurice Lemaire

N° 2811

—
*Liquidation
de pension*

—
Police

—
Victor Mouray

pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit $16.300 : 2 =$	8.150, »
pour deux ans : $2/40$ de 16.300 =	815, »
pour deux mois : $2/12$ de $1/40$ de 16.300	67,92
Total	<u>9.032,92</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Mouray sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} Mars 1940, une pension annuelle de 9.032 frs 92.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2812

MESSIEURS,

Liquidation
de pension
—
Sapeurs-Pompiers
—
Veuve René Moret
—

M. René Moret, sapeur-pompier, de 2^{me} classe, est décédé le 15 Septembre 1939, laissant sa veuve la dame Yvonne-Estelle Leurquin qui sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit, ainsi que celle de son enfant mineur, conformément aux statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Tributaire de la dite caisse depuis le 1^{er} Août 1925, M. Moret comptait, au moment de son décès, quatorze ans, un mois et quinze jours de versements avec un traitement moyen de 17.410 francs pendant les trois dernières années, se composant comme suit :

Traitement	14.508,33
Avantages en nature (1/5)	2.901,67
	<u>17.410,00</u>

Il aurait pu obtenir une pension de 4.098 frs 60 calculée comme suit :

pour quatorze ans : $14/60$ de 17.410 frs	4.062,33
pour un mois : $1/12$ de $1/60$ de 17.410 frs	24,18
pour quinze jours : $15/30$ de $1/12$ de $1/60$ de 17.410 frs..	12,09
	<u>4.098,60</u>

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Yvonne Estelle Leurquin est née à Lille, le 29 Septembre 1902 ;
- 2° que la dite dame Leurquin et M. Moret ont contracté mariage le 22 avril 1924 ;
- 3° que de ce mariage est issue Ginette-Jeanne-Germaine Moret née à Lille le 20 Août 1926 ;
- 4° que M. Moret est décédé le 15 Septembre 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Moret-Leurquin ;

Le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux duquel il résulte :

1° Article 7. - Que M^{me} V^{ve} Moret a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit $4.098,60 : 2 = \dots\dots\dots 2.049,30$

2° Article 8. - Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit $2.049,30 : 10 = \dots\dots\dots 204,93$

2.254,23

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension annuelle de M^{me} V^{ve} Moret et de son enfant à 2.254 frs 23 à partir du 16 Septembre 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Théophile Vanhulle, sapeur-pompier de 2^{me} classe, est décédé le 28 Octobre 1939, laissant sa veuve, la dame Adolphine-Julienne Boré, qui sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit, ainsi que celle de son enfant mineur conformément aux statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Tributaire de la dite caisse depuis le 1^{er} Avril 1924, M. Vanhulle comptait, au moment de son décès, quinze ans cinq mois et vingt-huit

N° 2813

Liquidation
de pension

Sapeurs-Pompiers

—
Veuve Théophile
Vanhulle

jours de versements avec un traitement moyen de 17.610 frs 66 pendant les trois dernières années, se décomposant comme suit :

Traitement	14.675,55
Avantages en nature (1/5)	2.935,11
	17.610,66

Il aurait pu obtenir une pension de 4.547 frs 77 calculée comme suit :

Pour quinze ans : 15/60 de 17.610,66	4.402,66
Pour cinq mois : 5/12 de 1/60 de 17.610,66	122,29
Pour vingt-huit jours : 28/30 de 1/12 de 1/60 de 17.610,66.	22,82
	4.547,77

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Adolphine-Julienne Boré est née à Lille le 24 Mai 1892 ;
- 2° que la dite dame Boré et M. Vanhulle ont contracté mariage le 30 Mai 1914 ;
- 3° que de ce mariage est issu René-Paul VANHULLE, né à Lille le 13 Juillet 1925 ;
- 4° que M. Vanhulle est décédé le 28 Octobre 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Vanhulle-Boré ;

Le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux duquel il résulte :

1° - Article 7. - Que M^{me} V^{ve} Vanhulle a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari soit : $4.547,77 : 2 = 2.273,88$

2° - Article 8. - Que la pension de la Veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit $2.273,88 : 10 = 227,38$

Total	2.501,26
-------------	----------

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension annuelle de M^{me} V^{ve} Vanhulle et de son enfant à 2.501 frs 26 à partir du 29 Octobre 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication de la fourniture des coques métallurgiques nécessaires au chauffage des Bâtiments communaux arrivera à expiration le 31 Décembre prochain.

Nous vous proposons de procéder à une nouvelle adjudication pour une période de 2 années à compter du 1^{er} Janvier 1940 et d'approuver le cahier des charges préparé en vue de la livraison des quantités approximatives ci-après :

1 ^{er} lot. — Coke criblé 40 × 60 ou 60 × 80	2.036 tonnes
2 ^{me} lot. — Coke criblé 20 × 40	985 tonnes
3 ^{me} lot. — Coke criblé 10 × 20	610 tonnes

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du budget.

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les agrandissements des musées du Palais des Beaux-Arts réalisés dans ces dernières années ont nécessité pour l'aménagement des nouvelles salles un remaniement et un reclassement complet des collections.

Vous avez décidé de confier à M. Fernand Beaucamp et à M. Pierre Maurois l'exécution de ces travaux moyennant paiement à chacun d'une indemnité mensuelle de 1.000 francs.

Les effets du contrat de travail passé en exécution de cette décision devaient cesser le 30 Septembre 1939.

En raison des événements, nous avons dû continuer à nous assurer le concours de MM. Beaucamp et Maurois pour : a) l'emballage des tableaux et œuvres d'art expédiés dans les lieux désignés par le Ministère des Beaux-Arts ; b) la mise en sûreté, dans les abris spéciaux du Palais des Beaux-Arts, des tableaux, dessins et collections.

Tous deux ont fait preuve du plus grand dévouement.

M. Beaucamp malheureusement décédé a interrompu le 15 Novembre dernier les travaux que M. Maurois poursuit seul.

Nous vous proposons de leur allouer respectivement une indem-

N° 2814

—
*Bâtiments
communaux*

—
Chauffage

—
*Fourniture
de coke*

—
*Cahier
des charges*

N° 2815

—
*Palais
des Beaux-Arts*

—
*Remaniement
et reclassement
des collections*

nité calculée sur la base de 1.000 francs à compter du 1^{er} octobre 1939 et ce jusqu'au 15 Novembre en ce qui concerne M. Beaucamp.

Nous vous demandons en outre l'autorisation de passer avec M. Maurois un nouveau contrat de travail d'une année renouvelable par année à partir du 1^{er} Octobre 1939, étant entendu que la Ville aura la faculté d'y mettre fin à toute époque au cas où les circonstances l'exigeraient.

La dépense sera prélevée : pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 1939 sur l'article 1 du budget primitif de 1939 : pour la période de Janvier à Mars 1940 sur l'article 225 du budget primitif de 1940.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2816

MESSIEURS,

*Ecole primaire
supérieure
de garçons
—
Assurance
des élèves
—*

Dans votre séance du 28 Juillet dernier, vous avez décidé d'étendre aux élèves de l'école primaire supérieure de garçons le régime d'assurance-accidents appliqué aux élèves de l'école pratique et de les affilier, à cet effet, à la Société de Secours Mutuels « La Mutualité — Accidents — Elèves » des écoles publiques du département du Nord dont le siège est à Douai 13 rue des Wetz.

Invitée à nous faire parvenir la garantie à compter du 12 Octobre, cette Société nous a informé qu'en raison des circonstances elle avait décidé de suspendre ses opérations.

Il importe cependant d'assurer nos élèves.

Nous vous proposons, dès lors, de traiter avec la Compagnie d'Assurances « Le Soleil » qui assure déjà les élèves de l'école pratique et qui nous avait après « La Mutualité — Accidents — Elèves » fait les meilleures conditions.

Cette Compagnie s'offre en effet, moyennant un taux de prime égal à celui fait pour les élèves de l'école pratique, soit 3 frs 25 par an et par élève, à accorder aux élèves de l'école primaire supérieure de garçons qui sont actuellement au nombre de 625, des garanties identiques, soit : 10.000 frs en cas de mort ; 10.000 frs en cas d'incapacité permanente (réductible suivant le degré) ; frais médicaux et pharmaceutiques jusqu'à concurrence de 8.000 frs.

Il est entendu qu'au cas où les ayants droit refuseraient les indem-

nités forfaitaires garanties par la police et intenteraient une action en responsabilité civile contre la Ville, la Compagnie « Le Soleil » garantirait, en remplacement de ces indemnités, la responsabilité civile de la Ville jusqu'à concurrence de 20.000 francs par victime et 60.000 francs par sinistre quel que soit le nombre de victimes.

Serait également garantie jusqu'à concurrence de 20.000 francs par victime et 60.000 francs par sinistre, la responsabilité civile de la Ville à raison des accidents corporels causés aux tiers tant à l'intérieur de l'école qu'à l'extérieur et ce, pendant les heures de cours, par le matériel de l'école et par les élèves.

Nous vous demandons de souscrire aux conditions ci-dessus, une police avec la compagnie « Le Soleil » pour une durée d'un an résiliable moyennant un préavis d'un mois.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de 1940 sous la rubrique « Institut Diderot — Enseignement technique et primaire supérieur de garçons ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération en date du 28 Juillet dernier, le taux de la rétribution due par les parents des élèves fréquentant nos écoles payantes a été fixé ainsi qu'il suit :

252 francs par an, dans les écoles primaires élémentaires Rollin, Montesquieu, Victor-Duruy et Descartes ;

102 francs par an, à l'école maternelle Louis Blanc, ces rétributions étant payables par tiers, le 1^{er} Octobre, le 1^{er} Janvier, le 1^{er} Avril.

Les écoles primaires élémentaires payantes ont, comme la plupart des écoles publiques de notre Ville, ouvert leurs portes le 16 Octobre.

Nous avons donc été amenés, en raison de cette circonstance à décider qu'il ne serait perçu, pour ledit mois, que la moitié de la redevance qui est de vingt-huit francs par mois pour chacun des neuf mois de classe de l'année scolaire.

Par ailleurs, et pour tenir compte des difficultés du moment, il a été admis que les rétributions de l'espèce pourraient être payées mensuellement au lieu de l'être trimestriellement par tiers. Cette mesure a été étendue à l'école maternelle Louis Blanc.

N° 2817

—
Ecoles payantes

—
*Rétribution
scolaire*

—
Modifications
—

En raison de l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés de camoufler l'éclairage artificiel des locaux scolaires ; étant donné, par ailleurs, qu'il n'est pas indiqué, dans les temps présents, de conserver à l'école, la nuit venue, des enfants qui devraient rejoindre le domicile de leurs parents dans des conditions difficiles, les études du soir ont été supprimées durant la période d'hiver, soit d'octobre à mars inclus.

La suppression de l'étude du soir entraîne : I. - la réduction de la redevance correspondant à la suppression du service rendu ; II. - la suppression de l'indemnité pour études, servie aux membres du personnel enseignant.

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous proposons donc de fixer ainsi qu'il suit, la redevance à payer par les parents des élèves de nos écoles payantes :

Dans les écoles primaires élémentaires Rollin, Montesquieu, Victor-Duruy et Descartes :

20 frs par mois d'octobre à mars inclus ;

28 frs par mois d'avril à juillet inclus.

A l'école maternelle Louis Blanc :

10 frs par mois, d'octobre à juillet inclus.

L'indemnité pour études servie aux membres du personnel enseignant des écoles primaires élémentaires payantes sera supprimée pendant la période d'octobre à mars inclus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2818

MESSIEURS,

*Services
municipaux*

Ecoles pratiques

*Fourniture
de bois*

*Cahier
des charges*

En vue de l'adjudication publique de la fourniture de bois à travailler, nécessaire aux Ecoles pratiques et aux Services municipaux, pendant l'année 1940, un cahier des charges a été préparé.

Nous vous le soumettons en vous demandant de vouloir bien, d'accord avec la Commission des Bâtiments, l'approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'exécution des travaux de reliure et des fournitures de cartonnages aux Services municipaux, au cours de l'année 1940, nous avons fait appel aux Maisons ci-après :

Cordonnier, 29, rue Alphonse-Mercier, Lille ;

De Pessemier, 28 rue de Mulhouse, Lille ;

Vanhove, 33 rue Charles Saint-Venant, Hellemmes ;

en les priant de nous faire connaître les conditions auxquelles, sur la base des séries de prix annexées aux marchés en cours, elles consentiraient à se charger de ces travaux et fournitures.

Nous avons reçu les deux réponses suivantes :

MM. A. Mignot et De Pessemier, 30 rue de Fontenoy, se chargeraient des travaux de cartonnage moyennant 2 % d'augmentation des prix du marché actuel ;

M. Vanhove, 33 rue Charles Saint-Venant à Hellemmes, se chargerait des travaux de reliure moyennant 4 % d'augmentation des prix du marché en cours.

Ces propositions étant très raisonnables, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de passer marché avec :

1° MM. Mignot et De Pessemier pour les fournitures et travaux de cartonnage ;

2° M. Vanhove, pour l'exécution des travaux de reliure.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé en vue de l'adjudication : a) des fourrages ; b) des balais nécessaires au Service de la Propreté Publique pendant l'année 1940.

Adopté.

N° 2819

—
*Travaux
de reliure
et de cartonnage
pour 1940*

—
Marchés
—

N° 2820

—
*Fourniture
de fourrages
et de balais
au Service
de la Propreté
Publique*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2821

—
Services
municipaux—
Fournitures
diverses—
Cahier
des charges

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le cahier des charges préparé en vue de l'adjudication au rabais, en huit lots, des fournitures ci-dessous nécessaires aux Services municipaux pendant l'année 1940.

1 ^{er} lot. — Fourniture de bureau - papiers	100.000 Frs
2 ^{me} » — Cordes et ficelles	20.000 »
3 ^{me} » — Couleurs et droguerie	40.000 »
4 ^{me} » — Quincaillerie	30.000 »
5 ^{me} » — Aciers	30.000 »
6 ^{me} » — Brosserie	30.000 »
7 ^{me} » — Déchets	9.000 »
8 ^{me} » — Huiles et graisses	10.000 »

D'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, nous vous demandons d'approuver ce document.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2822

—
Eclairage
de guerre—
Fourniture
d'armatures
spéciales—
Marché

MESSIEURS,

L'éclairage actuellement en service et que nous avons dû adopter dès le début des hostilités, en diminuant considérablement la circulation du public le soir, a entraîné une sensible restriction à l'activité commerciale de votre ville déjà affectée par les événements actuels. Cet état de choses est susceptible d'avoir de graves répercussions sur les finances municipales.

En vertu de textes officiels récents, l'éclairage normal de guerre peut à présent être obtenu en lumière blanche par adaptation aux appareils d'éclairage de paix des « dispositifs permettant de « rabattre les faisceaux lumineux uniquement vers les régions où on en a besoin ».

En vue d'assurer un éclairage suffisant des voies électrifiées de la Ville, nous avons procédé, en accord avec votre Commission de la Voie Publique, à des essais au moyen d'appareils agréés par M. le Ministre de la Défense Nationale, service de la Défense Passive.

Les essais effectués à l'aide d'armatures n° 70 S. T. de la Société Holophane, 156 boulevard Haussmann à Paris (8^{me}) ont été jugés satisfaisants et ont reçu l'assentiment de l'autorité militaire.

Nous vous proposons, en conséquence, d'accepter pour valoir marché la soumission souscrite par ladite Société pour la fourniture à très bref délai de 1370 armatures n° 70 S.T. au prix unitaire de 58 francs, franco de port et d'emballage en gare Lille Saint-Sauveur.

La dépense, soit 79.460 francs, sera imputée sur les articles 55 D. E. et 79 D. O. du budget primitif de 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La diffusion des alertes a nécessité l'installation d'un dispositif de déclenchement à distance de différentes sirènes situées dans des établissements privés.

L'installation de ce dispositif a été confiée à la Société de Constructions Electriques du Nord, 20 rue du Château à Tourcoing, en vertu d'un marché de gré à gré en date du 9 août 1939 approuvé par M. le Préfet le 17 Août 1939. Le montant des travaux s'élève à la somme de 25.085 francs.

Ces travaux, reçus provisoirement le 6 Octobre 1939, donnent entière satisfaction. En conséquence, nous vous demandons d'approuver le procès-verbal de réception définitive dressé par M. l'Ingénieur en Chef des P. T. T. et par M. le Directeur de la Défense Passive Urbaine.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'une délibération du 25 Septembre 1939, le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal a décidé d'inscrire au budget de 1939 en recettes supplémentaires une ouverture de crédit de quatre millions de francs sous la rubrique « Trésor Public, opérations à régulariser » et en dépense, pour constater le remboursement

N° 2823

—
*Installation
d'un dispositif
de déclenchement
à distance
des sirènes des
établissements
privés*

—
*Réception
définitive*
—

N° 2824

—
*Caisse de Crédit
Municipal*

—
*Ouverture
d'un compte
d'avances
par le Trésor
Public*

—
Avis
—

des avances, une ouverture de crédit de pareille importance à l'article 55 intitulé « Trésor Public compte d'avances à régulariser ».

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2825

*Fourneaux
économiques*

*Fourniture
de denrées*

Marchés

MESSIEURS,

En vue de la fourniture des denrées nécessaires aux Fourneaux Economiques pendant leur exploitation 1939-1940, nous avons procédé à un appel d'offres.

Nous vous donnons ci-après le résultat de nos consultations.

Fourniture de pommes de terre. — Importance 12.000 francs environ : quatre maisons ont été pressenties, deux ont répondu. Les propositions les plus avantageuses ont été faites par M. Oscar Debuisser, 13 et 13 bis rue Massillon, qui consent à nous livrer moyennant le prix de 38 francs les 100 kgs.

Fourniture d'épicerie et de légumes secs. — Importance 15.000 francs environ : sur les deux épiciers consultés, seuls ont répondu MM. Vandervliet frères, 51 rue de Puébla à Lille, qui déclarent pouvoir nous livrer au cours du jour suivant les disponibilités de leurs stocks.

Fourniture de légumes frais et de brisures de pois cassés. — Importance 11.000 francs environ : deux fournisseurs ont été consultés ; les prix les plus avantageux ont été faits par M. Léon De Ryck, négociant à Lille, 5 rue Catel-Béghin, qui s'engage à fournir : 1° 1.500 kgs de brisure de pois cassés au prix de 3,25 le kg. ; 2° les légumes frais aux prix ci-après :

Carottes : 1 fr. le kg. - Céleris : 2,50 le kg. - Aulx : 4 frs le kg. - Navets : 1 fr. le kg. - Oignons : 1,75 le kg. - Laurier : 3 frs le kg. - Poireaux : 1,75 le kg. - Thym : 3 frs le kg.

D'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous demandons de nous autoriser à passer aux conditions ci-dessus les marchés nécessaires avec MM. Debuisser, Vandervliet et De Rycke.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de donner suite à une demande de M. le Médecin Général Fontan, Directeur du Service de Santé de la 1^{re} Région Militaire, tendant à l'inhumation des militaires dans les terrains acquis par la Ville pour l'agrandissement du Cimetière du Sud, nous sommes entrés en pourparlers avec M. Lepers, cultivateur à Wattignies qui occupe deux parcelles de terrain, reprises au cadastre sous les n^{os} 535 et 544 p. de la section E, pour une superficie totale de 15.915 mètres carrés.

Ce locataire a consenti à rendre immédiatement ledit terrain libre d'occupation, moyennant paiement d'une indemnité pour graisses et fumures que nous avons cru équitable de fixer à 0 fr. 50 le mètre carré, soit 7.957 frs 50.

Nous vous proposons de décider le règlement de cette indemnité qui sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Direction du Service de Santé de la 1^{re} région militaire nous a fait part de la nécessité dans laquelle elle se trouve d'avoir à sa disposition, dès à présent, un terrain pour l'inhumation des militaires. La Ville est propriétaire de deux parcelles d'une superficie totale de 1 hectare 71 ares 20 centiares contiguës à la partie du cimetière du Sud réservée au cimetière militaire de la guerre 1914-18. La Direction du Service de Santé demande que le cimetière militaire qui lui est actuellement indispensable soit aménagé sur ces terrains.

Ces parcelles reprises au cadastre sous les numéros 525 et 544 de la Section E ont été acquises en vue de l'agrandissement du Cimetière du Sud sur une superficie d'environ 13 hectares, opération simplement retardée par suite des événements. En vue de cet agrandissement, nous avons sollicité par l'entremise de M. le Préfet, l'avis des géologues sur l'utilisation des terrains ci-dessus et de ceux dont l'acquisition était envisagée ; le 26 Avril 1939, avis favorable nous était transmis. Rien ne s'oppose donc à l'utilisation de ces terrains aux fins d'inhumation.

Nous vous proposons donc : a) de répondre favorablement à la

N° 2826

—
*Agrandissement
du cimetière
du Sud*

—
Eviction Lepers
—

N° 2827

—
*Agrandissement
du cimetière
du Sud*

—
Autorisation
—

Direction du Service de Santé ; b) de décider le déplacement de la clôture du cimetière du Sud pour l'incorporation immédiate des deux parcelles appartenant à la Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2828

MESSIEURS,

*Contravention
zonière*

*Instance contre
M. Beudaert*

M. Lucien Beudaert a construit, sans autorisation, une baraque en bois, à usage de café, de 5 m. 70 de long, 6 m. de large et 4 m. 50 de hauteur, dans sa propriété sise à Lille, 6 rue du Faubourg de Roubaix.

Le terrain sur lequel a été érigée cette baraque est compris dans la zone grevée de servitude « non ædificandi » prévue par le décret du 10 Août 1853 maintenue par la loi du 19 Octobre 1919.

M. Beudaert ne s'étant pas conformé à l'injonction qui lui a été faite de démolir la dite construction, procès-verbal de contravention lui a été adressé le 3 Octobre et notifié le 11 du même mois.

Cette contravention rentre dans la catégorie des contraventions de grande voirie.

Nous vous proposons, en conséquence, de nous autoriser : 1° à adresser le procès-verbal de contravention à M. le Préfet du Nord en le priant de traduire l'intéressé devant le Conseil de Préfecture Inter-départemental du Nord et du Pas-de-Calais ; 2° à suivre, le cas échéant, cette affaire devant le Conseil d'Etat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2828¹

MESSIEURS,

I. - *Démolition ;*

II. - *Admission en
recette.*

259 rue de Paris

*1 et 3 rue Charles
Decottignies*

En vue de la réalisation du nouvel alignement, nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir les immeubles appartenant à la Ville, situés 259 rue de Paris, 1 et 3 rue Charles Decottignies.

Dans ce but un appel d'offres a eu lieu entre divers entrepreneurs.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Henri Willems, 49 bis rue du Grand Balcon, Lille, qui consent à se charger de

la démolition de ces immeubles en payant à la Ville la somme de quatre mille quatre cents francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous prions de vouloir bien ratifier cette offre et d'admettre en recette la somme sus-indiquée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les maisons devenues libres 1 et 3 rue Barré, étant en mauvais état, nous nous sommes vus dans l'obligation de les faire démolir.

Un appel d'offres a eu lieu à cet effet entre divers entrepreneurs.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. François Wattiez, 13 rue du Cœur Joyeux, à Lomme, qui consent à se charger de la démolition en versant à la Ville la somme de deux cent soixante-et-un francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous prions de vouloir bien ratifier cette offre et admettre en recette la somme de 261 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Parmi les différents problèmes que pose l'état de guerre, il en est un qui a retenu tout particulièrement notre attention : celui de l'aide aux mobilisés et à leurs familles.

Bon nombre de foyers connaissent, en effet, la gêne par suite du départ aux armées de ceux qui en étaient les chefs.

Par ailleurs, certains mobilisés ne reçoivent rien aux jours de fête et sont parfois privés d'argent de poche lors de leurs permissions.

Aussi, en accord avec l'Administration Municipale, avons-nous été amené à prendre différentes mesures pour améliorer la situation des uns et des autres.

Au seuil de l'hiver, il nous est apparu qu'il convenait tout d'abord

N° 2828²

—
I. - *Démolition.*
—
II. - *Admission en*
recette.
—
1 et 3 rue Barré
—

N° 2829

—
Aide
aux mobilisés
et à leurs familles
—
Secours
en nature
—
Envoi de colis
—
Allocations
en argent
—
Crédits
—

de compléter les allocations militaires en distribuant aux bénéficiaires des dites allocations des secours en nature, pendant la période d'hiver, c'est-à-dire de Novembre à fin Mars.

Les quantités de pain et de pommes de terre à allouer par semaine ont été fixées comme suit :

	<i>Pain</i>	<i>Pommes de terre</i>
	—	—
1 personne	1 kg	2 kgs
2 personnes	2 kgs	4 kgs
3 personnes	2 kgs	5 kgs
4 personnes	3 kgs	6 kgs
5 personnes et plus	4 kgs	8 kgs

L'attribution de ces secours entraînera une dépense de 200.000 frs par mois, soit pour la période de secours une somme globale de 900.000 francs. A ce montant il convient d'ajouter la dépense correspondant à deux distributions de charbon à assurer dans l'année 1940 et s'élevant approximativement à la somme de 400.000 francs.

D'autre part, nous avons, en vue d'apporter un peu de réconfort aux 12.000 mobilisés lillois aux armées, décidé : a) de leur envoyer deux colis d'une valeur de 20 francs chacun : le premier au cours de la semaine Noël-Nouvel An ; le deuxième, au cours de la période des fêtes locales et du 14 Juillet ; b) de remettre à chaque soldat, lors des permissions de détente, soit trois fois l'an, une somme de 20 francs.

Nous vous demandons de ratifier les décisions que nous avons prises et de solliciter la subvention votée par le Conseil Général en sa dernière session de 1939.

La dépense pour l'année 1939 sera imputée sur le crédit de deux millions « Dépenses diverses consécutives à la mobilisation (article 2 des autorisations spéciales de 1939) ».

Nous vous prions, en outre, de vouloir bien inscrire au budget de 1940 pour : a) les secours en nature aux allocataires militaires un crédit de 1.300.000 francs ; b) l'achat de denrées nécessaires à la confection des colis : 480.000 francs ; c) l'allocation de la somme de 20 francs à l'occasion des permissions de détente : 720.000 francs, ces sommes seront imputées sur l'article 427 du budget primitif de l'exercice libellé « Dépenses diverses nécessitées par la guerre ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'envoi de colis aux lillois mobilisés actuellement aux armées, nous avons provoqué les offres de différents commerçants susceptibles de nous fournir les denrées nécessaires à la confection de ces colis.

La proposition la plus avantageuse nous a été faite par la Société « Union Lilloise de l'Alimentation » dont le siège est à Lille, 76-78 rue Barthélémy-Delespaul, qui a offert de nous livrer, pour chaque colis, moyennant le prix de 19 frs 70 taxe d'armement de 1 % comprise :

- 1 fromage tartinette Graf,
- 1 boîte 1/4 confiture pur sucre, purs fruits fraises et abricots,
- 1 boîte 1/8 pâté pur porc,
- 1 barre de pain d'épices au miel,
- 1 paquet de 12 biscuits casse-croûte,
- 1 boîte de beurre salé 5 %.

Ce prix s'entend sans la taxe d'octroi, les frais de timbre et d'enregistrement étant, de convention expresse, en raison des concessions faites par le fournisseur sur les prix normaux, supportés par la Ville.

Nous vous demandons l'autorisation de signer le marché que nous vous soumettons, dont le montant, soit environ 220.000 francs, sera prélevé sur le crédit de 2 millions « Dépenses diverses consécutives à la mobilisation (article 2 des autorisations spéciales de 1939) ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil Général a, en sa dernière session de 1939, voté un crédit destiné à permettre au Département d'aider les Fonds de Chômage, distribuant pendant la période d'hiver, des secours en nature aux bénéficiaires des allocations et aux familles nécessiteuses des mobilisés.

La participation départementale variera de 50 à 80 % des dépenses effectuées pendant la période du 1^{er} Novembre 1939 au 31 Mars

N° 2830

—
*Envoi de colis
aux Lillois
mobilisés
aux armées*

—
Achat de denrées

—
Marché
—

N° 2831

—
*Dépenses
de secours
en nature
aux chômeurs
et aux familles
nécessiteuses
des mobilisés*

—
*Demande
de subvention
départementale*
—

1940, selon l'importance, le nombre des chômeurs et la situation financière de chaque commune, d'après le barème déjà en vigueur. Par mesure de simplification administrative, le pourcentage arrêté pour le calcul des subventions accordées aux communes en 1938-1939, sera maintenu pour la période d'hiver 1939-1940.

Toutefois, la subvention globale allouée à chaque commune ne pourra excéder une somme correspondant à 2 francs par habitant, soit pour notre Ville une somme de 400.000 francs. Il est à noter que ce maximum n'était que de 300.000 francs les années précédentes.

L'effort de notre Ville pour secourir les chômeurs s'est marqué chaque année par le vote d'importants crédits. Cependant l'état de guerre a déterminé l'apparition d'une nouvelle catégorie d'assistés comprenant environ 10.000 familles : nous voulons parler des femmes et des enfants des mobilisés, à qui nous avons décidé d'accorder des secours en nature dans les mêmes conditions qu'aux chômeurs, étant entendu toutefois que ces secours ne seraient attribués, aux uns et aux autres, que dans la période d'hiver, s'étendant de Novembre à fin Mars de chaque année.

Dès lors et compte tenu du montant des dépenses effectuées à ce titre aux chômeurs durant cette même période des années 1937-1938 — 860.000 francs — et 1938-1939 — 940.000 francs —, il n'est pas douteux que c'est la subvention maxima que le Département sera appelé à nous attribuer.

Voici d'ailleurs les modalités de répartition des secours et la nature de ceux-ci, en ce qui concerne notamment le pain et les pommes de terre.

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	PAIN (CHAQUE SEMAINE)	POMMES DE TERRE (CHAQUE SEMAINE)
1	1 kilo	2 kilos
2	2 kilos	4 kilos
3	2 kilos	5 kilos
4	3 kilos	6 kilos
5 et plus	4 kilos	8 kilos

La distribution de ces secours est assurée par la Ville.

D'accord avec vos Commissions compétentes, nous vous prions de nous autoriser à solliciter la subvention départementale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle, un Comité d'Entr'aide Sociale vient d'être créé en notre ville.

Ce Comité a pour but d'apporter son aide morale et matérielle non seulement aux mobilisés et à leurs familles, aux chômeurs tributaires du fonds de chômage ou des caisses de chômage et à leurs familles, mais aussi et surtout à ceux que la guerre accable plus particulièrement parce qu'ils n'ont droit ni aux allocations militaires, ni aux secours de chômage, à tous ceux en un mot qui, vivant de rien ou de presque rien, voient venir l'hiver avec effroi.

Des mesures ayant été prises pour les mobilisés, les chômeurs et leurs familles, c'est vers ces malheureux que le Comité entend se tourner d'abord.

Les dons en argent et en vêtements qui lui sont parvenus jusqu'à présent ne sont pas suffisants pour soulager toutes les infortunes dont il a connaissance.

En vue de mener à bien et le plus efficacement possible la tâche qu'il s'est assignée, le Comité a fait appel à notre concours financier.

Nous estimons que la Ville ne saurait demeurer indifférente à la prospérité de cette belle œuvre de solidarité humaine fondée par elle et qui doit fonctionner sous son égide.

Nous vous proposons, en conséquence, de donner une suite favorable à la demande qui nous est présentée et de décider d'allouer au Comité une subvention de 50.000 francs dont le montant sera prélevé sur le crédit de deux millions voté pour faire face aux « dépenses diverses consécutives à la mobilisation ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le budget supplémentaire pour 1939, de l'Internat municipal annexé au Lycée de jeunes filles.

BALANCE :

Recettes	8.500 frs
Dépenses	8.500 frs

N° 2832

Comité
d'Entr'aide
Sociale
de la Ville
de Lille

Subvention

N° 2832¹

Lycée
de jeunes filles

Internat
municipal
annexé

Budget
supplémentaire
pour l'exercice
1939

Avis

Au chapitre « *Dépenses* » figurent quatre crédits renforçant les dotations de même nature inscrites au budget primitif :

a) Section I. *Dépenses propres à l'Internat.*

Entretien du Mobilier 2.000 frs

b) Section II. *Dépenses communes au Lycée et à l'Internat.*

Eau 2.000 frs

Eclairage 4.000 frs

Téléphone 500 frs

Au chapitre « *Recettes* » nous relevons :

Restes à recouvrer de 1938 325 frs

Recettes nouvelles :

Bourses communales. — Pension 880,20

Part contributive de l'Externat à raison des 2/5
des dépenses communes au Lycée et à l'In-
ternat « Eau et Eclairage » 2.400 frs

L'équilibre du Budget est assuré par l'inscription d'une subvention de la Ville de 4.894,80 que le Bureau d'Administration signale fictive en sa délibération, le résultat financier de l'exercice s'annonçant bénéficiaire.

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce budget supplémentaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^{me} Vve Miennée, propriétaire, demeurant à La Madeleine, 67 rue de la Chapelle, nous a consenti une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue Jules Lefebvre 7, repris au cadastre section H N° 1204 p pour une superficie de 165 mètres carrés.

Cette acquisition, poursuivie en vue de la réalisation des nouveaux alignements de la rue Jules Lefebvre, homologués par arrêté préfectoral du 22 Avril 1925, a lieu moyennant un prix fixé forfaitairement à 35.000 francs, compte tenu de l'avis émis par l'Administration des Do-

N° 2833

—
Achat
d'immeuble

—
Rue
Jules Lefebvre 7

maines. Ce prix sera payable après accomplissement des formalités de transcription et de purge, et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Herlin, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge et éventuellement ceux de timbre et d'enregistrement.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan, 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit d'emprunt destiné à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Nous vous demandons, en outre, de nous autoriser à faire, le cas échéant, à M^e Herlin, l'avance des droits d'enregistrement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez, en vue de la réalisation des nouveaux alignements de la rue Jules Lefebvre, homologués par arrêté préfectoral du 22 Avril 1925, de ratifier l'acquisition d'un immeuble sis rue Jules Lefebvre 7, d'une superficie de 165 mètres carrés, repris au cadastre Section H, N° 1204 p, dont la cession nous est consentie par M^{me} Vve Miennée.

La majeure partie du sol de cet immeuble est appelée à être incorporée à la voie publique. D'autre part, la Ville est déjà propriétaire, à l'est dudit immeuble, d'un terrain d'alignement ; à l'ouest, d'autres terrains non bâtis doivent permettre un élargissement facile de la rue Jules Lefebvre sur une moitié de sa longueur.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous demandons, en raison du but poursuivi, de solliciter de l'Autorité Supérieure la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière.

Il demeure entendu que la partie de sol hors alignement sera rétrocédée, ainsi que le Conseil Municipal en a décidé dans sa séance du 29 Juillet 1933, soit par voie d'adjudication publique, soit par échange avec d'autres immeubles nécessaires à la réalisation du plan général d'embellissement.

Adopté.

N° 2834

—
*Acquisition
d'immeuble*

—
*Rue
Jules Lefebvre 7*

—
*Demande
de déclaration
d'utilité
publique*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2835

MESSIEURS,

*Exposition
du Progrès Social**Pavoisement
de la Ville**Résiliation
du marché*

Dans votre séance du 28 Juillet dernier, vous avez décidé de confier à Mme Vve Ernest Vicart, tapissier-décorateur à Lille, 141 rue Nationale, le pavoisement des voies menant à l'Exposition du Progrès Social.

Le marché passé le 1^{er} Août, en exécution de cette décision, prévoyait : *a*) la fourniture de 250 trophées de 5 drapeaux français chacun ainsi que des oriflammes tricolores au faite de chaque mât ; *b*) le remplacement au fur et à mesure des drapeaux manquants ou détériorés ; *c*) le remplacement de la série entière des drapeaux et d'oriflammes trois fois au cours de l'Exposition ; la première, pour le 3 Juin, la seconde pour le 13 Juillet, la troisième pour le 2 Septembre.

L'importance de ce marché a été fixée forfaitairement à 45.000 francs, la Ville devait, en outre, acquitter les frais de pose et de dépose et de surveillance sur la base d'un salaire horaire de 8 frs 50 l'heure.

En raison des événements, l'exécution des travaux a été arrêtée le 31 Août 1939.

Mme Vicart, avec qui nous sommes entré en pourparlers, nous a donné son accord pour la résiliation, à cette dernière date, des effets du marché précité et a consenti à considérer que l'acompte de 30.000 francs à elle versé jusqu'alors, constituait le solde de ce qui lui était dû à titre forfaitaire.

Il reste entendu que les heures d'ouvrier pour la période du 31 Mai au 31 Août 1939 seront réglées suivant les modalités prévues au marché.

Nous vous demandons d'accepter ces propositions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2836

MESSIEURS,

*Foire-Attractions**Illuminations**Réduction
du marché*

Aux termes d'un marché en date du 1^{er} Août 1939, les Etablissements Gaston Vasseur dont le siège est à Lille, 20 rue de Courtrai, se sont engagés à exécuter la décoration lumineuse du Champ de Mars et de ses abords, pendant la durée de la foire d'attractions d'Août-Septembre, moyennant une somme forfaitaire de 27.500 francs.

Cette installation n'a pu, en raison des événements, fonctionner que quelques jours.

Nous sommes, en conséquence, entré en pourparlers avec le gérant de ladite Société à l'effet d'obtenir une réduction de la somme prévue ci-dessus.

Il nous a fait valoir que l'installation avait été réalisée complètement le 26 Août et qu'en conséquence, les frais d'achat du matériel, motifs et lampes, frais de pose et de dépose, ont été les mêmes que si cette manifestation s'était normalement terminée.

Compte tenu toutefois de la réduction des frais de contrôle et de remplacement des lampes, les Etablissements G. Vasseur ont consenti à ramener à 25.000 francs le coût du marché.

Pour les motifs invoqués, cette proposition nous paraît raisonnable et nous vous demandons de l'accepter.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture du bois d'allumage nécessaire aux bâtiments communaux pendant l'année 1940, six maisons ont été consultées.

Une seule réponse nous est parvenue, celle de MM. Deprez et Verschoore, 111 route d'Arras à Thumesnil, qui s'engagent à effectuer cette fourniture au prix de 36 francs les 100 kilogs.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec eux un marché dont l'importance sera de 15.000 francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de 1940, en vue du règlement des dépenses de chauffage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de confier à l'entreprise privée, moyennant un prix annuel et forfaitaire, la conduite du

N° 2837

—
Bâtiments
communaux

—
Chauffage

—
Fourniture de bois
d'allumage

—
Marché

N° 2838

—
Bâtiments
communaux

—
Conduite
du chauffage
central

—
Marché

chauffage central, compris la fourniture du combustible et l'entretien des installations dans les bâtiments municipaux suivants :

Ecole Turgot-Renan,
Groupe Albert Samain-Léon Trulin,
Groupe Scolaire des Bois-Blancs,
Commissariat Central,
Crèche Déliot,
Crèche de Fives,
Ecole Valentine Labbé,
Groupe Scolaire Anatole France-Marcel Sembat,
Groupe Scolaire Montaigne-Buffon,
Groupe Scolaire Aristide Briand-Ferdinand Buisson,
Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux.

Sept entreprises ont été consultées. Trois d'entre elles ont remis des offres. Ce sont :

1° La Société Delannoy et Dewailly, 78 rue Sadi Carnot à Armentières, qui demande 581.100 francs annuellement ;

2° La Société Domézon et C^{ie}, 4 place de Tourcoing à Lille, qui demande 567.500 francs annuellement ;

3° La Société Chauffage-Service, 35 rue de Messines à Saint-André.

Les offres les plus avantageuses pour la Ville ont été consenties par cette dernière Société qui s'engage à assurer le service du chauffage en tout temps, y compris la période des hostilités, moyennant paiement d'une redevance annuelle forfaitaire de cinq cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingts francs (547.480 francs).

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché la soumission souscrite par la Société Chauffage-Service, 35 rue de Messines, à Saint-André, étant entendu que le soumissionnaire devra se prêter, au début et au cours du marché à des visites régulières par nos services techniques aux fins de vérification du matériel mis à sa disposition.

La dépense, soit 547.480 francs, sera prélevée sur le crédit ouvert au budget ordinaire sous la rubrique « Chauffage des Bâtiments Communaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Directeur général des Beaux-Arts nous a invité, en accord avec le Service de la Défense Passive de la Préfecture :

1° à exécuter les mesures de protection des objets de nos Musées non susceptibles d'être déplacés, au moyen de sacs de terre, de sable, de charpentes ;

2° à assurer la fourniture de caisses et accessoires nécessaires à l'emballage des œuvres d'art destinées à être dirigées sur des centres désignés par M. le Ministre de l'Education Nationale et des Beaux-Arts.

En raison de l'urgence, nous nous sommes adressés à M. Emile Guelton, 233 rue Solférino à Lille, en vue de l'installation de carcasses en bois, coffrages, cloisonnements pour statues et tableaux, transport en gare pour chargement sur wagons.

A l'heure actuelle, 42.055 frs 88 de travaux ont été effectués.

Il reste encore à exécuter pour parfaire cet ouvrage environ 12.000 francs de travaux.

Le service technique de défense passive consulté estime que les devis ont été correctement établis et que les travaux commandés ont été parfaitement exécutés.

Nous vous demandons, en conséquence, l'autorisation de passer avec M. Guelton un marché dont l'importance sera de 54.000 francs environ et dont le montant sera prélevé sur le crédit ouvert au budget additionnel de l'exercice 1939, sous l'article 2 des autorisations spéciales « Dépenses consécutives à la mobilisation ».

Nous vous prions en outre de décider que le remboursement des dépenses faites ou engagées sera poursuivi auprès du Service de la Défense Passive ou de l'Autorité Supérieure qui a ordonné l'exécution des travaux et fournitures en question.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché pour la fourniture des charbons nécessaires à l'usine élévatoire d'Emmerin expire le 31 Décembre 1939.

L'adjudication, par voie de soumissions cachetées, à laquelle il a

N° 2839

—
*Palais
des Beaux-Arts*

—
*Travaux
de protection
des œuvres d'art
et collections*

—
Marché
—

N° 2840

—
*Distribution
d'eau*

—
*Fourniture
de charbon
à l'usine
élévatoire*

—
Marché
—

été procédé le 15 Décembre 1939, a été infructueuse, l'Association Charbonnière, seule soumissionnaire, ayant demandé que les prix des combustibles varient, non seulement en fonction des prix départ mines et des transports par fer, comme il était prévu au cahier des charges, mais encore en fonction des transports commerciaux locaux et des impôts et taxes nouvelles pouvant frapper les marchés.

En conséquence, et en accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous proposons de passer, avec l'Association Charbonnière, les deux marchés que nous vous soumettons valables du 1^{er} Janvier 1940 au 31 Mars 1940, l'un pour 100 tonnes de charbons gras, T.V. 20/25 %, l'autre 200 tonnes de grains lavés maigres 10/30.

Les dépenses, évaluées à 28.500 francs, pour le premier marché, et à 67.000 pour le second, seront prélevées sur le crédit ouvert au budget ordinaire sous la rubrique « Eaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2841

MESSIEURS,

*Distribution
d'eau*

*Fourniture
de charbons
à l'usine
élévatoire*

Adjudication

*Cahier
des charges*

Le marché pour la fourniture du combustible à l'Usine élévatoire des Eaux expire le 31 Décembre 1939.

L'adjudication, par voie de soumission cachetée, à laquelle il a été procédé le 15 Décembre 1939 ayant été infructueuse, des propositions viennent de vous être soumises pour la fourniture de combustible du 1^{er} Janvier au 31 Mars 1940.

En vue des fournitures de charbons durant la période du 1^{er} Avril 1940 au 31 Décembre 1940, il devra être procédé à une nouvelle adjudication.

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé en accord avec votre Commission des Services Publics.

La dépense, évaluée approximativement à 290.000 francs, sera prélevée sur le crédit ouvert au budget extraordinaire sous la rubrique « Eaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le baraquement devenu libre 75 rue Jeanne Hachette étant en mauvais état, nous nous trouvons dans l'obligation de le démolir.

A cet effet, a eu lieu un appel d'offres entre divers entrepreneurs.

L'offre la plus avantageuse a été faite par M. Edouard Vantroyen, chemin de Bargues à Lille, qui consent à se charger de la démolition en versant à la Ville la somme de huit cent trente francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette offre et de décider l'admission en recette de la somme de huit cent trente francs.

Adopté.

N° 2842

I. - *Démolition de baraquement.*

II. - *Admission en recette.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Plusieurs lots de vieux métaux et de matériel usagé provenant d'immeubles communaux, entreposés dans les magasins de la Ville, ne présentant plus d'utilité, il a été procédé à leur vente, par appels d'offres.

Les propositions les plus avantageuses ont été faites par :

1° M. Dhaenens, 25 rue Montaigne, pour :

a) 5.451 kgs de vieux zinc à 265 frs 10 les cent kgs, soit..	14.450,60
b) 1.348 kgs de vieux plomb à 335 frs 10 les cent kgs, soit	4.517,15
c) 5.443 kgs de fonte brûlée à 32 frs 10 les cent kgs, soit	1.747,20

2° M. Robert Boone, 17, quai du Halage, à La Madeleine, pour :

a) 5.535 kgs de fonte douce à 41 frs 60 les cent kgs, soit..	2.302,56
b) une cheminée en grès pour la somme de	7, »
c) une grille à deux ouvrants, pour la somme de	170, »
d) un mécanisme d'horloge, pour la somme de	77, »

A reporter

23.271,51

N° 2843

Vente de vieux métaux et de matériel usagé

Admission en recette

Report	23.271,51
3° M. Gustave Guilliet, rue Luther à Lille, pour un lot de meubles et modèles en bois, pour la somme de....	150, »
4° M. Jean Cibié, 201 rue Chaland à Ronchin, pour :	
a) un corps de pompe, pour la somme de	28, »
b) un lot de consoles en fer et en fonte, pour la somme de	450, »
c) un lot de radiateurs et feux divers, pour la somme de	600, »
5° M. Eugène Toupy, 5 rue de Cambrai à Lille, pour :	
a) un lot de platinage et fers, pour la somme de	945, »
b) une forge démontée, pour la somme de	62, »
c) un lot de tables d'élèves d'ancien modèle, pour la somme de	650, »
	<hr/>
	26.156,51

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de ratifier ces offres et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2844

MESSIEURS,

*Essence
et pétrole
nécessaires
aux Services
municipaux
pendant l'année
1940*

Marché

En vue de la fourniture d'essence et pétrole nécessaires aux services municipaux pendant l'année 1940 nous avons procédé à un appel d'offres.

Sur les cinq maisons consultées, trois ont répondu.

Parmi les propositions reçues, celles de la Société « Les Consommateurs de Pétrole », 79 rue Nationale sont les plus avantageuses.

Cette société offre de nous livrer l'essence moyennant un rabais de 21 francs à l'hecto sur les prix d'affichage officiel ; le pétrole au prix de 292 frs 45 l'hecto.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette maison un marché dont l'importance sera de 145.000 francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de 1940 en vue du fonctionnement des services utilisant les fournitures prévues audit marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edmond Cazé, ancien garçon de salle de 1^{re} classe au musée d'Histoire Naturelle, est décédé le 14 Décembre 1939, en possession d'une pension de 5.606 frs 94 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Février 1938.

Sa veuve, la dame Chardavon Marie-Louise, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Chardavon Marie-Louise est née le 16 Février 1864 à Nieppe ;
- 2° que M. Cazé et la dame Chardavon ont contracté mariage le 10 Juin 1889 ;
- 3° que M. Cazé est décédé le 14 Décembre 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Cazé ;

Les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M^{me} V^{ve} Cazé a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 5.606 frs 94 : 2 = 2.803,47.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances de régler la pension de M^{me} V^{ve} Cazé à 2.803 frs 47 à partir du 15 Décembre 1939 lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 2845

—
*Liquidation
de pension*

—
*Services
municipaux*

—
V^{ve} Edmond Caze

—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2846

—
*Liquidation
de pension*—
Octroi—
Veuve Navez
—

MESSIEURS,

M. Pierre Henri Navez, ancien receveur d'octroi de 1^{re} classe, est décédé à Lambersart le 4 décembre 1939, en possession d'une pension de 8.002 frs 48 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Septembre 1929.

Sa veuve, la dame Maria-Joséphine Lefebvre, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Maria-Joséphine Lefebvre est née le 7 Novembre 1875 à Lille ;

2° que M. Navez et la dame Lefebvre ont contracté mariage le 6 avril 1901 ;

3° que M. Navez est décédé le 4 Décembre 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Navez ;

Les statuts de la caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M^{me} V^{ve} Navez a droit à la moitié de la pension de son mari, soit $8.002,48 : 2 = 4.001,24$.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances de régler la pension de M^{me} V^{ve} Navez à 4.001,24 à partir du 5 Décembre 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2847

—
*Liquidation
de pension*—
Police—
Veuve Roupin
—

MESSIEURS,

M. Charles-Louis Roupin, ancien sergent de Ville hors-classe, est décédé le 17 Décembre 1939, en possession d'une pension de 3.127 frs 50 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Avril 1924.

Sa veuve, la dame Marie-Madeleine Laurie, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de ladite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Marie-Madeleine Laurie est née le 3 Août 1879 à Bourbourg-Campagne ;
- 2° que M. Roupin et la dame Laurie ont contracté mariage le 30 Octobre 1901 ;
- 3° que M. Roupin est décédé le 17 Décembre 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Roupin ;

Les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M^{me} V^{ve} Roupin a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 3.127 frs 50 : 2 = 1.563 frs 75.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M^{me} V^{ve} Roupin à 1.563 frs 75 à partir du 18 Décembre 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices nous soumet, pour avis, le budget primitif de l'établissement pour 1940.

En voici la Balance :

Recettes	{	ordinaires	29.783.760	}	30.044.760
		extraordinaires	261.000		
Dépenses	{	ordinaires	29.783.760	}	30.038.330
		extraordinaires	254.570		
		Excédent de recettes			6.430

La Balance du budget primitif de 1939 se présentait ainsi :

Recettes	{	ordinaires	34.764.600	}	50.019.100
		extraordinaires	15.254.500		
Dépenses	{	ordinaires	34.764.600	}	50.015.160
		extraordinaires	15.250.560		
		Excédent de recettes			3.940

N° 2848

Hospices de Lille

Budget primitif
pour 1940

Avis

La comparaison des chiffres généraux des budgets, fait ressortir une diminution de volume pour 1940, de 20 millions de francs, dont 5 millions au chapitre « ordinaires » et 15 millions au chapitre « extraordinaires ».

L'examen du document révèle :

I° *Au chapitre des dépenses ordinaires* : une diminution de 2.136.826,56 au titre « Personnel hospitalier », diminution résultant du licenciement et de démissions d'agents. Précisons que l'effectif a été ramené de 1321 à 993 ; que s'élève à trois millions environ, le montant des réductions : a) des frais de fonctionnement des services ; b) des frais de traitement et d'hospitalisation. Soulignons, à ce propos que le nombre de journées présumées pour 1940 se chiffre, y compris le nombre afférent à la section de repliement de Berck, à 895.750, alors que le nombre de journées qui servit de base à l'établissement du budget de 1939, était de 1.106.980,11 ;

II° *Au chapitre des recettes ordinaires* : des moins-values importantes aux postes ci-contre : a) Loyers : 945.000 francs ; b) Droits sur les spectacles, bals, concerts : 560.000 francs, qu'est fixée à 3.758.180 francs contre 5.390.400 francs en 1939, la subvention prévisionnelle de la Ville pour frais d'hospitalisation des indigents lillois ;

III° *Au chapitre des dépenses extraordinaires* :

L'inscription d'un crédit de 150.000 francs à l'effet de couvrir les dépenses nécessitées par la guerre.

D'accord avec vos Commissions : a) des Finances ; b) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous prions de vouloir bien : 1° émettre un avis favorable à l'approbation de ce budget ; 2° marquer ici nos regrets que le Pouvoir Central ne se soit encore point prononcé sur la renonciation à l'autonomie en matière d'assistance médicale gratuite, que vous avez votée en votre séance du 23 Décembre 1937.

Adopté.

N° 2849

Enlèvement
des ordures
ménagères

Société
A. Collin et C^{ie}

Ajustement
de la redevance
pour 1939

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 22 Décembre 1938, vous avez décidé de tenir compte à la Société A. Collin et C^o, des dépenses supplémentaires résultant d'une part des augmentations de salaires accordées au cours de l'année 1938 et, d'autre part, de l'augmentation du prix des matiè-

res — la somme allouée, dans ces conditions, à la Société concessionnaire correspondait aux charges nouvelles supportées en 1938.

Ces charges se sont maintenues, en s'aggravant en 1939, en raison de l'élévation des prix. Par ailleurs, un élément nouveau, l'arrêt par lequel le Conseil d'Etat a jugé, le 22 Mai 1939, qu'il devait être tenu compte, à la dite Société, des charges résultant des allocations familiales et des Assurances Sociales est venu, en cours d'année, alourdir le relevé des sommes dont la Société A. Collin et C^{ie} pouvait demander qu'il lui fut tenu compte.

La situation normale étant arrêtée au 31 Août 1939, cette Société nous a fait tenir les décomptes ci-après :

Allocations Familiales du 1^{er} Janvier au 31 Août 1939

Janvier	9.453,90
Février	9.070,40
Mars	9.169,90
Avril	13.742,30
Mai	13.185,70
Juin	13.244, »
Juillet	19.296,30
Août	15.162,70
	<hr/>
	102.325,20
	<hr/>

Assurances Sociales du 1^{er} Janvier au 31 Août 1939

Premier trimestre	18.883,80
Deuxième trimestre	18.657,30
Juillet - Août	12.438,50
	<hr/>
Total	49.979,60
	<hr/>

Augmentation des salaires du 1^{er} Janvier au 31 Août 1939

A. — *Personnel payé à la journée :*

1 ^o Augmentation de 2,20 + 1,28 = 3,48 :	} du 1 ^{er} Janvier à fin Juin	
Nombre de journées de travail		156
Nombre de parties prenantes		119
Soit 3,48 × 156 × 119 = <u>64.602,72</u>		

2° *Augmentations* de 3,48 du 1^{er} Juillet à fin Août :

Nombre de journées de travail 52

Nombre de parties prenantes 114

soit $3,48 \times 52 \times 114 = \underline{\underline{20.629,44}}$

B. — *Personnel payé mensuellement* :

Total des augmentations accordées par mois 1.000 francs

Durée 8 mois.

Total : 8.000 francs

Récapitulation : $64.602,72 + 20.629,44 + 8.000 = 93.232,16$

Charges sociales 10 % (assurances sociales et allocations familiales non comprises) 9.323,21

Total 102.555,37

Les chiffres mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de vérifications par nos services ; ils ont été reconnus exacts.

Au total, c'est donc une somme de $102.325,20 + 49.979,60 + 102.555,37$, soit 254.860,17 qui nous est réclamée pour 1939.

Nous vous proposons de considérer que les 254.860 frs 17 que nous réclame la Société concessionnaire comprennent deux parties :

a) $102.325 \text{ frs } 20 + 49.979 \text{ frs } 60 = 152.304 \text{ frs } 80$ correspondant au remboursement de dépenses visées par l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 22 Mai 1939, au titre des allocations familiales et des assurances sociales. Cette somme serait à retenir intégralement ;

b) 93.232 frs 16 correspondant à une dépense supplémentaire de salaires à laquelle nous vous proposons d'appliquer une réduction analogue à celle que vous avez appliquée au décompte présenté par la Société en Décembre 1938 de manière à laisser à la charge de celle-ci une part de l'augmentation des salaires.

Cette formule d'évaluation ramènerait à 72.000 francs le montant de la somme à rembourser à laquelle il y aurait lieu d'appliquer une majoration de 10 % pour tenir compte des charges sociales.

En définitive, ce serait $152.304 \text{ frs } + 72.000 \text{ frs } + 7.200 \text{ frs}$, soit 231.504 frs à verser à la Société A. Collin.

Mais nous vous proposons de régler en même temps la redevance qui reste due à ladite Société pour le service de collecte des ordures

qu'elle a effectué dans l'enceinte de l'Exposition du Progrès Social, du 15 Mai au 31 Août 1939.

La Ville s'était, en effet, substituée à l'Exposition du Progrès Social afin d'obtenir pour elle les meilleures conditions pour l'exécution de ce travail.

Moyennant paiement d'une redevance forfaitaire de 40.000 frs, la Société A. Collin et C^m s'était engagée à assurer, dimanches et fêtes compris, l'enlèvement quotidien des résidus divers sortis soit des salles d'exposition, soit des entreprises diverses installées dans l'enceinte de l'Exposition.

Dans votre séance du 28 Juillet 1939, vous avez décidé de régler cette somme à la dite Société en cinq versements mensuels de 8.000 francs, du 15 Mai à Octobre 1939, en même temps que le versement des mensualités dues par la Ville.

En raison de l'arrêt au 31 Août de cette manifestation c'est une somme de 28.000 francs dont nous sommes redevables à ce titre.

D'autre part, il y a lieu de tenir compte des remboursements qui seront effectués à la Société Collin au titre des allocations familiales par la Caisse de compensation sur la base des taux en vigueur au cours des huit premiers mois de l'année 1939, soit 39.000 francs.

La somme à verser s'établirait donc ainsi qu'il suit :

$(231.504 \text{ frs} + 28.000 \text{ frs}) - 39.000 \text{ frs} = 220.504 \text{ frs}.$

Nous vous proposons de ramener notre dette à 210.000 francs et de faire connaître à la Société Collin qu'elle doit limiter à cette somme le montant de sa demande de remboursement.

La dépense sera prélevée savoir : 110.000 frs sur le crédit inscrit au budget de 1939 pour l'enlèvement des ordures ménagères et le reste, soit 100.000 frs sur les ressources disponibles de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la date du 30 Août 1939 parvenait à M. le Receveur Municipal un mandat départemental d'une somme de 21.486 frs 89 au titre « Subvention pour secours en nature servis par la Ville aux chômeurs nécessiteux dans le premier trimestre 1939 ».

Encaissée le 6 Septembre 1939, la somme précitée fut comptabi-

N° 2849¹

—
*Secours en nature
aux chômeurs
nécessiteux*

—
*Subvention
départementale
attribuée à tort*

—
Reversement
—

lisée à l'article 83 du budget supplémentaire de 1939, libellé « Secours en nature aux chômeurs nécessiteux. Subvention départementale affectée aux dépenses de 1939 ».

Le service préfectoral d'ordonnancement nous fait connaître que la subvention dont il s'agit concernait la Ville de Lomme et qu'il a délivré à l'encontre de notre Ville, un ordre de reversement.

En conséquence et pour permettre le reversement de la somme de 21.486 frs 89 attribuée à tort à notre Ville, nous vous prions de décider l'ouverture d'un crédit spécial à libeller « Secours en nature aux chômeurs nécessiteux. Subvention départementale attribuée à tort à la Ville de Lille. Reversement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2850
—
Services
municipaux
—
Fournitures
diverses
pour 1940
—
Marchés
—

En vue de la fourniture aux services municipaux : a) des produits et articles de laboratoire ; b) de wassingues et lavettes pendant l'année 1940, un appel d'offres a été lancé.

Nous vous soumettons les propositions qui nous ont été faites :

Produits et articles de laboratoire.

M. Collas, Directeur des anciens établissements Verbièse, 11 rue Gay Lussac à La Madeleine, nous offre d'assurer cette fourniture aux prix consentis aux grossistes.

A noter que les établissements Verbièse sont seuls dépositaires des alcools purs et qu'ils nous ont toujours donné satisfaction.

L'importance du marché sera de 22.000 francs.

Wassingues et lavettes.

Trois maisons ont été consultées par lettre circulaire du 9 Novembre 1939.

L'offre la plus avantageuse a été faite par les Etablissements Parent et fils à Lannoy qui consentent à fournir, comme par le passé, une qualité de wassingues avec filets tricolores — dimensions 0 m. 65/1 m. 30, au prix de 5 frs 92 pièce et des lavettes de 35/35 au prix de 10 frs 40 la douzaine augmentée de la taxe d'armement 1 %.

Sur ces prix, les établissements Parent consentent une remise de 5 %.

Les prix proposés pour 1940 seraient révisables suivant les fluctuations des cours soit en hausse, soit en baisse.

L'importance du marché sera de 25.000 francs.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer avec les fournisseurs ci-dessus les marchés nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la ferrure et des soins vétérinaires à assurer aux chevaux des services municipaux, durant l'année 1940, il a été procédé à un appel d'offres.

MM. Jean Faillie, 32 Façade de l'Esplanade, Lille ;

Cousin, 8 rue de Condé à Lille,

ont été consultés.

Une seule soumission a été déposée par la firme Jean Faillie, 32 Façade de l'Esplanade, Lille, aux conditions suivantes :

Ferrure :

Quarante-sept francs (47 frs) par mois et par cheval de Mai à Septembre inclus.

Cinquante francs (50 frs) par mois et par cheval d'Octobre à Décembre et de Janvier à Avril inclus.

Soins vétérinaires :

Cinq francs (5 frs) par mois et par cheval.

Ces conditions étant avantageuses pour la Ville, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché, la soumission souscrite par la firme Faillie.

La dépense, évaluée à dix mille francs environ, sera imputée sur les crédits affectés aux transports municipaux.

Adopté.

N° 2850¹

—
Services
municipaux

—
Ferrure
des chevaux

—
Soins
vétérinaires

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2851

MESSIEURS,

—
*Dénomination
de rue*—
Adolphe Max
—

Nous avons été saisi d'une requête tendant à donner à une voie de la Ville le nom de Adolphe Max, en souvenir de l'éminent bourgmestre de Bruxelles, récemment décédé, dont on connaît la fière attitude lors de l'invasion de la Belgique en 1914 par l'armée allemande.

Nous vous demandons de réserver un accueil favorable à cette requête et de décider que l'une des voies nouvelles de notre Ville à désigner ultérieurement portera le nom de Adolphe Max.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2852

MESSIEURS,

—
*Dénomination
de rues*—
rue de Pologne—
rue de Finlande
—

Depuis notre réunion du 7 Septembre, des événements douloureux se sont déroulés. La Pologne a dû non seulement faire face à l'invasion de l'armée allemande dont nous connaissons à Lille, les cruautés, mais elle eut également à se défendre contre un autre Etat qui devint le complice sanglant de la plus monstrueuse iniquité, sacrifiant à ses fins impérialistes, le droit, la justice, la foi jurée, tous les principes politiques et moraux sur lesquels prétendait reposer le Gouvernement de ce pays.

Depuis quelques semaines c'est un autre Etat, la Finlande, qui se bat farouchement contre ce même gouvernement disposant de forces cent fois supérieures.

En vue de marquer notre réprobation à ce pays de dictature qui porte la responsabilité de la guerre actuelle et de témoigner plus étroitement notre sympathie, d'une part à la vaillante nation polonaise, d'autre part à l'admirable Finlande, je vous propose d'affecter le nom de ces deux pays à deux voies de notre Ville et de décider d'appeler :

- a) rue de Pologne, la voie actuellement dénommée Russie ;
- b) rue de Finlande, la rue portant actuellement le nom de rue de Moscou.

Ces propositions, mises aux voix, sont applaudies chaleureusement par l'Assemblée, et adoptées à l'unanimité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Paul Duez, Doyen de la Faculté de Droit, nous a fait parvenir sa note, s'élevant à 10.000 francs, des honoraires qui lui sont dus par la Ville pour :

N° 2853

—
*Honoraires
de M. le Doyen
Duez*

—
Règlement
—

I. — Consultations au sujet :

- 1° Du droit de sortie perçu par les facteurs aux Halles ;
- 2° Des droits de place dans les halles centrales (projet de nouveau règlement) ;
- 3° Du statut des agents de maîtrise de la Compagnie Continentale du Gaz ;
- 4° De la Validité de la radiation des légataires dans un testament ;
- 5° De la demande d'édification d'un passage aérien rue Saint-Nicolas ;
- 6° D'une demande d'autorisation de construire à titre provisoire ;
- 7° De la retraite des sapeurs-pompiers volontaires.

II. — Notes concernant :

- 1° Le pouvoir de réquisition civile du Maire ;
- 2° L'application du décret-loi du 1^{er} Septembre 1939 au personnel municipal ;
- 3° L'application des droits d'octroi aux matériaux des abris privés pour la défense passive ;
- 4° La distribution d'eau dans l'avenue Duez ;
- 5° La responsabilité de la Ville pour vols effectués au garage de l'établissement de bains du boulevard de la Liberté ;
- 6° L'application du décret du 9 Septembre 1939 relatif à la création des établissements commerciaux pendant la guerre ;
- 7° L'application de l'article 9 du décret du 22 Septembre 1939 à certaines catégories du personnel municipal ;
- 8° Responsabilité de la Ville en cas d'accident de travail aux ouvriers engagés pour l'exécution des travaux de défense passive ;
- 9° Le Comité d'Entr'aide Sociale en vue de venir au secours des personnes que la guerre a privées des ressources suffisantes ;

10° La demande de remboursement des droits de stationnement par l'E.L.R.T. ;

11° L'application du décret du 1^{er} Septembre 1939 aux ingénieurs T.P.E. détachés au Service de la Ville.

III. — Mémoire en réponse à une instance de la Compagnie des Tramways.

Nous vous demandons de nous autoriser à régler ce mémoire dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2854

—
Carrières
de la Manche

—
Vente
de matériaux

—
Admission
en recette

MESSIEURS,

Par lettre en date du 16 Août 1939, la Société Anonyme « Entreprise de Travaux Publics de l'Ouest » dont le siège est à Nantes, 3 place du Sanitat, nous faisait connaître que, par suite de l'extension du marché qu'elle avait passé avec la Marine Nationale pour la construction d'un ouvrage de côte au voisinage de Fermanville, les quantités de déchets de carrière que la Ville de Lille avait accepté de lui céder, par délibération du 28 Juillet 1939, se trouvaient être insuffisantes.

En conséquence, elle serait disposée à se rendre acquéreur de 195 m³ d'éclats de pierre en provenance des Carrières de Maupertus aux mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire au prix de 10 francs le m³.

Cette nouvelle proposition étant intéressante pour la Ville, nous vous demandons : 1° de l'accepter ; 2° d'approuver l'admission en recette de la somme de mille neuf cent cinquante francs à provenir de cette vente.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2855

—
Carrières
de la Manche

—
Vente d'un
gravillonneur

—
Admission
en recette

MESSIEURS,

M. Jean Depoux, entrepreneur, 1 rue de Gerville à Valognes (Manche), nous a demandé si la Ville de Lille serait disposée à lui vendre un gravillonneur de la marque « Kenedy 19 » se trouvant aux carrières de Maupertus.

Nous avons fait examiner ce matériel, par l'Ingénieur Chef des Services Publics et nous avons pris l'avis d'un expert.

En raison de l'état actuel du matériel en question et du risque de dégradations que lui fait courir la prolongation de l'état d'inutilisation où il est, les avis que nous avons recueillis sont favorables à la cession immédiate dudit matériel.

Après pourparlers, M. Depoux accepte d'acheter l'appareil avec le trommel, le moteur et les transmissions pour le prix de 15.000 francs. Ce prix s'entendant pour le matériel pris à la carrière, dans l'état où il se trouve, sans aucun frais pour la Ville.

Ces conditions sont avantageuses pour la Ville.

Nous vous proposons donc : 1° d'accepter la vente dudit matériel au prix indiqué ci-dessus ; 2° d'approuver l'admission en recette de la somme de 15.000 francs à provenir de cette vente.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 20 Juillet 1938, vous avez décidé de renouveler pour deux années, à compter du 1^{er} Octobre 1938, le contrat conférant à M. Pierre Fiard, dit Frady, la direction des Théâtres municipaux moyennant paiement par la Ville d'une indemnité annuelle de 70.000 francs exclusive de toutes indemnités, à l'exception de celle pour charges de famille.

Etant donné qu'en raison des événements, seule une exploitation réduite du Grand Théâtre peut avoir lieu, il convient de régler la nouvelle situation du directeur.

Nous sommes donc entré en pourparlers avec lui et lui avons proposé la combinaison suivante :

1°) A compter de la saison 1939-1940 et pour les saisons qui vont suivre durant les hostilités, M. Frady recevra une indemnité annuelle de vingt-quatre mille francs, payable par douzièmes, augmentée de l'indemnité pour charges de famille, moyennant quoi : a) il organisera avec le minimum de frais les représentations et tous spectacles donnés au Grand Théâtre par la Ville aussi bien pendant la saison que pendant l'intersaison ; b) il se mettra entretemps, à la disposition de la Ville pour tous travaux ou services qu'elle pourrait lui confier ;

N° 2856

—
*Théâtres
municipaux*

—
*Exploitation
pendant
les hostilités*

—
*Situation
du Directeur*

2°) L'effet du contrat intervenu le 22 Juillet 1938 en exécution de la délibération précitée, en date du 20 du même mois, sera reporté à la première saison théâtrale qui sera donnée après les hostilités.

M. Frady ayant donné son agrément à cet arrangement, nous vous prions, en accord avec l'Administration municipale, de vouloir bien, à votre tour, le ratifier et de nous autoriser à passer la convention nécessaire, contrat qui prendra effet à partir du 1^{er} Octobre 1939.

La dépense sera imputée sur le crédit des Théâtres.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2857

MESSIEURS,

*Allocation
annuelle
et renouvelable*

*Services
municipaux*

Eugène Selmy

M. Eugène Selmy, professeur de peinture à l'Ecole des Beaux-Arts, né à Clermont-l'Hérault le 7 Mai 1874, a cessé ses fonctions le 1^{er} Octobre 1939.

Entré à l'Ecole des Beaux-Arts le 1^{er} Janvier 1928, M. Selmy comptait, au 30 Septembre 1939, onze ans et neuf mois de service.

En application des dispositions de la délibération du 23 Octobre 1930, M. Selmy a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 francs par année de service, soit 1.175 francs.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de lui accorder à partir du 1^{er} Octobre 1939, une allocation annuelle de 1.175 francs.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au budget ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2858

MESSIEURS,

Institut Pasteur

*Conseil
d'Administration
et de
Perfectionnement*

Aux termes de l'article 2 des Statuts de l'Institut Pasteur, le Conseil d'Administration et de Perfectionnement se compose, entre autres :

du maire de Lille, président de droit ;

de onze membres élus par le Conseil Municipal après chaque renouvellement de cette assemblée.

L'un de ces membres — M. le Docteur Combemale — étant décédé, nous vous prions de vouloir bien désigner M. le Professeur Debeyre pour combler cette vacance.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le budget que nous vous soumettons a été établi conformément aux prescriptions : 1° de la circulaire de l'Administration Départementale et Communale, en date du 21 Mars 1939, relative à la réforme des budgets communaux ; 2° du décret du 23 Août 1939.

C'est ainsi notamment :

1° que les impositions pour remboursement d'emprunts, ainsi que les crédits correspondants, figurent maintenant à la section ordinaire du budget, alors que précédemment elles étaient inscrites au budget extraordinaire ;

2° que certaines dépenses : allocations de chômage ; assistance ; entretien des chemins vicinaux, doivent être couvertes par des impositions distinctes ;

3° que la nomenclature des articles en recette et en dépense font l'objet d'une nouvelle classification, uniforme pour toutes les villes dont la population dépasse 5.000 habitants, classification qui, par la discrimination des dépenses de personnel et des dépenses de matériel, permet une comparaison et un contrôle plus aisés des opérations budgétaires.

**

Est-il besoin de dire que ce budget est un budget de guerre et que les prévisions qu'il contient pourront se vérifier ou être bouleversés selon l'évolution des événements ?

Cependant, toute notre attention s'est portée sur la plus exacte évaluation possible des recettes à escompter au cours de l'année prochaine.

Nos Commissions compétentes et l'Administration Municipale se sont montrées extrêmement prudentes et n'ont pas craint de réduire massivement certains postes — tels que les droits d'octroi, la taxe sur les locaux professionnels, les droits de place dont le produit constitue une importante fraction de nos ressources.

N° 2859

—
Ville de Lille

—
Budget Primitif
de 1940
—

En ce qui concerne les dépenses, nous avons tenu à en limiter l'inscription dans la stricte mesure de nos besoins essentiels, là où nous n'avons pu opérer de suppressions.

Toutefois, il nous a paru comme un devoir de laisser intacts presque tous nos crédits d'assistance ; nous avons même décidé de faire un effort particulier en faveur des mobilisés et de leurs familles et des œuvres d'aide à ceux de nos concitoyens, quels qu'ils soient, que les circonstances ont contraint au chômage, à l'inaction, et dont la situation s'avère de jour en jour plus précaire.

Enfin les hostilités ont entraîné pour toutes les collectivités publiques et, surtout, pour les communes, des dépenses nouvelles considérables : renforcement de personnel dans certains services ; remplacement d'une partie des nombreux fonctionnaires mobilisés, etc...

Malgré toutes ces difficultés, nous avons pu équilibrer nos dépenses et nos recettes, dans le cadre, forcément réduit, des ressources dont l'an dernier nous disposions sans avoir recours à de nouvelles charges.

C'est un résultat que nous nous devons de souligner, de même qu'il importait de mettre en lumière les considérations qui précèdent pour bien préciser notre point de vue et les règles qui nous ont guidé dans l'élaboration du budget que nous vous présentons.

**

Arrêtées par l'Administration Municipale en sa séance du 18 Décembre, après avoir été soumises à vos Commissions du Budget et des Finances qui en ont délibéré dans leurs réunions des 13, 14 et 15 Décembre, nos propositions budgétaires se résument ainsi :

TITRE I.

RECETTES	Section I :		} 136.521.084,13
	Ordinaires	107.922.953,13	
	Section II :		
	Extraordinaires ..	28.598.131, »	

TITRE II :

DEPENSES	Section I :		} 136.516.784,15
	Ordinaires	101.277.082,55	
	Section II :		
	Extraordinaires ..	35.239.701,60	
Excédent de recettes			<u>4.299,98</u>

Le budget primitif de l'exercice 1939 accusait la balance ci-après :

RECETTES	{	Ordinaires	92.756.022,60	}	168.655.813,90
		Extraordinaires	75.899.791,30		
DEPENSES	{	Ordinaires	92.752.595,21	}	168.649.668,23
		Extraordinaires	75.897.073,02		
		Excédent de recettes			<u>6.145,67</u>

Si elles étaient inscrites d'après les règles nouvelles de classification qui ont été observées pour l'établissement du budget de 1940, en cela pour permettre les comparaisons indispensables, les opérations globales prévisionnelles du budget de 1939 se traduiraient comme suit :

TITRE I :

RECETTES	{	Section I :		}	168.655.813,90
		Ordinaires	118.480.024,90		
		Section II :			
		Extraordinaires ..	50.175.789, »		

TITRE II :

DEPENSES	{	Section I :		}	168.649.668,23
		Ordinaires	111.181.624,68		
		Section II :			
		Extraordinaires ..	57.468.043,55		
		Excédent de recettes			<u>6.145,67</u>

**

Comparé au budget de 1939, le volume du budget de 1940 est en diminution de 32 millions de francs :

10.000.000 de francs environ à la section ordinaire ;

22.000.000 de francs à la section extraordinaire.

Il convient de souligner que la section des dépenses extraordinaires de 1939 comprenait :

I. — des crédits d'emploi d'un emprunt de 20.000.000 de francs à réaliser par paliers, primitivement prévu pour la construction d'un nouveau lycée de garçons et dont la désaffectation avait été demandée.

II. — des crédits d'emploi de subventions pour travaux scolaires.

III. — des dotations pour travaux neufs ou de réparations.

**

Notre budget subit, nous l'avons noté tout à l'heure, les répercussions consécutives aux événements.

I. — Si nous jetons un regard sur les recettes réalisées depuis la mobilisation, aux postes : Octroi, Abattoirs, Eau, exploitation des établissements de bains, redevances à percevoir de la Compagnie du Gaz, au titre des consommations de gaz et d'électricité, etc..., l'on constate une chute saisissante de leur rendement.

II. — Par ailleurs, la valeur du centime communal qui s'élevait à 78.211,03 en 1939 se fixe pour 1940 à 77.867,21, en diminution de 343,82 entraînant un fléchissement du produit de 278.173 francs.

III. — L'évaluation de la recette pour 1940 au titre de la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels, doit par suite de la fermeture de maisons de commerce et d'industrie, être abaissée de 1.100.000 francs.

Cette situation a rendu difficile, laborieuse, la détermination des prévisions pour 1940. Après une étude approfondie du problème, vos Commissions ont fixé à 107.922.953,13 contre 118.480.024,90 en 1939, le montant global des recettes ordinaires de 1940, en diminution sur celles de 1939 de 10.557.071,77.

La diminution constatée des recettes ordinaires appelait nécessairement une révision de tous les crédits.

En ce qui concerne le personnel, les dotations habituellement prévues au titre de l'avancement ont été supprimées à l'instar de la mesure prise par l'Etat pour ses agents.

Toutes les dépenses des services ont été réduites. La dotation pour l'éclairage public a été fixée, compte tenu de la diminution de la puissance de l'éclairage.

Les crédits : entretien des propriétés communales ; achat de matériaux ; travaux de pavage ; exploitation des théâtres et d'autres, ont été fixés au strict minimum. La plupart des subventions ont été réduites, plusieurs d'entre elles ont été supprimées.

Le montant des dépenses ordinaires tel qu'il avait été arrêté pour 1940 sous réserve des dépenses dites de guerre dont il sera question ci-après, était de 101.277.082,55 alors que celui de 1939 s'élevait à 111.181.624,68, soit une diminution pour 1940 de 9.904.542,13.

Rapprochant ces propositions pour 1940 :

Recettes	107.922.953,13
Dépenses	101.277.082,55

nous obtenions un excédent disponible de .. 6.645.870,58

Cet excédent nous a permis d'assurer la couverture des dépenses consécutives aux événements de guerre et dont le montant inscrit à la section « Extraordinaires » s'élève, défalcation faite d'une inscription d'ordre de 500.000 francs, à 6.635.000 francs.

Ci-contre, par catégorie : a) de recettes ordinaires ; b) de dépenses ordinaires, le relevé des augmentations et diminutions déterminant la moins-value globale des ressources et le montant total des réductions.

RECETTES ORDINAIRES

	Augmentations	Diminutions
CHAPITRE I		
Produit des centimes additionnels aux anciennes contributions directes		278.173, »
Diminution résultant de la réduction de la valeur du centime communal.		<u> </u>
CHAPITRE I BIS		
Recettes affectées à la couverture d'annuités d'emprunts		6.427, »
Cause de la diminution : Emprunt amorti.		<u> </u>
CHAPITRE II		
Taxes et autres impositions directes prévues en vertu des rôles		
<i>Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession.</i>		1.100.000, »
En diminution, le montant des rôles de 1939 étant inférieur de 300.000 francs à la prévision de recette. Il a été tenu compte également pour l'établissement de la proposition pour 1940 de la fermeture de mai-		
A reporter		<u>1.100.000, »</u>

	Augmentations	Diminutions
Report		1.100.000, »
sons de commerce et d'industrie (pourcentage 13 %).		
<i>Taxe sur les domestiques attachés à la personne, précepteurs, préceptrices et gouvernantes</i>		30.000, »
En diminution de 30.000 francs basée sur le départ de Lille d'un grand nombre d'employeurs et de leurs serviteurs.		
<i>Taxe sur les chiens</i>		30.000, »
En diminution de 30.000 francs basée sur le nombre d'habitants ayant quitté Lille.		
CHAPITRE III		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 1.160.000, » <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
Taxes et impositions indirectes en vertu de titres de recettes		
<i>Taxe municipale sur la publicité faite à l'aide de panneaux réclame, d'affiches et d'enseignes lumineuses</i>		69.500, »
Prévision de recette chiffrée par le Re- ceveur de l'Enregistrement préposé à la perception de la taxe (La taxe ne peut être exigée pendant les hos- tilités, le moyen de publicité étant interdit).		
<i>Taxe sur le chauffage et d'éclairage par le gaz et l'électricité</i>		200.000, »
En diminution de 325.000 francs comp- te tenu du produit réalisé en 1938 et de la chute évaluée des consommations pour l'année 1940 (30 % pour le gaz - 40 % sur l'électricité). Dans la recette de 2.540.000 francs perçue en 1938 la taxe frappant le gaz con- sommé est de 1.500.000 francs.		
A reporter		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 269.500, »

	Augmentations	Diminutions
Report		269.500, »
<i>Droits d'octroi</i>		4.500.000, »
En diminution de 4.500.000 francs basée sur la chute des recettes des mois de Septembre et Octobre 1939. Fixation ramenée de 20.500.000 francs à 16.000.000 de francs.		
<i>Véhicules automobiles et remorques (Poids lourds). Taxe au poids et à l'encombrement</i>		130.000, »
En diminution de 130.000 francs (Chute annoncée par la Direction des Contributions Indirectes).		
<i>Taxe sur les balcons et constructions en saillie</i>		5.000, »
En diminution de 5.000 francs basée sur l'importance des réductions prononcée chaque année.		
<i>Redevances annuelles sur enseignes lumineuses, écussons, attributs, lambrequins</i>		100.000, »
		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
		<u>5.004.500, »</u>

CHAPITRE IV

**Taxes et rémunérations diverses
pour services rendus**

<i>Actes administratifs. Actes de l'Etat-civil. Produit des expéditions délivrées</i>		10.000, »
En diminution de 10.000 francs basée sur le produit des expéditions déli-		
A reporter		<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> 10.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report		10.000, »
vrées en Septembre, Octobre et Novembre 1939.		
<i>Légalisations de signatures, droits à percevoir</i>	9.000, »	
En augmentation de 9.000 francs basée sur les droits perçus de Septembre à Novembre 1939.		
<i>Cartes d'identité délivrées. Produit</i>		3.999, »
Fixation pour mémoire par suite de la délivrance gratuite des cartes d'identité d'un modèle prescrit par l'Etat.		
<i>Droits de pesage</i>		75.000, »
En diminution de 75.000 francs basée sur les recettes constatées en Septembre et Octobre 1939.		
<i>Cours spéciaux et études aux écoles Descartes, Louis Blanc, Montesquieu, Rollin, Victor Duruy. Rétributions</i>		70.000, »
En diminution de 70.000 francs. Causes : I° le nombre d'élèves s'élève en Novembre 1939 à 525 contre 817 en Novembre 1938 ; II° la réduction du taux mensuel de rétribution pour chacun des mois de Janvier, Février, Mars, Octobre, Novembre et Décembre (Décision de l'Administration Municipale du 13 Novembre 1939).		
<i>Ecole Pratique de jeunes filles. Repas délivrés à la cantine. Produit</i>		40.000, »
Article supprimé (l'exploitation n'est plus assurée en régie).		
<i>Incendies sur le territoire de Lille. Frais de sauvegarde à percevoir. Déplacements à l'extérieur du matériel d'in-</i>		
A reporter	9.000, »	198.999, »

	Augmentations	Diminutions
Report	9.000, »	198.999, »
<i>cedie, frais et indemnités à percevoir des communes ou particuliers</i>		2.000, »
En diminution de 2.000 francs pour se rapprocher du montant des titres de perception de 1939.		
<i>Ecoles primaires élémentaires fréquentées par les enfants des communes voisines. Remboursement par ces communes de la dépense de fournitures classiques</i>		10.000, »
Article supprimé.		
<i>Services de surveillance effectués par la police. Produit des rétributions (Recette d'ordre)</i>		55.000, »
Diminution de 55.000 francs résultant du nombre réduit des services.		
<i>Services de surveillance effectués par les sapeurs-pompiers. Produit des rétributions (Recette d'ordre)</i>		15.000, »
Diminution de 15.000 frs résultant du nombre réduit des services.		
<i>Droits de voirie</i>		261.500, »
Diminution basée sur les éléments d'imposition de Septembre, Octobre et Novembre 1939.		
<i>Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique</i>		15.000, »
En diminution de 15.000 francs pour se rapprocher du montant des titres de perception de 1939.		
<i>Remboursement par les compagnies du gaz et d'électricité, l'entrepreneur des travaux de fontainerie et les particuliers des frais de pavage, de canalisa-</i>		
A reporter	9.000, »	557.499, »

	Augmentations	Diminutions
Report	9.000, »	557.499, »
<i>tion, de remplacement d'arbres et frais y afférents</i>		75.000, »
Diminution de 75.000 francs basée sur les créances nées depuis la mobilisation.		
<i>Décharges publiques. Déversement de décombres provenant de démolitions. Redevances</i>		19.000, »
Diminution de 19.000 francs résultant de l'arrêt des travaux de réfection ou de démolition d'immeubles.		
<i>Terrasses de cafés. Travaux de délimitation d'emprises. Remboursement de dépenses. Prévion pour mémoire.</i>		14.999, »
<i>Stationnement des bateaux dans les canaux. Produit des droits</i>		5.000, »
En diminution de 5.000 francs. La fixation est établie sur la base des droits perçus en Septembre et Octobre 1939.		
<i>Droits de place aux halles, abattoirs, foires et marchés. Exploitation en régie..</i>		420.000, »
Diminution basée sur : 1° les recettes enregistrées en Septembre, Octobre et Novembre 1939 ; 2° la suppression, pendant les hostilités, des foires et kermesses.		
<i>Halles centrales, ventes à la criée, produit des droits d'abri</i>		80.000, »
La diminution de 80.000 francs est basée sur le montant des droits perçus depuis la mobilisation.		
<i>Entrepôt des sucres</i>		1.500, »
En diminution de 1.500 francs basée		
A reporter	9.000, »	1.172.998, »

	Augmentations	Diminutions
Report	9.000, »	1.172.998, »
sur la quantité de sucre entreposée depuis la mobilisation.		
<i>Entrepôt réel des douanes</i>		1.999, »
Pour mémoire.		
<i>Cimetières. Concessions de terrains et frais de régie</i>		250.000, »
Diminution de 250.000 francs basée sur les recettes constatées au 30 Juin 1939 et compte tenu de la population réduite.		
<i>Abattoir public. Exploitation en régie</i> ..		115.000, »
En diminution de 115.000 francs basée sur les recettes réalisées en Septembre et Octobre 1939 au titre « taxe d'abatage ».		
<i>Taxe sur les viandes foraines pour frais de visite et poinçonnage</i>		60.000, »
En diminution de 60.000 francs basée sur les recettes de Septembre et Octobre 1939.		
<i>Désinfection de logements. Taxe</i>		25.000, »
Diminution de 25.000 francs. La recette proposée tient compte de la recette constatée en Septembre, Octobre et Novembre 1939.		
<i>Laboratoire municipal. Analyses payantes</i>		13.000, »
En diminution de 13.000 francs basée sur le produit des analyses période Septembre à Novembre 1939.		
<i>Transport des malades et blessés à l'hôpital. Remboursement des frais</i>		10.000, »
Diminution de 10.000 francs basée sur le montant des titres de perception		
A reporter	9.000, »	1.647.997, »

	Augmentations	Diminutions
Report	9.000, »	1.647.997, »
des mois de Septembre à Novembre 1939.		
<i>Cercueils fournis aux hôpitaux. Rem- boursement de la dépense</i>	1.500, »	
Augmentation de 1.500 francs basée sur la recette de 1939.		
	<hr/>	<hr/>
CHAPITRE V	10.500	1.647.997, »
Revenus patrimoniaux	<hr/>	<hr/>
<i>Intérêts des fonds déposés en compte courant au Trésor</i>		40.000, »
Fixation en diminution de 40.000 frs basée sur : 1° le solde du compte- courant à fin 1939 ; 2° les mouve- ments de fonds et leur rythme, pour 1940.		
<i>Rentes immobilisées</i>	1.953,88	
Prévision fixée à 39.000 francs compte tenu des achats envisagés de rente par suite de la réalisation du legs Vve Bon Van Eycken.		
<i>Intérêts de prix de vente d'immeubles, d'obligations de la Défense Nationale et d'autres créances</i>		14.000, »
Chute de 14.000 francs expliquée par une diminution du nombre des créan- ces recouvrables avec intérêts.		
<i>Dotation Colbrant</i>	22,52	
Augmentation de 22,52 par suite de capitalisation de revenus.		
<i>Fondation Alexandre Leleux. Produit des intérêts. 67^e année</i>	603, »	
En augmentation de 603 francs résul- tant de capitalisation de revenus.		
A reporter	<hr/> 2.579,40	<hr/> 54.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	2.579,40	54.000, »
<i>Fondation Devaux</i>	560, »	
Augmentation de 560 francs basée sur la recette de 1939.		
<i>Propriétés communales. Produit des locations</i>		200.000, »
Diminution de 200.000 francs compte tenu des demandes en réduction de loyers, introduites par des locataires mobilisés.		
<i>Chalets de nécessité. Produits d'exploitation. Kiosques à journaux. Produit de locations</i>	223, »	
Fixation basée sur la recette de 1939.		
<i>Salles municipales et matériel de fêtes. Locations. Frais de chauffage et d'éclairage. Remboursement</i>		24.999, »
Prévision pour mémoire		
<i>Théâtres. Exploitation des rideaux. — Annonces. Redevances pour vente des programmes et exploitation des vestiaires et water-closets</i>		34.500, »
Prévision fixée au montant présumé de la redevance pour vente de programme et exploitation des vestiaires et water-closets.		
<i>Preventorium de Wormhoudt. Frais de séjour. Vente des produits de la ferme et recettes diverses</i>		476.000, »
La diminution de 476.000 francs résulte de la fermeture de la Colonie par suite de l'occupation des bâtiments par les troupes. La recette proposée est le produit évalué de l'exploitation du domaine.		
A reporter	3.362, »	789,499, »

	Augmentations	Diminutions
Report	3.362, »	789,499, »
<i>Vieux matériaux. Produit de la vente ..</i>		50.000, »
En diminution de 50.000 francs résultant notamment de l'arrêt des travaux de démolition des maisons acquises par la Ville.		
<i>Bibliothèque de prêt. Produit des abonnements</i>		2.000, »
En diminution de 2.000 francs basée sur le nombre des abonnements délivrés depuis la mobilisation.		
<i>Beffroi. Ascension par les particuliers. Redevances à percevoir</i>		9.999, »
Pour mémoire (les ascensions étant supprimées).		
	3.362,40	851.498, »

CHAPITRE VI

**Recettes des services
à caractère industriel et commercial
exploités en régie**

<i>Eaux. Produit de la distribution</i>	330.000, »
Fixation en diminution basée sur les consommations enregistrées depuis la mobilisation.	
<i>Etablissements de bains. Ecole de natation de plein air. Exploitation</i>	180.000, »
En diminution de 180.000 francs basée sur les recettes de Septembre, Octobre et Novembre 1939.	
	510.000, »

Augmentations Diminutions

CHAPITRE VII

Produit de concessions de services publics

<i>Eclairage au gaz. Redevance à percevoir de la Compagnie concessionnaire</i>		300.000, »
En diminution, compte tenu du produit réalisé en 1938 et de la chute évaluée des consommations pour l'année 1940 (30 %).		
<i>Produit de la convention avec la Compagnie Continentale du Gaz. Réseau électrique de la région lilloise. Redevance sur la consommation d'électricité</i>		450.000, »
En diminution de 450.000 francs compte tenu du produit réalisé en 1938 et de la chute évaluée des consommations pour l'année 1940 (40 %).		
<i>Monopole des pompes funèbres. Produit des remises consenties par la Société concessionnaire</i>		17.500, »
Diminution de 17.500 francs basée sur le montant des remises du 3 ^{me} trimestre 1939.		
<i>Tramways (C^{ie} des). Redevances</i>	305,000, »	
Art. créé : Redevance pour jouissance du matériel fixe : 180.000 francs. — Droit de stationnement des voitures : 125.000 francs.		
	305,000, »	767.500, »

CHAPITRE VIII

Répartitions faites par l'Etat

<i>Décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires. Part de la ville</i>	178.189, »
En augmentation. Prévision établie	
A reporter	178.189, »

	Augmentations	Diminutions
Report	178.189, »	
sur la base de 6 francs par habitant (population municipale de 1911).		
<i>Fonds commun des contributions indirectes créé par la loi du 22 Février 1918 portant suppression des droits d'octroi sur l'alcool et les boissons hygiéniques. Part de la Ville</i>		115.407,42
Fixation préfectorale.		
<i>Participation de l'Etat aux services d'intérêt général assurés par la commune (Décret du 17 Juin 1938). 1^{re} fraction du 2^{me} tiers</i>	149.053,25	
Fixation égale aux 3/4 de la somme totale attribuée en 1939, soit 2.044.115 francs, se décomposant ainsi :		
1 ^{er} tiers	1.158.948	
2 ^{me} tiers :		
1 ^{re} fract. ..	180.583	
2 ^{me} fract. ..	704.584	
	2.044.115	
<i>Ecole des Beaux-Arts. Subvention de l'Etat</i>		900, »
Fixation égale au montant de la subvention allouée pour 1939.		
<i>Ecole Régionale d'Architecture. Subvention de l'Etat</i>	20, »	
Fixation égale au montant de la subvention allouée pour 1939.		
<i>Enseignement technique et primaire supérieur. Achat de mobilier et de matériel. Subvention de l'Etat</i>		2.500, »
En diminution de 2.500 francs, la pré-		
A reporter	327.262,25	118.807,42

	Augmentations	Diminutions
Report	327.262,25	118.807,42
vision est fonction du crédit ouvert (pour 1940 : 75.000 francs).		
<i>Conservatoire. Subvention de l'Etat ..</i>	100, »	
Fixation égale au montant de la sub- vention allouée pour 1939.		
<i>Cours professionnels. Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement</i>		10.000, »
Fixation établie compte tenu de l'in- formation de M le Directeur de l'Institut Diderot (enseignement technique).		
<i>Preventorium de Wormhoudt. Subven- tion de l'Etat en vue du séjour d'en- fants</i>		35.999, »
Prévision pour mémoire.		
<i>Œuvre du jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins ». Subvention de l'Etat ..</i>		4.899, »
Pour mémoire.		
<i>Crèches municipales. Subvention de l'Etat</i>		2.000, »
En diminution de 2.000 francs basée sur la réduction des dépenses.		
<i>Camps de vacances. Subvention de l'Etat</i>		69.000, »
Fixation à 1.000 francs le fonctionne- ment des camps de vacances étant incertain pour 1940.		
	<hr/>	<hr/>
	327.362,25	240.705,42
	<hr/>	<hr/>

CHAPITRE IX

**Allocations diverses
des autres collectivités et des particuliers**

<i>Dépenses du bureau d'hygiène. Partici- pation du département</i>		10.000, »
En diminution de 10.000 francs basée		
A reporter		<hr/> 10.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report		10.000, »
sur la réduction des dépenses du Service d'Hygiène.		
<i>Cours professionnels. Participation de communes et de particuliers aux dépenses de fonctionnement</i>		5.000, »
Diminution de 5.000 francs compte tenu de l'information de M. le Directeur de l'Institut Diderot (Enseignement technique).		
<i>Participation des Caisses d'assurances sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les établissements de cure ..</i>		50.000, »
En diminution de 50.000 francs pour se rapprocher des recettes de 1938.		
<i>Participation des Caisses d'assurances sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les préventoria</i>		13.000, »
En diminution de 13.000 francs. Il est tenu compte du nombre d'enfants et de malades se trouvant dans les préventoria à la date du 15 Novembre 1939.		
<i>Camps de vacances. Recettes diverses, dons, etc.</i>		2.999, »
		<hr/> 80.999, » <hr/>
CHAPITRE X		
Recettes diverses		
<i>Permis de chasse. Part de la Ville</i>		6.999, »
Prévision pour mémoire.		
<i>Recettes accidentelles</i>		50.000, »
En diminution de 50.000 francs.		
A reporter		<hr/> 56.999, »

	Augmentations	Diminutions
Report		56.999, »
<i>Occupation du domaine public communal par diverses sociétés d'électricité. Redevances</i>	50.000, »	
Augmentation de 50.000 francs sur la base des recettes réalisées en 1939.		
<i>Prêts accordés à des étudiants, artistes, etc... Remboursements</i>		10.000, »
En diminution de 10.000 francs, la plupart des débiteurs étant aux Armées.		
<i>Fourneaux économiques</i>		60.000, »
Diminution de 60.000 francs résultant de la fixation d'un prix unique de repas.		
<i>Assurances sociales. Récupération sur les Caisses primaires du montant des demi-salaires et indemnités payés au personnel municipal</i>		85.000, »
Diminution de 85.000 francs basée sur: 1° le montant des titres de perception émis à la fin Novembre ; 2° le nombre d'employés municipaux mobilisés.		
<i>Théâtres municipaux. Radiodiffusion de représentations. Redevance</i>		20.000, »
Article supprimé.		
<i>Foire commerciale. Redevance fixe et ristourne à la Ville sur le produit des entrées</i>		49.999, »
Prévision pour mémoire.		
<i>Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue. Quatrième avenant à la convention du 20 Août 1926. Application des dispositions de l'art. 8 de l'avenant</i>		300.000, »
Article supprimé.		
A reporter	50.000, »	581.998, »

	Augmentations	Diminutions
Report	50.000, »	581.998, »
<i>Employés municipaux habillés par la Ville. Remboursement de la dépense de vêtements à raison de 400 francs par année</i>		48.000, »
En diminution de 48.000 francs par suite du rappel aux armées de 120 agents habillés.		
<i>Contributions réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement</i>		50.000, »
En diminution de 50.000 francs basée sur le dégrèvement (à solliciter) des contributions frappant les constructions de la Foire Commerciale).		
<i>Primes d'assurances pour divers immeubles loués. Remboursement</i>		2.500, »
Diminution de 2.500 francs basée sur la recette de 1939.		
<i>Réfection des trottoirs. Participation des propriétaires riverains dans la dépense</i>		19.999, »
Fixation pour mémoire.		
<i>Remboursement par la société « Les Prévoyants de l'Avenir » de l'impôt de 27 % réglé pour son compte sur la portion d'intérêts afférents aux annuités à payer pour divers emprunts (Recette d'ordre)</i>		3.000, »
En diminution de 3.000 francs consécutivement au jeu normal de l'amortissement des emprunts.		
	50.000, »	705.497, »

LES AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DES RECETTES
ORDINAIRES PAR RAPPORT AUX PREVISIONS DE 1939
RECAPITULATION PAR CHAPITRE

CHAP.

I	Produit des centimes additionnels aux anciennes contributions directes		278.173, »
I bis	Recettes affectées à la couverture d'annuités d'emprunts		6.427, »
II	Taxes d'autres impositions direc- tes prévues en vertu des rôles.		1.160.000, »
III	Taxes et impositions indirectes en vertu de titres de recettes.		5.004.500, »
IV	Taxes et rémunérations diverses pour services rendus	10.500, »	1.647.997, »
V	Revenus patrimoniaux	3.362,40	851.498, »
VI	Recettes des services à caractère industriel et commercial ex- ploités en régie		510.000, »
VII	Produit des concessions de servi- ces publics	305.000, »	767.500, »
VIII	Répartitions faites par l'Etat..	327.362,25	240.705,42
IX	Allocations diverses des autres collectivités et des particu- liers		80.999, »
X	Recettes diverses	50.000, »	705.497, »
		<u>696.224,65</u>	<u>11.253.296,42</u>
	La diminution des ressources or- dinaires par rapport à celles prévues au budget de 1939, se chiffre à		<u>10.557.071,77</u>

DEPENSES ORDINAIRES

Augmentations

Diminutions

CHAPITRE I

Administration générale. — Personnel*Secrétariat général et services y rattachés*

10.600,80

Diminution résultant de la suppression de la provision au titre « Promotion de classe ».

Administration générale

116.600,60

En augmentation ; conséquence : 1° de mutations d'employés ayant appartenu à la 5^{me} Direction (Services: Assurances Sociales, accidents de travail, Bureau de Placement, cartes d'identité) ; 2° de la prévision pour l'année, de la bonification exceptionnelle d'un employé et d'un manutentionnaire.*Finance et Contrôle*

22.881,80

En diminution de 22.881,80 par suite: 1°) du non remplacement d'un Agent passé au Service de l'Etat-Civil ; 2°) de la suppression de la provision au titre « Promotions de classe ». Le crédit établi tient compte du service de la bonification exceptionnelle pour l'année, à une employée titulaire et à un manutentionnaire.

Service Instruction Publique et Beaux-Arts

15.279,20

En augmentation (Rémunération d'un Agent auxiliaire y comprise la bonification exceptionnelle).

A reporter

131.879,80

33.482,60

	Augmentations	Diminutions
Report	131.879,80	33.482,60
<i>Attribution au Receveur Municipal : 1°) du supplément de traitement (10° facultatif) ; 2°) de l'indemnité a) de cherté de vie, b) de résidence</i>	170, »	
L'augmentation de 170 francs porte sur l'indemnité de résidence.		
<i>Recette Municipale</i>		5.646, »
En diminution de 5.646 francs résultant notamment de la suppression de la provision « Promotions de classe ». Est comprise dans la dotation établie la bonification exceptionnelle pour l'année, à servir au manutentionnaire M. Lefebvre.		
<i>Collecte des droits de place</i>	109,40	
En augmentation. Effet d'une promotion de classe en 1939.		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	9.024, »	
Augmentation consécutive : 1°) au relèvement des taux ; 2°) à l'accroissement du nombre d'indemnités.		
<i>Remboursement aux membres du Conseil Municipal de l'Administration ou autres délégués désignés par le Maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions</i>		20.000, »
Diminution de 20.000 francs.	<hr/>	<hr/>
	141.183,20	59.128,60
	<hr/>	<hr/>

CHAPITRE II

Administration générale. — Matériel

<i>Frais d'impressions</i>	46.000, »
Augmentation basée sur la dépense de	
A reporter	<hr/> 46.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	46.000, »	
1939 qui nécessite l'ouverture d'un crédit au budget additionnel.		
<i>Bureaux de l'Hôtel de Ville. Dépenses diverses</i>		10.000, »
En diminution (compressions).		
<i>Chauffage de la Mairie</i>	10.000, »	
En augmentation par suite de la haus- se des prix du combustible.		
<i>Eclairage de la Mairie</i>		50.000, »
En diminution, résultant du change- ment apporté à l'horaire du travail.		
<i>Affranchissement de la correspondance. Frais de timbres : 1°) de quittances, 2°) de mémoires, 3°) de registres de comptabilité</i>		5.000, »
En diminution au poste « Affranchis- sment de correspondance ».		
<i>Contingent pour frais d'impressions à la charge des communes</i>	1.000, »	
En augmentation, basée sur la dépen- se de 1939.		
<i>Frais de diverses opérations électorales</i>		40.000, »
<i>Frais d'assiette et de perception affé- rents : 1°) au recouvrement et à la ré- partition du Fonds commun des Com- bustibles liquides ; 2°) du recouvre- ment de la taxe sur les véhicules auto- mobiles et remorques (poids lourds)..</i>		2.500, »
En diminution de 2.500 francs basée sur la chute annoncée du produit de la taxe sur les véhicules automobiles.		
A reporter	57.000, »	107.500, »

	Augmentations	Diminutions
Report	57.000, »	107.500, »
<i>Frais de perception de la taxe municipale sur la publicité</i>		6.900, »
En diminution, la taxe frappant les enseignes lumineuses cessant d'être perçue.		
<i>Frais de perception des taxes municipales recouvrées par les percepteurs. Frais de distribution des avertissements</i>		2.500, »
En diminution, basée sur la dépense de 1939.		
<i>Frais de fonctionnement du Conseil de Discipline du personnel communal</i> ..		500, »
En diminution de 500 francs basée sur la dépense de 1939.		
<i>Employés et agents communaux titulaires de la médaille d'honneur. Coût des médailles et diplômes</i>		1.500, »
Pas d'achats de médailles pendant les hostilités (les attributions de récompenses sont suspendues).		
<i>Personnel municipal accidenté. Règlement des frais médicaux, pharmaceutiques et de procédure</i>	50.000, »	
Article nouveau. (Ces dépenses étaient précédemment imputées sur divers crédits).		
	107.000, »	118.900, »
	107.000, »	118.900, »

CHAPITRE III

Justice

<i>Conseil des Prud'Hommes. Contingent de la Ville dans la dépense</i>	13.000, »
En augmentation de 13.000 francs compte tenu du contingent versé en 1939.	
	13.000, »
	13.000, »

Augmentations Diminutions

CHAPITRE IV

Police. — Personnel

<i>Police</i>		12.435,44
En diminution de 12.435,44 résultant notamment de la suppression de provision au titre « Promotions de la classe ». Est intégrée dans le crédit établi une somme de 20.128 frs représentant le montant des bonifications exceptionnelles de l'année.		
<i>Indemnités et gratifications au personnel de la police</i>		30.820, »
En diminution de 30.820 francs (agents mis à la retraite et non remplacés ; cessation du service d'indemnités spéciales).		
<i>Services de surveillance. Répartition entre le personnel de la Police des sommes perçues</i>		55.000, »
En diminution de 55.000 francs conséquence de la réduction du nombre des services.		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	27.147, »	
En augmentation de 27.147 francs consécutive au relèvement du taux des indemnités et à l'accroissement du nombre d'enfants.		
<i>Indemnité annuelle et viagère de 100 frs aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur</i>		1.000, »
Diminution de 1.000 francs. Cause : 1° le transport pour partie, sur l'article spécial des indemnités à servir aux agents en retraite ; 2° la suppression de la provision, par suite de l'arrêt des attributions de médailles.		
	27.147, »	99.255,44

Augmentations Diminutions

CHAPITRE V

Police. — Matériel

<i>Habillement</i>		27.000, »
En diminution de 27.000 francs, compte tenu : 1°) du nombre d'agents mobilisés ; 2°) de la hausse annoncée des prix.		
<i>Police</i>	9.350, »	
En augmentation de 9.350 francs. Renforcement du sous-crédit « Essence, réparations d'autos et divers ».		
<i>Frais d'impressions</i>	2.500, »	
En augmentation de 2.500 francs basée sur la dépense de 1939.		
	<hr/> 11.850, »	<hr/> 27.000, »

CHAPITRE VI

Sécurité. — Personnel

<i>Bataillon des Sapeurs-Pompiers</i>		94.732,80
En diminution de 94.732,80 par suite : 1° de la réduction de l'effectif ; 2° de la suppression de la provision au titre « Promotions de classe ».		
<i>Services de surveillance. Répartition entre le personnel du Bataillon des Sapeurs Pompiers des sommes perçues..</i>		15.000, »
En diminution de 15.000 francs par suite de la réduction du nombre des services.		
		<hr/>
A reporter		109.732,80

	Augmentations	Diminutions
Report		109.732,80
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	15.638, »	
En augmentation résultant du relèvement du taux des indemnités.		
<i>Indemnité annuelle et viagère de 100 frs aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur</i>	300, »	
En augmentation de 300 francs corrélative aux indemnités nouvelles.		
	<u>15.938, »</u>	<u>109.732,80</u>

CHAPITRE VII

Sécurité. — Matériel

<i>Matériel d'incendie. Entretien. Réparations</i>		9.200, »
En diminution. Le sous-crédit « Achat de tuyaux », 13.200 francs, est annulé pour 1940 par suite d'achats importants faits en 1939.		
Le sous-crédit « Essence » est augmenté de 5.000 francs consécutivement à la hausse des prix d'essence, d'huiles, etc.		
<i>Bataillon des Sapeurs Pompiers. Dépenses de fonctionnement et divers</i>	3.694, »	
	<u>3.694, »</u>	<u>9.200, »</u>

CHAPITRE VIII

Hygiène et Santé Publique

Personnel

<i>Service Municipal d'Hygiène et d'Assistance</i>		120.551,80
Diminution transportée en majeure partie à l'art. 2, par suite de la réor-		
A reporter		<u>120.551,80</u>

	Augmentations	Diminutions
Report		120.551,80
<p>ganisation des services de la 1^{re} Direction.</p>		
<i>Laboratoire Municipal</i>	6.240, »	
<p>En augmentation, conséquence des promotions prononcées en 1939 et de la prise en charge pour l'année entière de la bonification exceptionnelle.</p>		
<i>Constatation des naissances et des décès. Traitement de douze médecins</i>		7.200, »
<p>En diminution, le nombre des médecins étant réduit du fait de la mobilisation.</p>		
<i>Usine d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir</i>	174,20	
<p>En augmentation de 174,20 (réajustement du crédit, compte tenu de l'intégration du montant de la bonification exceptionnelle revenant à un agent auxiliaire).</p>		
<i>Service des désinfections</i>		359,80
<p>En diminution, réajustement du crédit.</p>		
<i>Service de prophylaxie anti-vénérienne</i> ..		14, »
<p>En diminution, réajustement du crédit.</p>		
<i>Travaux de curage des égouts et canaux intérieurs</i>		286, »
<p>En diminution, réajustement du crédit.</p>		
<i>Entretien du réseau d'aqueducs</i>	554, »	
<p>En augmentation, la bonification exceptionnelle n'ayant été prévue en 1939 que pour un semestre.</p>		
A reporter	6.968,20	128.411,60

	Augmentations	Diminutions
Report	6.968,20	128.411,60
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	7.750, »	
En augmentation, relèvement du taux des indemnités.		
	<hr/>	<hr/>
	14.718,20	128.411,60
	<hr/>	<hr/>

CHAPITRE VIII BIS

Hygiène et Santé Publique

Matériel

<i>Laboratoire municipal</i>		5.000, »
En diminution, les besoins du laboratoire s'annonçant réduits.		
<i>Usine d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir</i>		3.000, »
En diminution de 3.000 francs basée sur les dépenses de 1939.		
<i>Service des désinfections</i>	9.000, »	
En augmentation, résultant de la hausse des prix du combustible, de l'essence, de produits de désinfection et des appareils.		
<i>Service de prophylaxie anti-vénérienne. Contrôle sanitaire et traitement des prostituées. Dispensaire de prophylaxie et de traitement. Hospitalisation..</i>	1.200, »	
En augmentation de 1.200 francs, conséquence de la hausse des prix de tout ce qui est nécessaire au service.		
<i>Service de la vaccination anti-variolique obligatoire. Frais de fonctionnement..</i>	1.000, »	
En augmentation de 1.000 francs basée sur les dépenses de 1939.		
A reporter	<hr/>	<hr/>
	11.200, »	8.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	11.200, »	8.000, »
<i>Travaux de curage des égouts et canaux intérieurs. Dépenses diverses</i>		55.000, »
En diminution de 55.000 francs pour se rapprocher de la dépense de 1939.		
<i>Entretien du réseau d'aqueducs. Dépenses diverses</i>		14.400, »
En diminution pour se rapprocher de la dépense de 1939.		
<i>Travaux : 1° d'épuisement des eaux du sous-sol des bâtiments communaux ; 2° d'assèchement du sous-sol des maisons</i>	5.000, »	
En augmentation en prévision d'un accroissement des frais d'épuisement des eaux du sous-sol.		
	<hr/> 16.200, » <hr/>	<hr/> 77.400, » <hr/>

CHAPITRE IX

**Charges et Entretien
des propriétés communales. — Personnel**

<i>Travaux municipaux</i>	214.764,60
En diminution : 1° Economies résultant du non remplacement de chefs de service ; 2° la provision pour « Promotions de classe » a été supprimée.	
<i>Chauffage des établissements communaux</i>	2.827,40
En diminution. Compte tenu de la prévision inscrite pour une année de la bonification exceptionnelle à servir au chauffeur du cadre secondaire. La provision « Promotions de classe » est supprimée.	
<i>Eclairage des bâtiments communaux ..</i>	1.434,60
En diminution, réajustement du crédit.	
A reporter	<hr/> 219.026,60

	Augmentations	Diminutions
Report		219.026,60
<i>Entretien de l'Hôtel de Ville</i>	12.724,60	
En augmentation par suite de la prise en charge pour l'année, de la bonification exceptionnelle (personnel du cadre secondaire).		
<i>Entretien intérieur des bâtiments communaux</i>	1.805,60	
En augmentation, consécutive à la prise en charge pour l'année entière, de la bonification exceptionnelle (personnel auxiliaire).		
<i>Réseau téléphonique municipal</i>		10.566,65
En diminution, par suite, notamment de la prise en charge par le crédit « Eclairage » de la dépense de traitement d'un agent. Est comprise dans la dotation fixée, la bonification exceptionnelle à servir à deux aides-électriciens (cadre secondaire).		
<i>Entretien des propriétés communales</i> ..	178.242, »	
En augmentation (salaires de la main-d'œuvre municipale autrefois prélevée sur différents articles). Entre dans cette augmentation une somme de 23.962 francs montant de 45 bonifications exceptionnelles.		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	2.898, »	
En augmentation, consécutive au relèvement des taux des indemnités.		
<i>Indemnité annuelle et viagère de 100 frs aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur</i>		600, »
En diminution de 600 francs, dépense imputée sur le crédit de même nature affecté aux retraités.		
	195.670,20	230.193,25

Augmentations Diminutions

CHAPITRE IX BIS

**Charges et Entretien
des propriétés communales. — Matériel**

<i>Frais d'impression</i>	3.000, »	
En augmentation, basée sur la dépense de 1939.		
<i>Habillement</i>	1.000, »	
En augmentation, compte tenu de la hausse envisagée des prix.		
<i>Entretien des propriétés communales</i> ..		1.150.000, »
En diminution de 1.150.000 francs (Ajournement de travaux dont l'exécution n'est plus urgente). Est comprise dans le crédit de 1.150.000 frs la dotation précédemment inscrite sous rubrique « Travaux en régie » et dont le montant s'élevait à 210.000 francs.		
<i>Entretien des propriétés communales. Travaux en régie</i>		210.000, »
Article supprimé.		
<i>Entretien des propriétés acquises par la Ville</i>		55.000, »
En diminution, l'exécution de certains travaux non urgents étant différée.		
<i>Réseau téléphonique municipal</i>	7.000, »	
En augmentation, les six sous-crédits que comporte la dotation de 192.000 frs ont subi des modifications par rapport aux fixations de 1939. Il a		
A reporter	11.000, »	1.415.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	11.000, »	1.415.000, »
été tenu compte de l'augmentation de la taxe téléphonique.		
<i>Entretien des horloges publiques et des pendules placées dans divers établissements communaux</i>		2.000, »
En diminution de 2.000 francs au sous-crédit « Pendules neuves ».		
<i>Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central</i>		55.000, »
En diminution, des économies de combustibles étant prévues : au Palais des Beaux-Arts, au Musée d'Histoire Naturelle, au Grand Théâtre, par suite d'un abaissement de la température de ces locaux. Il est en outre tenu compte de la fermeture du Théâtre Sébastopol.		
<i>Eclairage des bâtiments communaux</i> ..		30.000, »
En diminution, par suite de la modification des horaires de travail.		
<i>Mobilier des bâtiments communaux. Réparation. Entretien. Achat de mobilier</i>		25.000, »
En diminution, pour se rapprocher de la dépense de 1939.		
	11.000, »	1.527.000, »

CHAPITRE X

Cimetières. — Personnel

<i>Cimetières</i>	59.932, »
En diminution. Causes : Nomination d'un Directeur au traitement de début ; non remplacement de deux agents (un commis et un ouvrier). A	
A reporter	59.932, »

	Augmentations	Diminutions
Report		59.932, »
<p>noter : est comprise dans la dotation fixée, la bonification exceptionnelle à servir pendant toute l'année au personnel du cadre secondaire composé de 6 unités.</p>		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	17.252, »	
<p>En augmentation, consécutive au relèvement des taux des indemnités.</p>		
	17.252, »	59.932, »

CHAPITRE X BIS

Cimetières. — Matériel

<i>Frais d'impressions</i>	500, »	
<p>En augmentation, basée sur la dépense de 1939.</p>		
<i>Habillement</i>	1.000, »	
<p>En augmentation, par suite de la hausse des prix.</p>		
<i>Dépenses diverses et d'entretien</i>		2.000, »
<p>En diminution, basée sur les dépenses de 1939.</p>		
	1.500, »	2.000, »

CHAPITRE XII

Voirie urbaine. — Personnel

<i>Promenades et Jardins Publics</i>		23.975,60
<p>En diminution, résultant de mutations. La dotation fixée comprend la bonification exceptionnelle à servir pendant toute l'année, aux aides jardiniers et balayeuses.</p>		
A reporter		23.975,60

	Augmentations	Diminutions
Report		23.975,60
<i>Entretien des chèvres du Jardin Vauban</i>	179,20	
En augmentation, compte tenu de la bonification exceptionnelle à servir.		
<i>Propreté publique</i>		22.629,10
En diminution, conséquence de l'effectif réduit. La dotation fixée comprend la prévision pour service de de la bonification exceptionnelle.		
<i>Transports automobiles et autres</i>		33.119,90
En diminution, résultant de la réduction du personnel. Est comprise dans la dotation établie, la bonification exceptionnelle à servir à deux palefreniers et à un bourrelier.		
<i>Entretien et réparation des voies publiques</i>	258.335,40	
En augmentation, constituant pour partie, les salaires de l'équipe dite du démantèlement précédemment imputée sur plusieurs crédits. Il est tenu compte de la bonification exceptionnelle dont l'attribution est décidée.		
<i>Entretien des trottoirs des voies publiques</i>	93.874,90	
En augmentation, par suite de l'intégration de salaires et bonifications exceptionnelles précédemment imputés sur plusieurs articles.		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	100.214, »	
En augmentation résultant du relèvement des taux des indemnités.		
A reporter	452.603,50	79.724,60

	Augmentations	Diminutions
Report	452.603,50	79.724,60
<i>Indemnité annuelle et viagère de 100 frs aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur</i>		100, »
En diminution de 100 francs imputée sur le crédit « Retraités ».		
	452.603,50	79.824,60
	452.603,50	79.824,60

CHAPITRE XII BIS

Voirie urbaine. — Matériel

<i>Habillement</i>		1.000, »
En diminution, plusieurs surveillants étant mobilisés.		
<i>Promenades et Jardins Publics</i>	33.000, »	
En augmentation : 1° pour tenir compte de la hausse des prix des végétaux, engrais, etc... ; 2° pour couvrir la dépense à résulter de l'élagage et l'abatage d'arbres.		
<i>Entretien des chèvres du Jardin Vauban. Dépenses diverses</i>	3.400, »	
En augmentation, par suite de la hausse des prix des fourrages, du foin, etc... (Un crédit supplémentaire fut voté en 1939).		
<i>Propreté Publique</i>	30.000, »	
En augmentation pour: 1° tenir compte de l'accroissement des prix de l'essence ; 2° réajuster le sous-crédit « Achat de matériel » (sable, sel, désinfectant, etc.).		
<i>Services Municipaux. Transports automobiles et autres</i>		22.000 »
Réduction de 22.000 francs. Le sous-crédit « Nourriture des chevaux »		
A reporter	66.400, »	23.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	66.400, »	23.000, »
<p>est en diminution de 32.000 francs. La dotation « Achat d'essence, huiles, etc... » a été relevé de 10.000 francs par suite de l'accroissement des prix.</p>		
<i>Entretien des trottoirs des voies publiques. Dépenses diverses</i>		32.000, »
<p>En diminution, représentative des dépenses de salaires qui font l'objet d'un article spécial.</p>		
<i>Pavage. Matériaux nécessaires à l'entretien</i>		100.000, »
<p>En diminution. (Dépense de personnel qui fait l'objet d'un article spécial).</p>		
<i>Eclairage de la voie publique</i>		2.072.000, »
<p>En diminution : 1° par suite de la suppression de l'éclairage au gaz ; 2° de l'utilisation de lampes électriques de puissance réduite.</p>		
<i>Eclairage. Entretien et transfert des appareils de signalisation</i>		42.800, »
<p>En diminution, pour les dépenses de personnel faisant l'objet d'un crédit spécial.</p>		
<i>Entretien des ponts, passerelles, vannages, garde-corps</i>		3.000, »
<p>En diminution, compte tenu de la dépense de 1939.</p>		
<i>Aménagement de la fortification désarmée. Echardonnage. Entretien des décharges publiques</i>		97.200, »
<p>En diminution, représentative de dépenses de personnel faisant l'objet d'un crédit spécial.</p>		
A reporter	66.400, »	2.370.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	66.400, »	2.370.000, »
<i>Voie publique. Signalisation. Plaques indicatrices des rues et promenades. Travaux et fournitures</i>		35.000 »
En diminution, les travaux neufs étant ajournés.		
<i>Eclairage électrique de la voie publique. Achat de matériel</i>		75.000 »
Travaux d'extension de l'éclairage électrique suspendus.		
<i>Aménagement de la rue Christophe Colomb. Participation de la Ville au paiement de l'annuité de remboursement de prêt à échoir en 1940. (Délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 1939) Montant de l'annuité de 1940.</i>	300, »	
	<hr/> 66.700, »	<hr/> 2.480.000, » <hr/>

CHAPITRE XIII

Voirie vicinale et rurale. — personnel

<i>Part contributive de la Ville dans les traitements du personnel vicinal</i>	293, »	
En augmentation. Proposition conforme au budget spécial du Service vicinal.		
	<hr/> 293, »	

CHAPITRE XIII BIS

Voirie vicinale et rurale. — Matériel

<i>Entretien et réparation des chemins vicinaux ordinaires</i>	215, »	
En augmentation. Proposition conforme au budget spécial du Service vicinal.		
	<hr/> 215, » <hr/>	

Augmentations Diminutions

CHAPITRE XIV

Octroi. — Personnel

<i>Octroi</i>		25.658, »
En diminution, résultant d'admissions à la retraite.		
<i>Frais de perception par l'Octroi des droits de stationnement de bateaux ..</i>		786, »
En diminution (Réajustement du cré- dit).		
<i>Indemnités diverses</i>		7.300, »
En diminution, représentative d'in- demnités dont le service est suspen- du, indemnités de nuit et de brigade. Agents mobilisés		
<i>Indemnités aux agents en activité char- gés de famille</i>	23.504, »	
En augmentation (relèvement des taux des indemnités).		
<i>Indemnité annuelle et viagère de 100 frs aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur</i>		400, »
En diminution de 400 francs, somme transportée au crédit spécial des pensionnés.		
	23.504, »	34.144, »

CHAPITRE XIV BIS

Octroi. — Matériel et frais divers

<i>Octroi. Dépenses de fonctionnement et divers</i>		2.116, »
En diminution (compression)		
		2.116, »

Augmentations Diminutions

CHAPITRE XV

Abattoirs. — Halles. — Marchés
Foires. — Personnel

<i>Abattoir public</i>		12.749,60
En diminution. Non remplacement du secrétaire à la Direction		
<i>Pesage public</i>	2.176, »	
En augmentation (effet de promotions de 1939).		
<i>Halles et Marchés</i>		106,40
En diminution (Réajustement du cré- dit).		
<i>Indemnités diverses au personnel de l'Abattoir public</i>		1.400, »
En diminution, pour fixer la dotation du montant de la dépense de 1939.		
<i>Indemnités aux agents en activité char- gés de famille</i>	2.980, »	
En augmentation (Relèvement du taux des indemnités).		
<i>Indemnité annuelle et viagère de 100 frs aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur</i>	300, »	
En augmentation, trois agents ayant obtenu la médaille en 1939.		
	5.456, »	14.256, »

CHAPITRE XV BIS

Abattoirs. — Halles. — Marchés
Foires. — Matériel

<i>Frais d'impressions</i>	1.800, »
En augmentation, basée sur la dépen- se de 1939.	
A reporter	1.800, »

	Augmentations	Diminutions
Report	1.800, »	
<i>Abattoir public</i>		8.700, »
En diminution, compte tenu de la dépense de 1939.		
<i>Foire annuelle. Frais d'installation et de surveillance contre l'incendie</i>		100.000, »
Dotation supprimée.		
CHAPITRE XVI	<u>1.800, »</u>	<u>108.700, »</u>
Enseignement. — Personnel		
<i>Ecole de plein air Désiré Verhaeghe</i> ..		151.422,80
En diminution. Ecole fermée. (La dotation de 51.177,20 pour assurer les rémunérations des agents des cadres titulaire et secondaire).		
<i>Institut Diderot. Enseignement technique de garçons</i>	27.590, »	
En augmentation. Nomination de deux ouvriers instructeurs.		
<i>Institut Diderot. Enseignement primaire supérieur de garçons</i>		25.588,80
En diminution. Non remplacement d'un maître ouvrier décédé.		
<i>Institut Diderot. Entretien intérieur du bâtiment</i>		30.452,70
En diminution (Postes de manœuvre et de femmes de service qui ne seront pas pourvus).		
<i>Ecole pratique de jeunes filles</i>	3.380,40	
En augmentation pour tenir compte du crédit supplémentaire inscrit au budget additionnel de 1939.		
<i>Cours Municipaux professionnels de garçons</i>		80.000, »
En diminution, les cours de chauffage,		
A reporter	<u>30.970,40</u>	<u>287.364,30</u>

	Augmentations	Diminutions
Report	30.970,40	287.364,30
<p>filature et tissage, blanchiment et teinture automobile ayant cessé.</p>		
<i>Cours municipaux professionnels de filles</i>		18.743, »
<p>Diminution ayant pour cause la réorganisation des cours.</p>		
<i>Ecoles maternelles</i>	8.419, »	
<p>En augmentation (Prévision pour l'année entière de la bonification exceptionnelle).</p>		
<i>Ecoles primaires élémentaires</i>		3.870,75
<p>En diminution (conséquence de la suppression des cours du jeudi et de la réduction de moitié des études surveillées).</p> <p>Ce crédit comprend une somme de 13.104 francs au titre « Bonifications exceptionnelles ».</p>		
<i>Ecole primaire supérieure de filles</i>	2.028,30	
<p>En augmentation, compte tenu du crédit supplémentaire inscrit au budget additionnel de 1940.</p>		
<i>Ecole des Beaux-Arts</i>		37.914,70
<p>En diminution, compte tenu : 1° de la réorganisation des cours de peinture et de dessins — un professeur est mobilisé — un second n'a pas rejoint son poste le 1^{er} Octobre 1939 ; 2° de la mise en congé sans solde du directeur.</p>		
<i>Conservatoire</i>	4.288,80	
<p>En augmentation. Effet de promotions en 1939.</p>		
A reporter	45.706,50	347.992,75

	Augmentations	Diminutions
Report	45.706,50	347.992,75
<i>Ecoles primaires élémentaires. Enseignement de la musique</i>		3.871,25
Diminution, résultant d'une réorganisation des cours consécutivement à la fermeture de plusieurs écoles.		
<i>Ecoles Descartes, Montesquieu, Rollin, Victor Duruy</i>		36.000, »
En diminution par suite de la suppression, pendant la période d'Octobre à Mars inclus, de l'indemnité pour études servies au personnel des écoles primaires élémentaires payantes.		
<i>Ecole régionale d'Architecture</i>		1.750, »
Diminution (poste de professeur décédé non pourvu).		
<i>Instituteurs et institutrices publics</i>		75.000, »
En diminution. Conséquence : 1° de la fermeture de six écoles ; 2° de la suppression provisoire de douze classes.		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	3.612, »	
En augmentation, résultant du relèvement des taux des indemnités.		
<i>Indemnité annuelle et viagère de 100 frs aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur</i>		100, »
En diminution de 100 francs, somme transportée au crédit spécial des pensionnés.		
	<hr/> 49.318,50	<hr/> 464.714, »
CHAPITRE XVI BIS		
Enseignement. — Matériel et frais divers		
<i>Ecole de plein air Désiré Verhaeghe</i>		300.000, »
Ecole occupée par les troupes anglai-		
A reporter		<hr/> 300.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report		300.000, »
<p>ses. L'Intendance anglaise paiera à la Compagnie du Gaz les dépenses de gaz et d'électricité.</p>		
<i>Frais d'impressions</i>	4.500, »	
<p>En augmentation, basée sur la dépense de 1939.</p>		
<i>Institut Diderot. Enseignement technique et primaire supérieur de garçons</i>	20.315, »	
<p>En augmentation. Renforcement des dotations « Subsidés aux familles, pour fournitures scolaires ».</p>		
<i>Ecole pratique de jeunes filles</i>		9.616, »
<p>En diminution (le sous-credit de 1939 de francs 34.000 pour l'achat de denrées nécessaires au fonctionnement de la cantine est supprimé, la cantine cessant de fonctionner en régie). L'augmentation de plusieurs sous-credits : « Eclairage, chauffage », « Achats de matières premières », etc... a été justifiée.</p>		
<i>Ecoles maternelles et primaires élémentaires</i>		1.700. »
<p>En diminution pour arrondir le crédit.</p>		
<i>Ecole primaire supérieure de filles</i>	4.300, »	
<p>En augmentation, pour dépenses d'achats de menu mobilier.</p>		
<i>Ecole des Beaux-Arts</i>		8.451, »
<p>En diminution. (Suppression des frais de voyage à Paris du Directeur et du Comité de Patronage. Diminution aux postes « Electricité » et « Abonnements a diverses revues ».</p>		
A reporter	29.115, »	319.767, »

	Augmentations	Diminutions
Report	29.115, »	319.767, »
<i>Conservatoire</i>		202, »
En diminution pour arrondir le crédit.		
<i>Office municipal d'Orientation professionnelle</i>		1.000, »
En diminution, compte tenu des dépenses de 1939.		
<i>Ecoles primaires élémentaires. Enseignement de la musique</i>		8.500, »
En diminution, les achats étant réduits — mesure d'économie.		
<i>Ecole Régionale d'Architecture</i>		3.250, »
En diminution, pour se rapprocher de la dépense de 1939.		
<i>Ecoles primaires élémentaires. Loyers</i> ..	3.040, »	
En augmentation de 3.040 francs, somme qui fit l'objet d'un crédit au budget additionnel de 1939.		
<i>Chauffage des classes</i>		20.000, »
En diminution. Il est tenu compte : 1°) de la non réouverture de plusieurs écoles ; 2°) de l'imputation sur un article spécial de la dépense d'ouvriers assurant le rôle de chauffeur dans les groupes scolaires.		
<i>Eclairage des classes</i>		50.000, »
En diminution. Résultat de la modification des horaires d'études.		
<i>Mobilier et matériel des classes. Réparations. Entretien. Achat de mobilier</i> ..		25.000, »
En diminution (décision de limitation des achats de mobilier neuf).		
<i>Enseignement technique et primaire su-</i>		
A reporter	32.155, »	427.719, »

	Augmentations	Diminutions
Report	32.155, »	427.719, »
<i>périeur. Achat de mobilier et de matériel</i>		5.000, »
En diminution, portant sur les postes des écoles primaires supérieures.		
<i>Distribution de prix aux élèves des écoles</i>		3.267, »
En diminution, résultant de la réduction du nombre d'élèves.		
<i>Education des adultes</i>		4.600, »
En diminution, compte tenu de la dépense de 1939.		
	<hr/>	<hr/>
	32.155, »	440.586, »
	<hr/>	<hr/>

CHAPITRE XVI TER

Enseignement. — Bourses et allocations pour études		
<i>Camps franco-anglais. Attribution de bourses à l'Université</i>		9.000, »
Rubrique modifiée. Diminution de 9.000 francs par suite de la suppression des camps franco-allemands.		
<i>Ecole des Arts et Métiers. Part contributive dans les dépenses résultant de la mise hors classe</i>	200, »	
En augmentation. Fixation de la part contributive établie par l'école.		
<i>Cours professionnels subventionnés</i>		30, »
En diminution (abattement de 10 % de la subvention accordée au Centre d'études et de documentation professionnelles).		
<i>Fonds municipal en faveur d'étudiants. Bourses remboursables</i>		20.000, »
En diminution pour limiter les attributions du montant de 1939.		
A reporter	200, »	29.030, »

	Augmentations	Diminutions
Report	200, »	29.030, »
<i>Education des adultes. Subvention</i>		5.400, »
Attribution supprimée pendant les hostilités.		
<i>Aveugles et sourds-muets. Fonds de solidarité</i>	2.200, »	
En augmentation, compte tenu des attributions faites en 1939.		
	<hr/> 2.400, »	<hr/> 34.430, »
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

CHAPITRE XVII

Bibliothèques et Musées. — Personnel

<i>Bibliothèque Municipale</i>		35.749, »
En diminution par suite du non remplacement de la Sous-Bibliothécaire démissionnaire.		
<i>Archives anciennes</i>		86, »
En diminution. Réajustement du crédit.		
<i>Musées. Palais des Beaux-Arts</i>	15.552,60	
En augmentation (Reprise du service du traitement d'un agent qui, ayant satisfait aux obligations militaires en ce qui concerne le service actif, a été, à la mobilisation, maintenu sous les drapeaux).		
<i>Musée d'Histoire Naturelle</i>		25.993,20
En diminution : 1° le poste vacant de conservateur adjoint n'ayant pas été pourvu ; 2° un surveillant ayant été muté à la Police.		
<i>Musées Commercial et Colonial, Industriel, Agricole et de Technologie scolaire</i>		2.686,20
En diminution, un gardien ayant été remplacé par un manutentionnaire.		
A reporter	<hr/> 15.552,60	<hr/> 64.514,40

	Augmentations	Diminutions
Report	15.552,60	64.514,40
<i>Musée de Géologie</i>	824, »	
En augmentation, résultant de l'attribution de primes d'ancienneté, et de la bonification exceptionnelle.		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	5.450, »	
En augmentation (relèvement des taux des indemnités).		
	<hr/> 21.826,60	<hr/> 64.514,40
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

CHAPITRE XVII BIS

Bibliothèques et Musées. — Matériel

<i>Habillement</i>	2.000, »	
En augmentation, résultant de la hausse des prix.		
<i>Bibliothèque Municipale</i>		21.000, »
En diminution. Il est tenu compte de la fermeture de la Bibliothèque. La dotation de 15.000 francs pour 1940 est utile, pour partie au renouvellement des abonnements, l'autre partie afin de permettre le fonctionnement de la bibliothèque dans le cas de réouverture.		
<i>Bibliothèque de Prêt</i>		13.000, »
En diminution (mesure d'économie).		
<i>Archives anciennes</i>		1.000, »
En diminution, basée sur les besoins.		
<i>Palais des Beaux-Arts. Entretien des salles et des collections</i>		10.000, »
En diminution, consécutivement au transfert à l'extérieur des collections des Musées.		
A reporter	2.000, »	45.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	2.000, »	45.000, »
<i>Musée d'Histoire Naturelle</i>		2.000, »
En diminution (mesures d'économie).		
<i>Musées Commercial et Colonial, Industriel, Agricole et de Technologie scolaire</i>	5.000, »	
En augmentation, justifiée par : 1° l'accroissement des prix des publications et abonnements de périodiques ; 2° la nécessité de pourvoir la bibliothèque de livres neufs et modernes.		
	<hr/> 7.000, »	<hr/> 47.000, »
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

CHAPITRE XVIII

Sports. — Personnel

<i>Société Municipale de Gymnastique et d'Education physique</i>		3.600, »
En diminution de 3.600 francs, somme qui avait été inscrite au crédit de 1939 en vue de nominations de professeurs.		
		<hr/> 3.600, »
		<hr/> <hr/>

CHAPITRE XVIII BIS

Sports. — Matériel

<i>Société Municipale de Gymnastique et d'Education physique</i>		69.600, »
En diminution, résultant : 1°) de la suppression des déplacements ; 2°) de l'activité réduite de la société.		
<i>Société Municipale de Scoutisme. Dépenses de fonctionnement. Assurance contre les accidents</i>	2.000, »	
Article nouveau. (La dépense de 1939		
A reporter	<hr/> 2.000, »	<hr/> 69.600, »

	Augmentations	Diminutions
Report	2.000, »	69.600, »
a fait l'objet d'un crédit au budget additionnel).		
<i>Education physique post-scolaire</i>		5.000, »
En diminution, compte tenu de la dépense de 1939 et des besoins réduits de matériel.		
	2.000, »	74.600, »
	2.000, »	74.600, »

CHAPITRE XIX

Services sociaux. — Travail.

Assistance. — Prévoyance

Personnel

<i>Inspection médicale des écoles</i>		3.225,60
En diminution — non remplacement de deux docteurs mobilisés. Il est par ailleurs tenu compte de l'attribution de bonifications exceptionnelles aux assistantes médicales.		
<i>Camps du jeudi. Camps de vacances. Colonie Henri Ghesquière</i>		296.408, »
En diminution, représentant la dépense « Surveillants temporaires » (le fonctionnement des camps n'est pas envisagé).		
<i>Preventorium de Wormhoudt</i>		79.369,20
Diminution, représentant les rémunérations du personnel de la Colonie scolaire.		
<i>Fourneaux économiques</i>	2.115,75	
En augmentation pour tenir compte de l'octroi de la bonification exceptionnelle.		
A reporter	2.115,75	379.002,80

	Augmentations	Diminutions
Report	2.115,75	379.002,80
<i>Crèches municipales</i>	1.346,80	
En augmentation. Est prévu l'octroi pour l'année de la bonification exceptionnelle.		
<i>Jardins d'enfants « Les P'tits Quinquins »</i>		29.924,80
En diminution, résultant de la fermeture du Jardin.		
<i>Indemnité aux agents en activité chargés de famille</i>	3.120, »	
En augmentation (relèvement des taux des indemnités).		
	6.582,55	408.927,60
	6.582,55	408.927,60

CHAPITRE XIX BIS

Service social. — Travail**Assistance. — Prévoyance****Matériel**

<i>Inspection médicale des écoles</i>	3.000, »
En diminution, pour se rapprocher de la dépense de 1938 et 1939.	
<i>Camps du Jeudi. Camps de vacances. Colonie Henri Ghesquière</i>	460.000, »
En diminution (mesures d'économie).	
<i>Preventorium de Wormhoudt. Frais de fonctionnement de la colonie scolaire et exploitation du domaine</i>	293.423, »
En diminution, la colonie ayant cessé de fonctionner (conséquence de l'occupation des logements par les services sanitaires de l'Armée).	
A reporter	756.423, »

	Augmentations	Diminutions
Report		756.423, »
<i>Preventorium de Wormhoudt. Frais de séjour des enfants envoyés par la Ville</i>		300.000, »
Séjour d'enfants non envisagés (locaux occupés par les services sanitaires de l'Armée).		
<i>Fourneaux économiques</i>		59.000, »
En diminution, les repas ne comprenant plus de viande.		
<i>Crèches municipales</i>		10.000, »
En diminution consécutivement à la réduction du nombre d'enfants confiés aux Crèches. Il est en outre tenu compte de la dépense de l'année 1939.		
<i>Jardins d'enfants « Les P'tits Quinquins »</i>		9.500, »
Diminution motivée par la fermeture du Jardin d'enfants.		
<i>Protection de la maternité à domicile ..</i>	500, »	
Augmentation basée sur la dépense de 1939.		
<i>Hospices. Subvention communale</i>	258.180, »	
En augmentation. Crédit d'un montant égal à la prévision de recette du budget de l'établissement pour 1940.		
<i>Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les établissements de cure</i>	250.000, »	
En augmentation, consécutive à la fermeture de l'Hôpital Calmette (les malades sont envoyés dans des établissements de cure).		
A reporter	508.680, »	1.134.923, »

	Augmentations	Diminutions
Report	508.680, »	1.134.923, »
<i>Assistance médicale. Hospitalisation.</i>		
<i>Frais de traitement : 1°) dans les hôpitaux étrangers à la Ville de malades bénéficiant de l'assistance médicale gratuite ayant leur domicile de secours à Lille ; 2°) dans les hôpitaux de Lille de malades étrangers à la Ville, hospitalisés d'urgence</i>		
	20.000, »	
<i>En augmentation, par suite de l'admission plus importante d'indigents dans les hôpitaux étrangers à la Ville (conséquence de la dispersion).</i>		
<i>Frais de logement et de nourriture des indigents de passage</i>		
	610, »	
<i>En augmentation (conséquence du marché passé).</i>		
<i>Secours médicaux d'urgence</i>		
		10.000, »
<i>En diminution, basée sur la dépense de 1939.</i>		
<i>Familles nombreuses. Ristournes de droits d'octroi</i>		
	10.000, »	
<i>En augmentation. (En 1939, la dotation fut renforcée d'un crédit supplémentaire de 9.000 francs).</i>		
	<hr/> 539.290, »	<hr/> 1.144.923, »

CHAPITRE XIX TER

Service Social. — Travail**Assistance. — Prévoyance****Contingents**

<i>Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance</i>	516.582,72
<i>En augmentation. Contingent fixé par la Préfecture.</i>	
A reporter	<hr/> 516.582,72

	Augmentations	Diminutions
Report	516.582,72	
<i>Dépenses d'assistance de 1938. Dotation complémentaire</i>		2.800.000, »
Article supprimé.		
<i>Relèvement de la natalité. Allocation de primes. Part contributive de la Ville dans la dépense</i>	5.000, »	
En augmentation, compte tenu de la dépense de 1939.	<hr/>	<hr/>
	521.582,72	2.800.000 »
	<hr/>	<hr/>

CHAPITRE XX

Pensions. — Allocations viagères
Secours. — Participation de la Commune
à la Caisse des Retraites

<i>Suppléments de pension aux retraités bénéficiaires de la caisse des retraites des services municipaux</i>	340.000, »	
Augmentation représentant le montant évalué de l'indemnité spéciale temporaire votée par le Conseil Municipal en sa séance du 30 Mars 1939.		
<i>Indemnité spéciale temporaire aux sapeurs pompiers volontaires retraités.</i>	12.800, »	
Article nouveau. En 1939 un crédit de même somme a été ouvert au budget additionnel.		
Indemnité à raison de 10 francs par année de service (Dél. du C. M. du 30 Mars 1939).		
<i>Indemnités aux agents retraités des services municipaux, chargés de famille..</i>	5.000, »	
En augmentation, compte tenu de la dépense de 1939.		
A reporter	<hr/>	
	357.800, »	

	Augmentations	Diminutions
Report	357.800, »	
<i>Pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des retraites des services municipaux. Attributions complémentaires à divers ..</i>	9.000, »	
En augmentation, résultant de l'attribution aux vieux ouvriers et employés d'une indemnité temporaire calculée sur la base de 10 francs par année de service (Dél. du C. M. du 30 Mars 1939).		
<i>Pensions civiles. Part contributive de la Ville dans les pensions de MM. Clarisse et Glabecke, Commissaires de police retraités</i>	6.500, »	
	<hr/>	
	373.300, »	
	<hr/> <hr/>	

CHAPITRE XXI

**Dépenses des services
à caractère industriel et commercial
exploités en régie
Service en régie**

<i>Eaux</i>		121.640, »
En diminution, conséquence, pour partie, de l'élévation du niveau de l'eau (économie sur combustible et courant électrique). Des abattements ont été opérés à divers sous-crédits « Entretien de branchements », Fournitures de tuyaux et pièces de fontainerie, etc...		
<i>Bains Municipaux et Ecole de Natation</i>	174.837, »	
En augmentation de 174.837 francs, dont 143.000 francs pour le combustible.		
A noter que le crédit de 1939 fût		
A reporter	<hr/>	<hr/>
	174.837, »	121.640, »

	Augmentations	Diminutions
Report	174.837, »	121.640, »
renforcé d'une somme de 100.000 francs inscrits au budget additionnel.		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	7.618, »	
En augmentation par suite de relèvements des taux des indemnités.		
<i>Indemnité annuelle et viagère de 100 frs aux agents en activité titulaires de la médaille d'honneur</i>	100, »	
En augmentation (ayant droit nouveau).		
	<hr/> 182.555, » <hr/>	<hr/> 121.640, » <hr/>

CHAPITRE XXI BIS

Enlèvement des ordures ménagères
(Service confié à une entreprise)

<i>Enlèvement des ordures ménagères</i>		148.204, »
En diminution, compte tenu : 1° de la suppression de la provision constituée en vue de la révision de la redevance ; 2° du sous-crédit créé pour 1940, de Frs 70.000. — 1 ^{re} annuité de la dette envers la firme concessionnaire, fixée à 700.000 francs payable en dix années, à partir de 1940 (Dél. du Conseil Municipal du 28 Juillet 1939).		
		<hr/> 148.204, » <hr/>

CHAPITRE XXII

Fêtes et Cérémonies

<i>Fête Nationale</i>		5.000, »
En diminution (compression de dépenses).		
A reporter		<hr/> 5.000, » <hr/>

	Augmentations	Diminutions
Report		5.000, »
<i>Fêtes locales</i>		650.000, »
En diminution, en raison des circonstances actuelles.		
<i>Fêtes, Frais de réception</i>		45.000, »
En diminution, pour tenir compte des circonstances actuelles.		
		<hr/>
		700.000, »

CHAPITRE XXIII

Subventions à des œuvres d'utilité
communale

<i>Subvention au Bureau de Bienfaisance</i> ..	420.000, »	
En augmentation, compte tenu du crédit supplémentaire accordé en 1939.		
SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS LOCALES		
<i>Syndicat des Amis de Lille. Subvention</i>		22.000, »
En diminution (compression nécessitée par les circonstances actuelles).		
<i>Chorale Municipale. Subvention</i>		4.000, »
En diminution (mesures d'économies).		
<i>Œuvres laïques. Subvention</i>		31.000, »
En diminution (mesures d'économies).		
<i>Collège du Travail. Subvention</i>		8.000, »
En diminution, l'activité du collège du travail étant réduite.		

SUBVENTION A DES ŒUVRES
D'UTILITÉ PUBLIQUE

<i>Office départemental de placement. Subvention</i>		15.000, »
Suppression (mesures d'économies).		
		<hr/>
A reporter	420.000, »	80.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	420.000, »	80.000, »
<i>Subventions à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance</i>		42.750, »
Subventions supprimées.		
<i>Subventions à des sociétés scientifiques et autres</i>		25.820, »
En diminution pour limiter les attributions aux groupements nettement d'utilité publique.		
SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES		
<i>Sociétés sportives et gymniques du Travail. Subventions</i>		11.540, »
En diminution (mesures d'économies).		
<i>Société « Olympique Lillois ». Subvention</i>		25.000, »
Attribution supprimée en raison des circonstances.		
<i>Société « Sporting Club Fivois ». Subvention</i>		25.000, »
Attribution supprimée en raison des circonstances.		
<i>Subside à la Société Hippique</i>		2.700, »
Attribution supprimée en raison des circonstances.		
<i>Education physique post-scolaire. Subventions à diverses sociétés</i>		19.000, »
En diminution (mesures d'économies).		
SUBVENTIONS DIVERSES		
<i>Cotisation à la Société d'Etudes et de documentation municipale</i>	632, »	
En augmentation. Cotisation fixée à		
A reporter	420.632, »	231.810, »

	Augmentations	Diminutions
Report	420.632, »	231.810, »
raison de 0,05 par habitant (Population municipale : 193.158 h.).		
<i>Personnel exclu de la loi des Assurances Sociales. Subvention de la Ville à la Caisse de Solidarité</i>		2.000, »
En diminution, basée sur la subvention servie en 1937 et 1938.		
<i>Subsides à diverses associations pour participations à des congrès</i>		15.000, »
Subvention supprimée.		
<i>Foire Commerciale. Subvention</i>		45.000, »
Attribution supprimée.		
	<hr/> 420.632, » <hr/>	<hr/> 293.810, » <hr/>

CHAPITRE XXIV

Dépenses diverses

<i>Frais résultant de locations de salles, emplacements municipaux</i>		3.000, »
Article supprimé.		
<i>Fondation Alexandre Leleux, pour la création d'un Hospice. Capitalisation des intérêts (66^e année)</i>	603, »	
En augmentation. Crédit égal à la prévision de recette.		
<i>Fondation Devaux</i>	560, »	
En augmentation. Crédit égal à la prévision de recette.		
<i>Dotation Colbrant</i>	20,27	
En augmentation, résultant de la capitalisation des revenus.		
<i>Retraite des employés de la Compagnie</i>		
A reporter	<hr/> 1.183,27	<hr/> 3.000, »

	Augmentations	Diminutions
Report	1.183,27	3.000, »
<i>des Tramways. Subvention communale</i>		41.915, »
En diminution, basée sur les salaires servis actuellement (Crédit fixé après consultation auprès de la Compagnie des Tramways).		
<i>Beffroi. Ascension par des particuliers. Assurance contre les accidents et rémunérations du personnel de service.</i> ..		8.000, »
Crédit supprimé (ascensions suspendues, la Ville a demandé la résiliation de la police d'assurance).		
<i>Compagnie des Tramways de Lille. Répartition entre les communes traversées par les lignes exploitées d'une somme de 150.000 francs. Répartition d'après le recensement de la population (dénombrement de 1936)</i>	79.500, »	
Article créé.	<u>80.683,27</u>	<u>52.915, »</u>

CHAPITRE XXIV TER

Dépenses diverses. — Personnel

<i>Entrepôts</i>		183,40
En diminution. (Réajustement du crédit).		
<i>Musique Municipale</i>		10, »
En diminution (réajustement du crédit).		
<i>Théâtres</i>	99.249,45	
En augmentation (pour règlement par mandat des salaires autrefois payés par la Caisse des Théâtres).		
A reporter	<u>99.249,45</u>	<u>193,40</u>

	Augmentations	Diminutions
Report	99.249,45	193,40
<i>Indemnités au Directeur des Théâtres..</i>		46.000, »
En diminution (indemnité réduite par décision de l'Administration Municipale).		
<i>Théâtres. Services de surveillance</i>		20.000, »
En diminution, le nombre prévu de représentations théâtrales étant très réduit.		
<i>Théâtres. Décors, Accessoires, Salaires des machinistes pendant l'intersaison</i>	287, »	
En augmentation (arrondissement du crédit).		
<i>Indemnités aux agents en activité chargés de famille</i>	24.772, »	
En augmentation (règlement par mandat, des indemnités autrefois payées par la Caisse des Théâtres). Il est de plus tenu compte de l'augmentation des taux des indemnités.		
<i>Indemnités au personnel municipal du Lycée Fénelon chargé de famille</i>		5.300, »
Article supprimé (Ces indemnités doivent être prises en charge par le budget spécial du Lycée).		
	124.308,45	71.493,40

CHAPITRE XXIV QUATER

Dépenses Diverses. — Matériel

<i>Théâtres</i>	1.385.170, »
En diminution (mesures d'économies).	
<i>Théâtres, décors, accessoires</i>	76.373, »
Crédit supprimé (mesures d'économie).	
A reporter	1.461.543, »

	Augmentations	Diminutions
Report		1.461.543, »
<i>Musique Municipale</i>		65.000, »
En diminution, compte tenu de la réduction de l'effectif des musiciens.		
<i>Clique municipale scolaire</i>		13.000, »
En diminution (mesures d'économie).		<u>1.539.543, »</u>

CHAPITRE XXVI

Annuités d'emprunt

En augmentation	<u>183.194,37</u>
-----------------------	-------------------

LES AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DES DEPENSES
ORDINAIRES PAR RAPPORT AUX PREVISIONS DE 1939
RECAPITULATION PAR CHAPITRE

CHAPITRE		Augmentations	Diminutions
I.	Administration Générale. Personnel	141.183,20	59.128,60
II.	Administration Générale. Matériel	107.000, »	118.900, »
III.	Justice	13.000, »	
IV.	Police. Personnel	27.147, »	99.255,44
V.	Police. Matériel	11.850, »	27.000, »
VI.	Sécurité. Personnel	15.938, »	109.732,80
VII.	Sécurité. Matériel	3.694, »	9.200, »
VIII.	Hygiène et Santé Publique. Personnel	14.718, »	128.411,60
	A reporter	<u>334.530,20</u>	<u>551.628,44</u>

		Augmentations	Diminutions
	Report	334.530,20	551.628,44
CHAPITRE			
VIII bis.	Hygiène et Santé publique. Matériel	16.200, »	77.400, »
IX.	Charges et entretien des propriétés communales. Personnel	195.670,20	230.193,25
IX bis.	Charges et entretien des propriétés communales. Matériel	11.000, »	1.527.000, »
X.	Cimetières. Personnel	17.252, »	59.932, »
X bis.	Cimetières. Matériel	1.500, »	2.000, »
XII.	Voirie urbaine. Personnel.	452.603,50	79.824,60
XII bis.	Voirie urbaine. Matériel..	66.700, »	2.480.000, »
XIII.	Voirie vicinale et rurale. Matériel	215, »	
XIII bis.	Voirie vicinale et rurale. Personnel	293, »	
XIV.	Octroi. Personnel	23.504, »	34.144, »
XIV bis.	Octroi. Matériel et frais divers		2.116, »
XV.	Abattoirs. Halles. Marchés. Foire. Personnel	5.456, »	14.256, »
XV bis.	Abattoirs. Halles. Marchés. Foire. Matériel	1.800, »	108.700, »
XVI.	Enseignement. Personnel .	49.318,50	464.714, »
XVI bis.	Enseignement. Matériel. Frais divers	32.155, »	440.586, »
XVI ter.	Enseignement. Bourses et allocations pour études	2.400, »	34.430, »
XVII.	Bibliothèques et Musées. Personnel	21.826,60	64.514,40
	A reporter	1.232.424, »	6.171.438,69

	Augmentations	Diminutions
Report	1.232.424, »	6.171.438,69
CHAPITRE		
XVII bis. Bibliothèques et Musées. Matériel	7.000, »	47.000, »
XVIII. Sports. Personnel		3.600, »
XVIII bis. Sports. Matériel	2.000, »	74.600, »
XIX. Services sociaux. Assis- tance. Travail. Pré- voyance. Personnel ...	6.582,55	408.927,60
XIX bis. Service social. Assistance. Travail. Prévoyance. Matériel	539.290, »	1.144.923, »
XIX ter. Service social. Assistance. Travail. Prévoyance. Contingents	521.582,72	2.800.000, »
XX. Pensions. Allocations via- gères. Secours. Partici- pation de la commune à la Caisse des retraites.	373.300, »	
XXI. Dépenses des services à caractère industriel et commercial exploités en régie	182.555, »	121.640, »
XXI bis. Enlèvement des ordures ménagères. Service con- fié à une entreprise		148.204, »
XXII. Fêtes et cérémonies publi- ques		700.000, »
XXIII. Subventions à des œuvres d'utilité publique	420.632, »	293.810, »
XXIV. Dépenses diverses	80.684,27	52.916, »
XXIV ter. Dépenses diverses. Person- nel	124.308,45	71.493,40
XXIV qu. Dépenses diverses. Maté- riel		1.539.543, »
A reporter	3.490.358,99	13.578.095,69

	Augmentations	Diminutions
Report	3.490.358,99	13.578.095,69
CHAPITRE		
XXVI. Annuités d'emprunts	183.194,37	
	<u>3.673.553,56</u>	<u>13.578.095,69</u>
La diminution des dépenses ordinaires par rapport à celles prévues au budget de 1939 est de		<u>9.904.542,13</u>

SECTION II

RECETTES ET DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Voici l'énumération complète des inscriptions de recettes et dépenses entrant dans le cadre de cette section, pour l'exercice 1940.

R E C E T T E S

CHAPITRE XIII

Produits des Emprunts

<i>Cité Hospitalière. Construction. Emprunt de 20 Millions à la Caisse Nationale de crédit aux Départements et aux Communes. Réalisation en quatre tranches à partir de 1937. Décret du 11 Avril 1937. Encaissement de la dernière tranche</i>	4.000.000, »
--	--------------

CHAPITRE XIV

Subventions et Fonds de concours

<i>Constructions scolaires. Groupe du Faubourg des Postes. Subvention du Département</i>	15.265, »
<i>Constructions scolaires. Groupe du Faubourg des Postes. Subvention de l'Etat</i>	91.590, »
<i>Constructions scolaires. Institut Diderot. Subvention du Département</i>	30.000, »
<i>Secours de chômage payés pour le compte des Communes. Remboursement</i>	15.000, »
	<u>151.855, »</u>

CHAPITRE XIV BIS

Chômage, Secours en argent, Subventions

<i>Participation de l'Etat aux dépenses de chômage</i>	15.028.000, »
<i>Participation du Département aux dépenses de chômage</i>	3.536.000, »
	<u>18.564.000, »</u>

CHAPITRE XIV TER

**Chômeurs et allocataires militaires nécessiteux
Subvention départementale**

<i>Secours en nature aux chômeurs et allocataires militaires nécessiteux. Subvention du Département . .</i>	<u>386.316, »</u>
A raison de 2 francs par habitant (population municipale, dénombrement de 1936 : 193.158 habitants).	

CHAPITRE XIV QUATER

Défense passive. Subvention de l'Etat

<i>Défense passive. Travaux d'ouverture de tranchées, de construction d'abris, d'étalement de caves, etc. exécutés pour le compte de l'Etat. Remboursement de la dépense</i>	<u>500.000, »</u>
--	-------------------

CHAPITRE XV

Recettes accidentelles diverses

<i>Imposition extraordinaire (64,16) pour dépenses de chômage</i>	<u>4.995.960, »</u>
---	---------------------

RECAPITULATION

CHAPITRE

XIII. — Produit des emprunts	4.000.000, »
XIV. — Subventions et fonds de concours	151.855, »
XIV bis. — Chômage, secours en argent. Subventions	18.564.000, »
XIV ter. — Chômage et allocataires militaires nécessiteux. Secours en nature. Subvention départementale	386.316, »
XIV qu. — Défense passive. Subvention de l'Etat ..	500.000, »
	<u>23.602.171, »</u>
A reporter	23.602.171, »

	Report	23.602.171, »
CHAPITRE		
XV.	— Recettes accidentelles diverses (Imposition pour dépenses de chômage)	4.995.960, »
	<i>Total des Recettes de la Section extraordinaire</i>	<u>28.598.131, »</u>

D E P E N S E S

CHAPITRE XXVIII

Acquisitions immobilières

<i>Traitement des ordures ménagères. Rachat de l'usine et du terrain. Chemin de Bargues. 3^e annuité</i>	<u>100.000, »</u>
--	-------------------

CHAPITRE XXIX

Travaux neufs et de grosses réparations

Néant

CHAPITRE XXIX BIS

Emprunts. Destination

<i>Cité Hospitalière. Construction. Participation de la Ville dans la dépense. Emploi de l'emprunt (4^e et dernière tranche)</i>	<u>4.000.000, »</u>
--	---------------------

CHAPITRE XXIX TER

Emploi de subventions

<i>Constructions scolaires. Groupe du Faubourg des Postes. Subvention de l'Etat. Emploi</i>	91.590, »
<i>Constructions scolaires. Groupe du Faubourg des Postes. Subvention du Département. Emploi</i>	15.265, »
<i>Constructions scolaires. Institut Diderot. Subvention du Département. Emploi</i>	30.000, »
<i>Secours de chômage payés pour le compte des communes</i>	15.000, »
	<u>151.855, »</u>

CHAPITRE XXX

Chômage

<i>Chômage complet, distribution de secours en argent..</i>	22.100.000, »
En diminution de 3.300.000 francs. Ce crédit a été établi sur la base d'un décaissement hebdomadaire de 425.000 francs.	
<i>Chômage partiel. Distribution de secours en argent..</i>	1.000, »
En diminution de 27.000 francs basée sur la dépense de 1939.	
<i>Secours en nature aux chômeurs nécessiteux</i>	900.000, »
En diminution de 1.200.000 francs (limitation des secours à la période du 13 Novembre au 31 Mars).	
<i>Frais de fonctionnement du fonds de chômage (Personnel)</i>	466.846,60
En diminution de 38.153,40. Réduction de l'effectif.	
<i>Frais de fonctionnement du fonds de chômage (Matériel, Loyers, Chauffage et Eclairage)</i>	100.000, »
En diminution de 39.000 francs relevée au sous-crédit « Travaux - Mobilier ».	
<i>Secours divers (Subventions aux Caisses Syndicales)</i>	185.000, »
En diminution de 115.000 francs basée sur la dépense de 1939.	
<i>Total du Chapitre XXX</i>	<u>23.752.846,60</u>

CHAPITRE XXXI

Dépenses diverses

<i>Frais de contentieux, de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure</i>	<u>100.000, »</u>
En augmentation de 25.000 francs compte tenu du crédit de même somme inscrit au budget additionnel de 1939.	

CHAPITRE XXXI BIS

Dépenses résultant des événements de guerre

<i>Défense passive. Rémunération du personnel et frais divers de fonctionnement du Service</i>	50.000, »
<i>Défense passive. Dépenses d'entretien et de conservation des installations et du matériel</i>	245.000, »
<i>Défense passive. Achat de matières et objets de remplacement</i>	40.000, »
<i>Défense passive. Travaux d'ouverture de tranchées de construction d'abris, d'étalement de caves, etc., exécutés pour le compte de l'Etat. Crédit d'ordre</i>	500.000, »
<i>Dépenses diverses nécessitées par la guerre</i>	6.300.000, »
Salaires et indemnités de charges de famille au personnel recruté : 1° pour assurer le service des allocations militaires ; 2° en remplacement des agents mobilisés ..	4.000.000, »
Secours en nature aux allocataires militaires	900.000, »
Allocation d'une somme de 20 francs aux Lillois mobilisés aux Armées à l'occasion de leurs permissions de détente ..	720.000, »
Achat de denrées pour la confection des colis destinés aux Lillois mobilisés aux Armées..	480.000, »
Dépenses diverses	200.000, »
<i>Total du Chapitre XXXI bis</i>	<u>7.135.000, »</u>

RECAPITULATION

XXVII. — Acquisitions mobilières	»
XXVIII. — Acquisitions immobilières	100.000, »
XXIX. — Travaux neufs et de grosses réparations	»
XXIX bis. — Emprunts. Destination	4.000.000, »
A reporter	<u>4.100.000, »</u>

Report	4.100.000, »
XXIX ter. — Emploi des subventions	151.855, »
XXX. — Chômage	23.752.846,60
XXXI. — Dépenses diverses	100.000, »
XXXI bis. — Dépenses résultant des événements de guerre	7.135.000, »
<i>Total des Dépenses de la Section extraordinaire</i>	<u>35.239.701,60</u>

M. LE MAIRE. — Je n'ajouterai que quelques mots au rapport qui vous est soumis et qui précise à la fois les dépenses nécessitées par l'état de guerre et les économies que nous entendons réaliser en vue d'éviter l'augmentation des charges des contribuables.

Toutefois, je voudrais souligner les difficultés résultant des circonstances actuelles. Nous avons l'habitude d'en rencontrer de nombreuses lorsque nous préparons nos budgets, mais, dans la période actuelle, elles se sont encore accrues.

Nous nous trouvons d'abord en présence de dépenses d'assistance qui s'enflent tous les jours.

Dans bien des cas, nous avons été obligés, pour faire face aux besoins nouveaux, de créer des services et d'embaucher un personnel supplémentaire d'auxiliaires.

Il nous a fallu prévoir un renforcement des effectifs de la police, plus indispensable que jamais pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Nous avons dû, en matière de défense passive, engager des dépenses importantes.

Nous avons subi des augmentations de toute nature : par exemple l'augmentation du prix des charbons et des matières premières nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux.

En présence de cette augmentation des dépenses municipales, qu'avons-nous en recettes ?

Quels que soient les postes que nous examinerions, nous nous trouverions en présence de diminutions certaines.

Malgré notre ferme volonté de réduire au strict minimum nos dépenses, nous nous devons de jeter à nouveau le cri d'alarme.

Je sais que ces difficultés n'ont pas échappé au Gouvernement.

Une Commission de réforme des finances locales avait été insti-

tuée ; elle avait abouti à des conclusions intéressantes, mais qui ne sont pas passées dans le domaine des faits.

Notre devoir nous commande de souligner notre inquiétude quant à l'avenir et de demander à l'autorité supérieure d'étudier ce problème qui se pose à l'attention de toutes les communes.

C'est dans cet esprit que je vous demande d'adopter le projet de budget qui vous est présenté, en vous priant d'adresser à notre collègue Gaston Willems, premier adjoint, délégué aux finances, nos remerciements les plus vifs pour la compétence et le dévouement qu'il apporte à la gestion des deniers de notre Ville.

J'associerai à cet hommage nos amis de la Commission du Budget, notre collègue Paul Dehove, notre secrétaire général Maurice Planque, notre receveur municipal Paul Delporte, ainsi que M. Bomart, directeur des services financiers qui, tous, ont apporté leur concours précieux pour mener à bien cette tâche difficile.

Le rapport et l'ensemble du budget, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2860

—
Assistance
aux femmes
en couches

—
Loi du 17 Juin
1913

• En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques a examiné les dossiers de ces postulantes .

Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions d'urgence

M^{mes} Aquaviva Lucienne ; Arneloot née Leroux Germaine ; Averlant née Barbe Maria ; Bacquet née Loint Fernande ; Bailleux Alfréda ; Bauw née Liébaert Marie-Louise ; Bernard née Siron Mireille ; Bigny née Jonckière Bernadette ; Bled née Simoens Rosalia ; Boterdael née Dufour Mireille ; Boukaert née Brabant Germaine ; Bournisien Antoinette ; Brasseur née Schatteman Jeanne ; Breton née Deloder Rachel ; Calonne née Delattre Gabrielle ; Carlier née Grandcourt Julienne ; Caura née Daninck Marguerite ; Ceugnart née Castelain Rolande ; Courcelles née Leclerc Marie-Louise ; Crépe née Dambach

Denise ; Dasnoy née Finet Georgette ; De Boerck née Pouilly Madeleine ; De Keuster née Depauwe Blanche ; Delannoy née Hève Andrée ; Delobel née Dewatine Emilienne ; Deplancke née Lemetter Marcella ; De Roeck née Warlet Hélène ; Dervaux née Coussement Yvonne ; Descatoires née Serrurier Gilberte ; Devillers née Duforêts Paule ; Devos née De Meulenaere Julienne ; Devulder née Brunelle Marie ; Donkervolke née Lemome Thérèse ; Dubois née Van Gaele Alice ; Dupont née Dubarre Marthe ; Eeckeloot née Lambin Rolande ; Elisabeth née Pamart Louise ; Facompré née Debacker Jeanne ; Gammelin née Marescaux Rachel ; Gauthier née Strypsteen Denise ; Gillet née Cournolle Lucienne ; Gornisieurez née Krajewska Françoise ; Gossuin Léa ; Haeyen née Blondel Raymonde ; Hauspie née Colin Marie-Louise ; Housaert née Henrard Germaine ; Inglebert née Bédelé Marie ; Kieken Raymonde ; Lainé née Vermeulen Emilienne ; Lamérand née Grimber Alice ; Leclercq née Serbourdin Irma ; Lesaffre née Detourneau Marcelle ; Lesage née Serre Paulette ; Leuchart née Terrals Angèle ; Machtelinck née Dubus Louise ; Magnier née Devos Prudence ; Mansué Mariette ; Marchal née Abachin Flavie ; Marchand née Ghys Clotilde ; Marlard née Decroix Augusta ; Martinot née Rogez Yvonne ; Mercier née Het Raymonde ; Meschart née Langie Germaine ; Mollet née Lemaire Yvonne ; Nantascher née D'Hoore Marie ; Offroy née Masselus Germaine ; Pérignon née Berquier Reine ; Plateau née Galbrun Jeanne ; Pluinage née Desmettre Jeanne ; Polaert Germaine ; Prudhon Adéline ; Quehen née Delansorne Marcelle ; Ridez née Bultiau Marie ; Robitaille née Dassonville Geneviève ; Roels née Lalau Flore ; Roussel née Duquesnoy Marie-Louise ; Sauvage Alice ; Schittecatte née Hofman Marie ; Schmitt Louise ; Schoone née Moutier Gabrielle ; Sedon née Danelle Louise ; Soumillon née Devos Mathilde ; Tourbez née Tiétard Simonne ; Treister née Goldztayn Anna ; Vander Heyden née Vantighem Berthe ; Vandewalle née Hanrer Denise ; Vanhoorebeke née Frémaux Angèle ; Vanhorenbeck née Podevin Léontine ; Vanzut née Stermann Lyonnelle ; Wallez née Debrauwer Raymonde ; Welyczko Nathalie ; De Conne née De Leers Elise ; Jeanmaire née Deleu Florine ; Beauvois née Libbrecht Georgette ; Cazier née Masclef Suzanne ; Claessens née Pichon Simonne ; Deltour née Vansteenkiste Georgine ; Dubois née De Coster Yvonne ; Duhamelle née De Teye Madeleine ; Logil née Ducastelle Marie-Thérèse ; Maréchaux née Vanhecke Marie ; Rousseau née Degrève Augustine ; Sironet née Ghis Danielle ; Tréhoux née Millauriaux Marie ; Alais née Lesaffre Lucienne ; Berckmans née Dekoninck Julie ; Blomme née Fontaine Marie ; Bodet née Gallét Fernande ; Cappelle née Leroy Simonne ; Carton née Cayet Anna ; Cnudde née Vanwaterloo Angèle ; Cochez née Flinois Maria ; Collette née Delerue Lucienne ; Collier née Mullier Eugénie ; Colliez née Lemaire Solange ; Decomble née Wuillay Catherine ; Cousyn Denise ; Delefortrie née

Duquesnoy Germaine ; Demeerseman née Portia Romaine ; De Mulder née Dumeignil Alphonsine ; Depaepe née Bohez Martha ; Depière née Verpoest Pauline ; Deruyck née Titgat Augustine ; Descamps née Thérèse Marie ; Desmadryl née Odon Raymonde ; Desramaux née Bocquet Charlotte ; Duquesne née Cappelle Lucienne ; Duthoit née Ledru Paulette ; Duthoit née Murray Emilienne ; Facq née Réant Isabelle ; Fontaine née Ducrotois Léonie ; François née Branquart Jeanne ; Fremant née Catteau Louise ; Georges née Rudant Yvonne ; Gesquiers née Wybouw Lucienne ; Godderidge née Debœuf Marie ; Grégoire Fernande ; Hélène née Verpoort Raymonde ; Herwegh née Pénin Rolande ; Houën née Vande Ghinste Jeanne ; Hovine née Degodez Jeanne ; Hoylaert née Merlin Marie-Anne ; Keignart née Lenglet Carmen ; Kubicki née Ribisz Anna ; Labbe née Becu Denise ; Lahousse née Lennes Marguerite ; Lamonnier née Gomanne Bernadette ; Lechantre née Craeynest Jeanne ; Lemay née Schaessens Marie ; Loridan née Le Berre Rose ; Lys née Marie Julienne ; Malahieude née Delaine Rosa ; Malherbe née Derez Léonie ; Mansuet née Dargon Emilienne ; Martel née Quille Simone ; Masingarbe née Taton Marguerite ; Massenhove née Desmet Solange ; Messian née Vanbasselaere Angèle ; Minnebo Clémence ; Montaigne née Bossut Georgette ; Paillé Clémence ; Payen née Lecluyse Suzanne ; Pichon née Hagemon Zulma ; Plachot née Rosseuw Adrienne ; Plamont née Menu Agnès ; Planas née Leglise Renée ; Ponat née Vannucci Ofélia ; Préaux née Boutin Marcelle ; Richez née Oster Raymonde ; Rongée née Colin Gisèle ; Rouzé née Naets Clémence ; Rypert née Devos Marie ; Seynaeve née Cortyl Geneviève ; Simon née Decombe Francette ; Stevenight née Gavello Raymonde ; Tersi née Logiez Marie ; Thuillez née Vaillant Germaine ; Trouillet née Lejeune Lucienne ; Valet Renée ; Vanbeselaere née Amerlinck Alice ; Vanhulle née Van Elverdinghe Agnès ; Verholleman née Begaert Madeleine ; Verwaerde née Reverd Hélène ; Vrielynck née Dumortier Marie.

Avis défavorables

M^{mes} Bomblé née Schouten Denise ; Coulon née Pauwels Agnès ; Depéstel née Joachim Angelina ; De Ruyver née Cuvelle Marie-Thérèse ; Fagel née Cretal Hélène ; Libert née Leroux Emilienne ; Moreels née Visse Jeanne ; Plays née Brachet Irène ; Rémy née Bastard Yolande ; Gaeremynck née Wuyts Yvonne ; Ancelet née Houzé Marie-Jeanne ; Bourgeois née Hugues Marcelle ; Couon née Breton Marthe ; Dutemple née Vernimmen Clarisse ; Hayet née Douillère Georgette ; Lamblin née Nuttin Marcelle ; Looten née Hoste Raymonde ; Meddah née Forestier Germaine ; Rakinski née Margoutin Marie ; Rosiers née

De Kester Jeanne ; Taillez née Poirel Marthe ; Verschueren née Nesslany Marcelle ; West née Quertinier Jeanne.

Ces dossiers sont transmis à la Commission cantonale d'assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles nombreuses, les familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

N° 2861

Assistance
aux Familles
nombreuses

Loi du 14 Juillet
1913

NOMS	ADRESSES	POINT DE DÉPART
Augez Martial	9 rue de la Concorde.	1 ^{er} Septembre 1939.
Bailleux Alfréda	38 rue du Vieux Faubourg.	10 Novembre 1939.
Lestienne Vital	93 chemin des Alouettes.	22 Novembre 1939.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission cantonale d'assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par la Commission de la Solidarité Sociale de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

N° 2862

Assistance
aux Vieillards
Infirmes
et Incurables

Loi du 14 Juillet
1905

Hospitalisation

NOMS	DOMICILE
Bacquart Vve, née Malo Marie ..	46 rue du Fubourg de Béthune.
Bauduin Ernest	43 rue Saint-Sauveur.
Beck Vve, née Duthilleul C.	32 rue de Crimée.
Bidon Vve, née Voituriez Maria ..	55 rue de Wazemmes.
Bisschop Vve, née Lemaire Marie..	Pavillon des Convalescents.
Caron Edouard	41 rue Malsence.
Chambon Charles	8 rue Jeanne Maillotte.
Chuffart Vve, née Deplechin Marie	1 rue d'Iéna.
Courouble Edouard	57 rue de Belle Vue.
Cuvelier François	162 rue de Wazemmes.
De Conninck Vve, née Vincke Marie	Pavillon des Convalescents.
Decotigny Arthur	52 rue de Ecole Saint-Louis.
Delevallé Vve, née Boulanger	rue Alphonse Mercier, villas Lesay 2.
Desbove Gustave	25 rue de la Halloterie.
Deschamphelaere Vve, née Chapuis	76 rue Jules Guesde.
Desmaretz Marie	41 rue de la Barre.
Devos Vve, née Waquez	87 rue du Marché.
Dobbel Pierre	47 rue Vergniaud.
Dufour Charles	60 rue de Béthune.
Fournier Paul	18 rue de la Vieille Aventure.
Hennebert Zéphir	29 rue du, Curé-St-Sauveur.
Hocnart Félicie	22 rue Manuel.
Houzé Charles	11 rue Monge.
Janssens Vve, née Verhas Angèle..	18 rue Van Dyck.
Lambin Louis	Pavillon des Convalescents.
Lefebvre Louis	36 rue du Croquet.
Lenglet Vve, née Louis Marie	Pavillon des Convalescents.
Lequimmie Vve née Moreau Léa ..	12 rue du Commerce.
Lievens Emile	99 rue de Wazemmes.
Martin Vve, née Dehague Marie ..	46 rue de Marquillies.
Michel Reine	20 rue de Jemmapes.
Mouveaux François	31 rue Malesherbes.
Parent Vve, née Thienpont Léonie	rue du Bel Air, c. Thieffry, 4.
Priem Fe née Bellengé Blanche ..	282 bis rue Léon Gambetta.
Rendu François	7 rue de l'Amidonnerie.
Rendu Fe, née Dumont Rosalie	7 rue de l'Amidonnerie.
Schramme Arthur	rue Guillaume Werniers, c. Brunswick 13.
Schramme Fe, née Vandenberghe ..	rue Guillaume Werniers, c. Brunswick 13.
Simon Fernand	7 rue Saint-Hubert.
Smidts Vve, née Vanderschelden Marie	89 cité Philanthropique.
Uvin Théophile	225 rue des Bois Blancs.
Valescant Vve, née Delbecq Sophie	Pavillon des Convalescents.
Vandenbroecke Georges	20 rue du Magasin, cour Busquet.
Vandeputte Jean	rue de Wazemmes, cité Philanthropique.
Vandewoorde Rémi	2 rue Mourcou.
van Wesemael Emile	3 rue Van den Heede.
Van Wesemael femme, née Desplan- ques	3 rue Van den Heede.
Verherbruggen Vve, née Verwé Mé- lanie	13 rue Léonard Danel.
Verlyck Vve, née Nolle Marie	224 rue de Paris.

NOMS	DOMICILE
Verrougstraete Vve, née Lampe Victorine	2 rue Marais, 3 ^{me} étage.
Visse Femme, née Quentin Angèle Wallon femme, née Crombet Blanche	94 rue Gustave Delory.
Lefebvre Eloïse	18 rue du Long Pot. 291 boulevard Victor Hugo. Asile des Cinq Plaies.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

Admissions

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 :

Dauchez, née Prat, 153, rue Solférino.

Dolant Veuve, née Blot, 28, rue Puébla.

Paris Marie, 45, rue de Cronstadt.

Ramette Jules, 28, rue d'Eylau.

Van Wesemael, née Desplanques, 3, rue Emile Vandenneede.

Avis défavorable

Lens Henri, rue Camille Desmoulins 35.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

N° 2863

Assistance
aux Vieillards
Infirmes
et Incurables

Loi du 14 Juillet
1905

Allocations
complémentaires

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2864

MESSIEURS,

*Assistance
aux Vieillards,
Infirmes
et Incurables*

*Loi du 14 Juillet
1905*

*Assistance
à domicile*

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Aloy née Vendeville	9 rue Boucher de Perthes.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Apourcheau Louis	12 rue Fabricy.	84. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Bailleul Vve, née Leroy	24 rue de Wazemmes.	44. — 16 Septembre 1939.
Bailleul, née David	3 rue à Claques.	Rejet. Enf. peuv. aider.
Barrin Edmond	12 rue de Flandre.	Rejet, aid. par son fils.
Basquin Vve, née Maerten..	40 rue Mirabeau.	100 au lieu de 75.
Bassi Vve, née Dubachal ..	43 rue de Wazemmes.	Rejet, non incurable.
Beauchamp Vve, née Domsin	174 rue du Fg de Douai.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Beauchemin Fe Gilquin	15 rue de Tourville.	Rejet, non inc., aid. par sa fille.
Béclin Femme, née Ménart..	7 rue Eugène Delacroix.	100. — 1 ^{er} Juin 1939.
Bigand Femme, née Laurent.	60 rue des Bois Blancs.	100. — 1 ^{er} Décembre 1939.
Billaux Vve, née Vernacht ..	105 rue de Douai.	56. — 16 Septembre 1939
Birembaux Vve, née Corné..	89 rue Gustave Delory.	75. — 1 ^{er} Août 1939.
Blancquaert, née Bonnier ..	48 place Nouvelle Aventure.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Blanquart, née Majorban	21 rue Corbet.	100 au lieu de 50 fr.
Blondel Luce	62 rue Boucher de Perthes, c. Montaigne.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Blondel Vve, née Lessenne ..	97 rue du Pont du Lion d'Or.	86. — 16 Septembre 1939.
Bodin, née Dumont	55 rue de l'Hôpital Militaire.	100. — 1 ^{er} Janvier 1939.
Bomont, née Keiken	201 cité Philanthropique.	100 au lieu de 75 fr.
Bonenfant Victor	136 rue d'Artois.	10. — 16 Novembre 1939.
Bonenfant, née Deinne	id.	100. — 16 Août 1939.
Bouckaert Albert	32 rue de Condé.	Rejet. Ress. sup.
Boutillez Vve, née Buisse ..	106 rue des Bois Blancs.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939
Bouvelle, née David	42 rue des Trois Mollettes.	100. — 16 Septembre 1939.
Brans Vve, née Roos	17 rue Deschodt.	75. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Broovielle Marie-Louise	12 place de Strasbourg.	100 au lieu de 50.
Bronchart Vve, née Vandaele	Rue du Grand Balcon, c. Bazin 3.	100. — 16 Novembre 1939.
Brugge Angèle	102 boulevard Victor Hugo.	96 au lieu de 60.
Brunin Denise	69 rue Caumartin.	75. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Bruno née Hoogstoel	17 rue Mourmant.	30. — 1 ^{er} Mai 1939.
Bruyneel Femme, née Ver- helst	12 rue Monge.	50. — 16 Août 1939.
Bucquet Delphine	28 Cité Philanthropique.	100 au lieu de 75.
Capon Vve, née Carpentier ..	154 rue du Bois.	100. — 1 ^{er} Novembre 1939.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Cardinas Henri	179 boulevard Victor Hugo.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Carette Ernest	4 rue Adolphe.	Rejet ; enf. peuv. aider.
Castelain Vve, née Pintelon..	101 rue Esquermoise.	50. — 16 Novembre 1939.
Chaumont Marie	25-27 rue de Poids, 5 ^{me} étage, N ^o 39.	75. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Chevry Edouard	8 rue Newton.	75. — 1 ^{er} Août 1939.
Chevry, née Desreumaux	id.	75. — 1 ^{er} Août 1939.
Choisez Andrée	4 place aux Oignons.	50. — 1 Octobre 1939.
Chombart, née Mortreux	24 bis rue Esquermoise.	100. — 16 Octobre 1939.
Claerbout, née Van Alboom..	Rue Duguesclin, c. Mille- rot 28.	50. — 16 Septembre 1939.
Clarembaut François	142 rue d'Arras.	65 au lieu de 50.
Cleenewerck Hélène	98 rue du Four à Chaux.	Maintien 75 fr.
Cliquennois, née Vicart	92 rue Manuel.	75. — 1 ^{er} Mai 1939.
Cloetens Oscar	70 rue de Thumesnil, c. Le- vrault.	70. — 16 Mai 1939.
Cocu Albert	14 rue Balzac.	100. — 16 Août 1939.
Coeugnet Elisabeth	13 rue Corbet.	100. — 16 Septembre 1939.
Colache née Deporter	21 place Louise de Bettignies	75. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Collier Florian	90 boulevard Victor Hugo.	75. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Coulon née Vanhaesebroucke	21 rue de Seclin.	100. — 16 Décembre 1939.
Couthier Paul	4 rue Moulins de Garance.	Rejet, enf. aident.
Cuvelier Marie	1 place Saint-Martin.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Cuvelle Charles	1 rue Barré.	Rejet ; Maint. 50.
Cuvelle née Mestdagh	24 rue S. Verhulst.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Damerin Louise	12 rue du Dieu de Marcq.	50. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Danel, née Bourdrel	61 rue de la Justice.	100. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Deblock M. Lucie	144 rue d'Artois.	75. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Deblock Julie	105 rue Solférino.	100. — Maintien
Debock née Van Landeghem	42 rue Balzac.	80 au lieu de 25.
Debiève Marie	9 rue de la Grande Chaus- sée.	100 au lieu de 50.
Decamps née Zoetaert	97 rue Destailleurs.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Decomble née Roman	13 rue du Marché.	Rejet, dis. ress.
Decuyper née Boite	23 rue Gantois.	80 au lieu de 50 fr.
De Grincourt, née Picque	61 rue de la Justice.	100 au lieu de 75 fr.
Degroote, née Lelièvre	Rue Malsence, c. Lys.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Dejagher Céline	5 rue de Brigode.	75. — 1 ^{er} Août 1939.
Delangre Marie	97 rue de Jemmapes.	Rejet — 1 ^{er} Octobre 1939.
Delbarre René	21 rue Corneille.	84. — 1 ^{er} Septembre 1939
Delefortrie Yvonne	84 rue Ratisbonne.	100. — 16 Janvier 1939.
Delerive née Block	4 rue Chevreul.	75. — 1 ^{er} Août 1939.
Deleu née Bruers	47 rue de Turenne.	40. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Delfosse, née Lainé	40 rue Bourignon.	80. — 1 ^{er} Juin 1939.
Delgrange, née Jenet	25 av. de Dunkerque.	50. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Deloffre Marie	10 rue Frémy.	100. — 16 Novembre 1939.
Delourme Adolphe	13 rue Flamen.	100. — 16 Octobre 1939.
Delporue Adèle	9 rue de la Concorde.	50. — 16 Mai 1939.
Demeulemester Pierre	79 rue Roland.	75. — 16 Juin 1939.
Demont M. Louise	73 rue du Marché.	Rejet aug., maint. 90.
Denissel Louis	50 rue de Loo.	Maintien 50.
Denissel née Lecocq	id.	50. — 16 Juin 1939.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Deplanque née Couillet	34 rue Mazagran.	50. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Depporter Joseph	45 rue du Metz.	100. — 16 Juin 1939.
Deretz Noémie	21 rue Paul Lafargue.	40. — 16 Janvier 1939.
Derille Julien	35 bis, rue Lafontaine.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Deseille, née Payen	83 rue Caumartin.	75. — 1 ^{er} Mai 1939.
Desjardin Jeanne	46 rue J.-J. Rousseau.	100. — 16 Novembre 1939.
De Smet Maximilien	12 rue du Chemin de Fer.	50. — 1 ^{er} Juillet 1939.
De Smet, née Guilbert	id.	50. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Desmets Yvonne	48 rue Fabre d'Eglantine.	100. — 16 Septembre 1939.
Dessort Maximilien	13 rue d'Armentières.	84. — 1 ^{er} Juin 1939.
Detemmerman Jules	163 rue d'Arras.	100 au lieu de 50.
Deville, née Coroyer	14 rue de l'Hôpital St-Roch.	84 au lieu de 50.
De Wilde, née Vermeulen	27 rue Monge.	Rejet, pas incurable.
De Vlioger, née Lebecq	227 Cité Philanthropique.	100. — 1 ^{er} Mai 1939.
De Winne, née Swynghedauw	13 rue Bouguereau.	50. — 16 Juin 1939.
Dhont, née Blommaers	68 rue de Thumesnil.	Rejet, dis. ress.
Dhorne, née Cuvelier	22 rue de Bône.	100. — 15 Mai 1939.
Disseaux, née Pollidonie	88 rue de Paris.	50. — 1 ^{er} Juin 1939.
Douchet Eugénie	4 rue des Tanneurs.	50. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Druelle Zélie	56 rue Manuel.	75 au lieu de 50.
Druelle Achille	61 avenue Butin.	85. — 1 ^{er} Décembre 1939.
Druelle, née Dilly	id.	85. — 1 ^{er} Décembre 1939.
Dubois, née Thobois	13 place du Concert.	Rejet, enf. peuv. aider.
Dubois, née Dupreel	3 rue à Claques.	85. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Dumont Eugène	103 rue de Douai.	45. — 16 Septembre 1939.
Dumont, née Comblé	id.	75. — 16 Septembre 1939.
Dupont Louis	22 rue des Tours.	50. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Dupont Julienne	6 rue de Fontenoy.	75 au lieu de 61.
Duputel Victor	48 rue du Vieux Moulin.	70. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Eeckeloot, née Mobouck	87 avenue Butin.	50. — 16 Octobre 1939.
Fauvart Vve, née Renoncourt	237 rue des Postes.	75 fr. au lieu de 50 fr.
Félix Vve, née Halluin	69 rue de la Plaine.	Suppression, enf. peut aider.
Fiacre Alexandre	24 rue Claude Lorrain.	100. — 16 Août 1939.
Flament Oscar	128 rue Barthélémy Delespaul	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Foucart Vve, née Vergoten	14 rue Paul Lafargue.	60. — 15 Juillet 1939.
Fouret Edouard	124 Cité Philanthropique.	40 au lieu de 100. Enf. peu- vent aider.
Fouret, née Van Puyenbroeck	d°	Maintien 100 fr.
Frappé Vve, née Duthoo	107 rue Meurein, imp. Ramar.	80. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Fressigot F ^e , née Delmeste	Rue de la Chaude Rivière prolongée allée 6.	100. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Frimat F ^e , née Valambois	80 rue Léon Gambetta.	100. — 16 Octobre 1939.
Gammelmin Vve, née Carlier	88 rue d'Arras.	32. — 1 ^{er} Décembre 1939.
Genicot Emile	32 rue de la Chaude Rivière.	75 au lieu de 50.
Genicot Femme, née Hansens	d°	75 au lieu de 25.
Ghekière Léon	Rue d'Iéna 9, c. Benoit 9.	80 au lieu de 50.
Glorian Vve, née Brisoux	70 rue d'Isly.	100 au lieu de 75.
Goffa Jean-Baptiste	Rue de Buffon, c. Saint- Martin 2.	75. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Goffa Femme, née Basseville	d°	75. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Gournay F ^e , née Verheyde	20 rue Fontenelle.	100. — 16 Novembre 1939.
Gravelle Zéphir	7 rue du Croquet.	50. — 16 Juin 1939.
Gressier Femme, née Caude	38 rue Pierre Curie.	Maintien 50 fr., enf. peuvent aider.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Gros Charles	137 rue Solférino.	100. — 1 ^{er} Février 1940.
Grosjean Vve, née Herbau ..	23 rue de l'Hôpital St-Roch.	40. — 16 Novembre 1939.
Groux Femme, née Groux ..	21 rue St-Pierre St-Paul.	Refus, n'est pas incurable.
Hasquin Jules	2 place Déliot.	Refus, enfants peuvent aider.
Hennegraeve Octave	15 rue de la Baignerie.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Hennion Vve, née Géré	77 rue Matteotti.	80. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Hennion Eugène	7 avenue de Dunkerque.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Hennocq Vve, née Minnaert	54 rue du Four à Chaux.	100. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Henocq Désiré	19 rue Montaigne.	Refus dispose de ressources.
Her Henri	66 rue du r'g de Béthune.	50. — 16 Octobre 1939.
Her Femme, née Levas	d°	90. — 16 Octobre 1939.
Heuinck Vve, née Huyghe..	7 rue Galilée.	75. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Heye Achille	10 rue du Mélantois.	15. — 1 ^{er} Avril 1939.
Heye, née Tack	d°	Rejet, n'est pas incurable.
Heyndrickx, née Martin	9 rue de la Source.	75. — 16 Juillet 1939.
Honoré Vve, née Allemaert..	132 Cité Philanthropique.	80. — Maintien, sit. inch.
Houzé, née Duffet	27 rue des Trois Mollettes.	70. — 16 Novembre 1939.
Huleux Jules	16 rue Brûle-Maison.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Jacquet Vve, née Vandewoor- de	4 rue Armand Barbès.	100. — 16 Septembre 1939.
Jaets Edouard	87 rue Nationale.	Rejet, enf. p. aider.
Jot Hermance	16 rue du Curé St-Sauveur.	75. — 1 ^{er} Septembre 1939
Jumeau Constant	11 rue de Flandre.	35. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Jumeau, née Nys	d°	75. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Jumel Vve Neefs	7 rue du Croquet.	100. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Jutas Vve Lericque	1 rue de la Rapine.	50. — 16 Novembre 1939.
Labbe Charles	2 rue Auguste Bonte.	Rejet, ress. suff.
Lahure Camille	54 rue Guillaume Werniers.	100. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Lambert Léon	11 rue de la Clef.	40. — 16 Octobre 1939.
Lambley Vve, née Decarne..	31 rue des Stations.	100 au lieu de 75.
Lamine Vve, née Denneulin..	129 Cité Philanthropique.	100 au lieu de 86.
Langbin Vve, née Braessens..	181 Cité Philanthropique.	50. — Maintien, sit. inch.
Lechien Vve, née Decouwer..	22 rue Stephenson.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Leclercq Hortense	169 rue Gustave Delory.	100. — 1 ^{er} Novembre 1939
Lecouffe, née Lamy	32 rue Jules Guesde.	50. — Maintien, sit. inch.
Lefebure Vve, née Ozell	77 bis r. Boucher de Perthes.	75. — 1 ^{er} Août 1939.
Legland Joséphine	26 parvis St-Michel.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Legrand Emilienne	20 rue Delezenne.	100. — 16 Novembre 1939.
Legrand Vve, née Bartsche ..	3 rue Emile Vandenberg.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Lemaire Rosalie	25 rue Ernest Meyer.	100. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Leplat Vve, née Deblonde ..	19 r. Aristote, c. St-Louis.	75. — 16 Octobre 1939.
Leprêtre Vve, née Bagnat ..	7 rue Gantois.	Rejet enf. p. aider.
Lernould Vve, née Fromont ..	83 rue Roland.	Rejet enf. p. aider.
Lestaeghe Vve, née Catteau..	10 rue des Meuniers, c. Le- tombe 10.	36. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Lourteux Denise	103 rue Nationale.	100 au lieu de 75.
Levecque Vve, née Verknocke	90 rue de Wazemmes.	75. — 16 Mai 1939.
Levis Vve, née Oudart	67 boulevard de la Liberté.	100. — 16 Septembre 1939.
Libbrecht Femme, née Bon- neel	197 rue du Fg de Roubaix, cour Dekirsch.	100 au lieu de 50.
Loket Blanche	11 rue de Buffon.	100 au lieu de 80.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Longuépée, née Scherpereel..	1 rue Auguste Bonte.	40. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Loore François	16 rue de Lens.	50. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Loore, née Duytschaever	16 rue de Lens.	50. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Loys, née Maertens	11 rue Newton.	100 au lieu de 50.
Lucain, née Lepers	142 rue Gustave Delory.	100 au lieu de 85.
Macke Charles	15 rue Edouard Delesalle.	Rejet, enf. peuv. aider.
Magnier Gustave	48 rue Denis du Péage.	80. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Mahieu Albert	42 rue Manuel.	75. — 16 Juin 1939.
Marcel Françoise	15 bis place Philippe de Girard.	100 au lieu de 50.
Meiresonne Louis	79 rue Paul Lafargue.	Rejet. enf. peuvent aider.
Mekercke Jules	5 rue Beaucourt Decourchelles.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Mensiez Femme, née Geeraert	1 rue Wicar.	100. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Mercier Jules	4 rue du Palais de Justice.	Rejet, le fils peut aider.
Mercier Femme, née Breyne..	d°	d°
Meurisse Marie	228 rue d'Arras.	100. — 16 Novembre 1939
Mianne, née Fuviet	40 rue du Bois-St-Sauveur.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Miroux Henri	67 rue des Etaques.	75 au lieu de 60.
Moreau Femme, née Vermesse	207 rue Léon Gambetta.	Rejet, 1 ^{er} Juin 1939.
Naullau Louise	65 rue de Lyon.	84. — 16 Mars 1939.
Noé Vve, née Ganivot	12 rue Mahieu.	75. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Panetta Concetta	35 rue St-André.	60. — 16 Octobre 1939.
Pecqueur Glorie	40 rue Henri-Kolb.	35. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Peeters Charles	95 avenue de l'Hippodrome, actuellement à Lomme, rue du XX ^{me} -Siècle 23.	75 au lieu de 100, pas tot. incurable, disp. de ressources.
Peeters Vve, née Verleye	27 boulevard de Lorraine.	50. — Maintien, sit. inc.
Perreur Vve, née Marisse ..	57 rue Mexico.	100. — 1 ^{er} Août 1939.
Pétillon Berthe	154 rue de La Bassée.	75. — 1 ^{er} Décembre 1939.
Picart Femme, née Petit	1 rue Champollion.	Rejet, vit en famille.
Pinart Victor	264 rue des Postes.	100. — 16 Septembre 1939.
Pitel Maria	6 rue du Bleu Mouton.	100. — 16 Novembre 1939.
Poot Jacques	25 rue des Stations.	80. — 16 Février 1939.
Prêtre Vve, née Leruste	29 rue du Metz.	40. — 16 Juillet 1939.
Prouvost Vve, née Fromont..	8 rue du Pont du Lion d'Or.	100. — 16 Novembre 1939.
Prum Vve, née Allard	19 rue d'Anvers.	100. — 16 Septembre 1939.
Quertinier Simone	76 avenue Butin.	100 au lieu de 50 fr.
Ramette Jules	28 rue d'Eylau.	50. — Maintien, enf. peuvent aider.
Reince Loetitia	114 avenue de Dunkerque.	90. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Rendou Vve, née Labart	4 rue Carpeaux.	100 au lieu de 75.
Richir Vve, née Schols	15 rue Meurein.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Riga, née Herremy	17 rue Mourmant.	40 au lieu de 20.
Roussel Vve, née Gekièrre ..	12 rue du Sec-Arembault.	100. — 16 Septembre 1939.
Ruysschaert Dominique	114 Cité Philanthropique.	100 au lieu de 85 fr. -
Saelen Ulysse	Quai de l'Ouest, c. Saint-Joseph.	50. — 1 ^{er} Août 1939.
Salembier Vve, née Duriez ..	25 rue Neuve.	100. — 16 Novembre 1939.
Sanctorum née Martel	22 rue des Sarrazins.	30. — 1 ^{er} Mai 1939.
Saussez Jules	83 rue Bernard Palissy.	100. — 16 Octobre 1939.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Schoutheer Gustave	52 rue de La Bassée.	40. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Schoutheer née Sherpereel..	52 rue de La Bassée.	40. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Scrève Marie-Reine	15 rue des Pyramides.	20. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Simoens Vve, née Delanglet..	8 rue Delphin Petit.	35. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Simoens Vve, née Herman ..	11 r. Carpeaux, c. Leroux 7.	31. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Sohier, née Leroy	13 rue Beaucourt Decour- chelles.	40. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Steegmans Vve, née Verstig- gelen	37 rue Alphonse Mercier, c. Centrale 31.	50. — 16 Mai 1939.
Steyaert Vve, née Nelen	222 rue des Postes, 6 c. Miot.	100. — 1 ^{er} Avril 1939.
Stragier Louis-Joseph	135 rue Nationale.	50. — 16 Avril 1939.
Tailliez, née Masse	Cour de la Haute Deûle, imp. Scalbert 5.	30. — 1 ^{er} Avril 1939.
Tancré Irma	104 rue Colbert.	75. — 16 Mai 1939.
Téchel Prosper	12 rue de Brigode.	75. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Theeten Vve, née Leclercq ..	216 rue Léon Gambetta.	25. — 1 ^{er} Mai 1939.
Therouse Femme, née Oger..	4 r. de la Cité St-Maurice.	100. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Théry Aurélie	65 rue des Postes.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939
Thibaut Adolphe	Rue Auher, c. des Blan- chisseurs 15.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Thomas Alphonse	55 rue Jenner.	Rejet, 16 Juillet 1939.
Thomas Marie	33 rue d'Ennetières.	Rejet, 1 ^{er} Juillet 1939.
Thuilliez Vve, née Vanden- koornhuysse	10 rue Proudhon.	80 au lieu de 50 fr.
Thuilliez Vve, née Allaer	50 av. du Peuple Belge.	Rejet, 16 septembre 1939.
Tiefers Vve, née Dierendonck	2 rue Luther.	75 au lieu de 10 fr.
Tocker Vve, née Carlier	26 rue du Magasin.	50. — 16 Septembre 1939.
Toupar Femme, née Hullaert	11 rue du Fg de Béthune, ci- té Bouquet.	100. — 1 ^{er} Décembre 1939.
Tréhaut Vve, née Ridez	124 rue Eugène Jacquet.	50. — 1 ^{er} Novembre 1939
Usal Vve, née Liette	55 rue St-André.	100 au lieu de 75.
Valantin Vve née Trauet	16 rue Virginie Ghesquière.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Van Berleere Madeleine	9 rue Augereau.	60. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Van Boevegem Firmin	Rue et imp. Mourmant.	100. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Van Coillie Victor	80 avenue Butin.	50. — 1 ^{er} Octobre 1939.
Van Cauwenberghe Vve, Alle- waert	39 rue Lamartine.	100. — 1 ^{er} Décembre 1939.
Vancraesbecke Vve, née Devos	Rue Duguesclin, c. Mille- rot.	80. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Vandaele Femme, née Lefeb- vre	241 rue d'Arras, c. Gisclon.	Rejet, disp. de ress.
Van Damme Auguste	33 rue de Thumesnil.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939
Vandeneynde Hélène	6 rue de l'Entrepôt.	75. — 1 ^{er} Août 1939.
Vanderstraelen Georges	160 Cité Philanthropique.	100 au lieu de 70.
Vandevor Vve, née Six	78 rue Denis du Péage.	50. — 16 Août 1939.
Vandevoorde Rémi	2 rue Aug. Mourcou.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Van Eycke François	47 rue du Port.	Rejet, disp. de ress
Van Eycke née Flourens	d°	50 — 1 ^{er} Septembre 1939.
Van Geert Vve, née Verkae- mer	44 rue Gauthier de Chatillon.	100 au lieu de 50 fr.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Vanneph Omer	2 rue Bouguereau.	Rejet, enf. peuvent aider.
Vanquatem Vve, née Brulle..	85 Cité Philanthropique.	85. — 1 ^{er} Juin 1939.
Vansevendonck Henriette ..	16 rue du Gros Gérard.	48 au lieu de 30 fr.
Vinckier Vve, née Mansué ..	21 rue Gustave Nadaud.	100. — 1 ^{er} Juillet 1939.
Velque Marguerite	Rue du Faubourg de Rou- baix, c. Ste-Cécile, 4.	75. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Veniat Louis	162 rue des Bois Blancs.	75. — 1 ^{er} Novembre 1939.
Verhulst Frédéric	Rue Fontaine del Saulx, c. Vitez 15.	90. — 1 ^{er} Octobre 1939
Vermeulen Femme, née Stock- man	Rue des Bois Blancs, imp. Dorchies 2.	80. — 1 ^{er} Août 1939.
Vermeulen Alphonse	d°	80 au lieu de 50.
Vital Alfred	284 rue Nationale.	17. — Maintien
Vlérick Louis	23 rue de la Baignerie.	100. — 1 ^{er} Septembre 1939.
Volcke Henri	5 rue du Mélantois.	50. — 16 Juillet 1939.
Wackers, née Deruyck	Rue des Poissonceaux, c. des Trépassés 32.	70 au lieu de 50.
Waegemans Henri	84 rue Jules Guesde.	100 au lieu de 20 fr.
Wattécamps Vve, née Garin..	201 rue du Bois.	100 au lieu de 50.
Wattelar Agnès	13 rue Philippe de Girard.	100 au lieu de 75.
Weiss Emile	15 rue de la Halloterie.	100 au lieu de 60.
Yautier Vve, née Dez	179 rue Colbert.	100 au lieu de 75.

Deuxième Partie

Binet Yvonne | 1 av. du Peuple Belge. | 75. — 16 Octobre 1939.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2865

Assistance
Médicale
Gratuite

Loi du 14 Juillet
1893

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale Gratuite les personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi :

Indigents et Assurés sociaux indigents

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Billot Léon	209 rue de Paris	La Madeleine		
Boyer Renée	251 rue du Fg de Roubaix	Dunkerque	La Flandre Marit.	105910438.4
Brismail Léonard	Wyntcahte	Etat	Centrale de Lille	96.5911309.4
Chastanet Lancet	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.		
Cousyn Marthe	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Cavory Marguerite	d°	d°		
Dalgano Maurice	17 rue Faidherbe	Etat		
Dlogosz Marie	111 rue Jean Jaurès	Nord	Agricole d. P.-de-C.	Arras ?
Berlemont Alcide	Etroeungt	Nord		
Blaien Marie	Tourcoing	La Madeleine	Départ ^{le} Lille	185704161.9
Courcelle Jules	61 rue Carnot	Nord	Le Travail	915930764.9
Destré Robert	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice	Agricole Lille	235990572.5
Dolly Jeanne	16, rue Marais	d°		
Dubo Angèle Bonne	49 rue Colbert	Nord	Travail	04.7535415.7
Duhaut Jeanne	10 rue d'Arras	Nord		
Dumont Paul	Hellemmes	Nord	La Famille	085930646.10
Edouard Gisèle	Rue de l'A.B.C.	Somme		
Gautier Abel	Rue Malsence 30	Nord	Le Travail	965905213.7
Haccart François	Rumeaucourt	Nord		
Heller Wanda	s.d.f.	P.-de-C.	Départ ^{le} Lille	195919574
Klops Jeanna	s.d.f.	Etat		
Lempereur Michel	rue de Courtrai 21	M ^{re} Justice	Agricole Lille	235990020.3
Legrand Alexandrine	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Départ ^{le} Nord	16.5990044.12
Leonidoff Louise	Marquette	Nord	Départ ^{le} Nord	095929.666.11
Mathieu Robert	Rue du Molinel 94	Nord	Départ ^{le} Nord	97.7537993.2
Maurice Jean	16 rue Marais	Nord		
Michelle Geneviève	d°	Nord		
Mullier Bourdeau	Péronne	Nord		
Pasty Germaine	63 rue de la Barre	Seine		
Penelle Gustave	s. d. f.	Etat		
Romond Désiré	s. d. f.	Etat		
Simon Hélène	74 rue de la Barre	Nord	Départ ^{le} Nord	11.5967733.10
Stekelorum Roger	6 rue Defaucprez	Nord	Départ ^{le} Nord	02.6206252.4
Vahée Elie	s. d. f.	Etat		
Vandebrouck Joseph	s. d. f.	Nord		
Versteede Gérarda	10 rue d'Arras	Nord		
Warzee Henri	s. d. f.	Nord		
Welyzko Madeleine	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Witkowska Marthe	s. d. f.	P.-de-C.		
Byka Stéfan	s. d. f.	P.-de-C.		
Chemin Marie-Rose	La Madeleine	P.-de-C.		
Citerne Léonie	Bouvines	Nord		
Deflesselle Georges	159 rue Gustave Delory	Etat		
Delhors Fernand	Corbehem	Nord		
Dellemme Gabrielle	Ronchin	Nord		
Delplanque Ange	Ascq	Nord	M ^{lle} Enf A. 9810	955911204.10
Destunder Suzanne	rue de Bavai 106	Nord	Int ^{lle}	045906971.8
Dimanche France	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Dumont Yvonne	162 rue Solférino	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Griffon Paul	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice	?	246201.257.7
Eeckout Julienne	27 rue Ducourouble	Nord	Mté du Nord	205903642.5
Lhermitte Henry	Bruay	Etat		
Marcq Josiane	274 rue Léon Gambetta	Nord		
Marguerite Marhadour ..	184 rue de l'Arbrisseau	Bas-Rhin		
Pajard Marie-Louise	Hellemmes	Nord	Départ ^{le} Lille	865906172.7
Penet Elvira	29 place des Reigneaux	P.-de-C.		
Quatannens Marcel	26 rue des Sarrazins	Somme		
Rémy Julie	Ronchin	Nord		
Secouplet Yves	159 rue Gustave Delory	Paris		
Tomezac Rosalie	27 rue Lepelletier	Nord	?	195916.259.6
Vandeginste Désiré	Loos	Nord	Prim. d'Arment.	885901368.10
Wacyk Paul	Thumesnil	Nord	Dép. enf.	905908605.8
Bassien Mathilde	Ronchin	Nord	Interp.	935903027.3
Boitel Edmond	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Declercq Georges	245 rue des Postes	Nord	La Famille (père)	125926.607.8
Fary Murat	s. d. f.	Nord		
Fontaine Marie	Bateau St-Pierre, Lille	Nord	La Batellerie. Paris	14.5904450.3
Jolivet Alice	16, rue Marais	M ^{re} Justice		
Jovic Milice	9 rue du Vieux Faubourg	Nord	Agricole Lille	15.5990504.8
Knockaert Camille	116 rue Jean sans Peur	Nord		
Lefranc Georges	Templemars	Nord		
Martel René	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Meynarczyk Jean	40 rue des Bouchers	Nord	Agricole Lille	04.5990508.5
Mikolajezak Wanda	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Tirman Yvonne	Fournes	Nord	La Famille	215926.887.10
Wintgens Jean	23 rue des Postes	Meuse		
Bal Louis	rue de la Halloterie 6	Etat		
Blot Blanche	32 rue d'Austerlitz	La Madeleine	Départ ^{le} Lille	055906652.6
Bohez, femme Depaepe ..	9 place des Patiniers	Roubaix	M ^{re} Rx	195901464.5
Bottin, femme Bachelet ..	Loos	Loire Inf.		
Boutté Jeanne	16 rue Marais	Etat		
Cailliez Aimable	Hem	Nord		
Canivet Raymond	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Cappel Raymond	d°	d°	Agricole Lille	195909082.10
Carchon Marcel	d°	d°		
Charlet Paul	s. d. f.	Nord		
Chevalier Alphonse	Wambrechies	Nord		
Dal Alphonse	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Darras Marthe	Cassel	Nord		
Deberre Madeleine	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Delannoy Henri	10 rue de Bailleul	Seine		
Delcroix Flore	Wattrelos	Nord	La Famille Roub.	905930914.9
Delille Hortense	Hellemmes	Nord	Interp. Lille	865902832.11
Descarpentries Albert	Hellemmes	Nord		
Dewulf Léon	Wattrelos	Nord	La Famille Roub.	035814153.3
Dhennin Georges	195 rue de Paris	Nord	Agricole Lille	225995018.2
Dorvillers Joseph	Ronchin	Nord		
Flemm Anne	12 rue Desaix	Metz		
Froideval Paul	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Gibot Fernand	28 rue Lamartine	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Germe Marcelle	24 rue du Nouveau Siècle	P.-de-C.	Mté Fse à Calais	087591979.7
Hébert Jeanne	16 rue Marais	Nord		
Hennelaer M. Jeanne	Valenciennes	Nord		
Huzel Yvonne	Eecke	Nord		
Krapatch Jean	Maubeuge	Nord	M ^{lle} F. Maubeuge	685
Lamart Hélène	Rue Marais 21	M ^{re} Justice		
Leclercq Georges	Lille	Nord	Départ ^{le} Lille	865902143.9
Lucas Eugène	21 rue de Courtrai	Nord		
Lust Marguerite	20 rue des Chats Bossus	S. et O.		
Malassene Georges	21 rue de Courtrai	M. Sté P.	Agricole Lille	190202123.9
Matuszezak Gadwuga	Lille, s. d. f.	P.-de-C.		
Muller Charles	Place des Patiniers 8	Bas-Rhin	La Famille Roub.	15.5920264.4
Pierret Francis	77 rue Négrier	Seine	Le Travail	017532209.12
Rambour Henri	La Madeleine	Nord		
Savoie André	21 rue de Courtrai	Nord		
Selingue Monique	Rue du Curé Saint-Etienne	Nord		
Serré Paulette	Rue Royale 9	Nord		
Stévenart Lucie	Rue Marais 16	M ^{re} Justice		
Toussaint Raoul	Rue de Lille 85	Seine Inf.		
Troisfontaine Jh	Rue de Courtrai 21	M ^{re} Justice		
Vanelle Honorine	140 rue Anatole France	Nord		
Vasseur Constant	59 rue Saint-Sauveur	Nord		
Wandels Gustave	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Warnier Marceau	145 rue Colbert	Nord		
Wartel Jules	Lambres, s. d. f. Lille	Nord		
Waver Roman	Saint-André	Nord	Agricole Lille	14.6.295056.12
Wesolowski Francisjek ..	Boulevard Carnot 45	Etat		
Welniakowska Stanislaw	s. d. f.	Nord		
Despature Roger	118 rue de Cambrai	Nord	M ^{lle} Lille	015906247.11
Spillemaker Emile	150 rue Gustave Delory	Nord		

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

La séance est levée à 21 h. 15.

Jean Tenant

G. Willem

Leens

Perhaut

Clave F.

De Laverneuf

Le Courreau

Crackner

Rysoley

Marislee

de Vandenberg

Corbu Edward

Alexandre eques

Louis-Henry

de Bony

LeProtail

Mourmand

P. Lambert

Broux

H. Pinté

A. Bauc

de Plas

Elfacier

J. B. Houballe

P. H. H. H.

H. H. H.

L. Pieters

L. Gompier

Wm. H. Hunt

L. Williams

Wm. H. Hunt

23 Dec 1886